



Conférence générale

33e session
Comité des candidatures

Генеральная конференция

33-я сессия
Комитет по кандидатурам

nom

Paris 2005

General Conference

33rd session
Nominations Committee

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
لجنة الترشيحات

Conferencia General

33ª reunión
Comité de Candidaturas

大会

第三十三届会议
提名委员会

33 C/NOM/6/INF.1

6 septembre 2005

Anglais et français seulement

Point 12.4 de l'ordre du jour provisoire

ÉLECTION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

CANDIDATURES REÇUES



AMBASSADE DU BANGLADESH

39, RUE ERLANGER
75116 PARIS
Téléphone : 01-46519033, 01-46519830
Télécopie : 01-46519035

UNS-Q/app-01/2002

Le 24 mai 2005

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Bangladesh a décidé de présenter un candidat au poste de commissaire aux comptes de l'UNESCO pour la période 2006-2011.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous soumettre par la présente la candidature de M. Asif Ali, contrôleur financier et vérificateur général des comptes du Bangladesh, au poste de commissaire aux comptes de l'UNESCO. Les pièces demandées conformément à votre lettre circulaire n° CL/3740 en date du 2 décembre 2004 ont été établies par le Bureau du Contrôleur financier et du Vérificateur général des comptes du Bangladesh et sont jointes à la présente. Nous sommes certains que le Bangladesh, avec son expertise et son expérience de la vérification des comptes dans le système des Nations Unies, s'acquittera brillamment de la vérification des comptes de l'UNESCO.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir soumettre la candidature du Bangladesh à l'examen de la Conférence générale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur et délégué permanent
auprès de l'UNESCO

(Signé) Jahangir Saadat

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75007 Paris

**PROPOSITION DU DÉPARTEMENT DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES
DU BANGLADESH CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES
DE L'UNESCO POUR LA PÉRIODE 2006-2011**

1. Conformément à l'article 12.1 du Règlement financier de l'UNESCO et suite à la lettre du Directeur général n° CL/3740 en date du 2 décembre 2004 concernant la proposition de nomination d'un commissaire aux comptes chargé de vérifier les comptes de l'UNESCO pour la période 2006-2011, le Département de la vérification des comptes du Bangladesh a le plaisir de présenter sa candidature au poste de commissaire aux comptes de l'Organisation.
2. Il convient d'indiquer que le Département de la vérification des comptes du Bangladesh est doté du nombre voulu de vérificateurs dûment formés et qualifiés pour procéder à la vérification des comptes d'une organisation internationale telle que l'UNESCO. Le Bangladesh a été membre du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies de 1978 à 1984. En qualité de commissaires aux comptes du système des Nations Unies, bon nombre de nos vérificateurs ont acquis une vaste expérience de la vérification des comptes dans divers organismes du système des Nations Unies comme l'UNICEF, le PNUD, l'ONUDI, le FNUAP, etc., et dans leurs bureaux hors Siège. De plus, ils ont vérifié les comptes d'autres organisations et institutions internationales telles que l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP).
3. En outre, grâce à leur expérience, à leur savoir-faire et à leurs compétences en matière d'audit, ils n'auront aucun mal à satisfaire aux conditions essentielles énoncées à l'article 12 du Règlement financier de l'UNESCO et aux principes régissant la vérification des comptes des organisations.
4. La vérification des comptes se fera conformément aux normes généralement admises en la matière et à celles qui sont énoncées dans le Règlement financier de l'UNESCO.
5. Le Vérificateur général des comptes du Bangladesh jouit d'une totale indépendance dans l'accomplissement de ses fonctions de vérification, qui lui est garantie par la constitution nationale. Il soumet des rapports d'audit financier, d'audit de conformité et d'audit de performance au président du pays, qui les présente au parlement national.
6. Nos services d'audit actuels sont très appréciés par la Banque mondiale et le PNUD.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Département de la vérification des comptes du Bangladesh serait heureux d'accepter la fonction de commissaire aux comptes en vue de la vérification des comptes de l'UNESCO pour la période 2006-2011. Une éventuelle prolongation de ce mandat sera cependant acceptable, le cas échéant.
8. Sur la base de notre évaluation des besoins de l'UNESCO pour la période 2006-2011, nous estimons que 4.602 jours-hommes (y compris les jours fériés) seront nécessaires pour la vérification des comptes pendant 6 (six) ans. Le service estime à 1.205.906 dollars des États-Unis le montant total des honoraires pour ces 4.602 jours-hommes de travail, des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance.

9. Nous joignons à la présente les pièces ci-après pour appuyer notre candidature au poste de commissaire aux comptes auprès de l'UNESCO :

- (i) Plan de vérification des comptes pour la période 2006-2011 (annexe A)
- (ii) Proposition financière détaillée (annexe B)
- (iii) Curriculum vitae de M. Asif Ali, Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh (annexe C)
- (iv) Profil de l'Institution supérieure de contrôle (ISC) (Organisation du CAG), Bangladesh (annexe D)
- (v) Lettre de remerciement du PNUD à propos de notre audit (annexe E)
- (vi) Lettre de remerciement de la Banque mondiale à propos de nos services d'audit (annexe F)

A. T. M. Shahjahan

Contrôleur financier adjoint additionnel et vérificateur général des comptes/Administration
et direction, Service des affaires internationales du Bureau du Contrôleur financier
et Vérificateur général des comptes du Bangladesh
Téléphone : 88-02-8321447

PLAN DE VÉRIFICATION DES COMPTES

1. Nous procéderons à un audit financier, un audit de conformité et un audit de performance pour le Siège de l'UNESCO, à un audit financier et une vérification de la conformité pour les bureaux régionaux et les bureaux nationaux, et à une évaluation de la performance pour les instituts/centres.
2. Nos activités d'audit comprendront la vérification des comptes du Siège de l'UNESCO une fois par an et celle de l'ensemble des 12 bureaux régionaux une fois au cours de chaque période d'audit de deux ans. En outre, pendant toute la période de vérification des comptes 2006-2011, elles s'étendront à 3 bureaux nationaux, 6 bureaux multipays et 6 instituts. La liste détaillée des lieux où des audits seront effectués pendant la période considérée figure dans l'annexe A/1.
3. L'équipe chargée de la vérification des comptes achèvera la mise au point de son rapport final au Siège de l'UNESCO tous les deux ans à la fin de l'année.
4. Le programme détaillé de vérification des comptes sera coordonné avec les activités et le programme d'audit du Service d'évaluation et d'audit (IOS).

**Lieux (bureaux) où des audits seront effectués
pendant la période 2006-2011**

N°	Lieu/Bureau	Fréquence des audits
1.	Siège de l'UNESCO à Paris	Les comptes seront vérifiés une fois par an. En outre, le rapport d'audit sera finalisé au Siège à la fin de chaque période de deux ans.
2.	Les 12 bureaux régionaux : Santiago, Bucarest, Bangkok, Beyrouth, Le Caire, Dakar, La Havane, Jakarta, Montevideo, Nairobi, New Delhi, Quito.	Les comptes des 12 bureaux seront vérifiés une fois pendant chaque période d'audit de deux ans.
3.	Les 3 bureaux nationaux ci-après : Amman, Mexico et Tachkent.	Les comptes de ces bureaux seront vérifiés une fois sur toute la période d'audit de 6 ans.
4.	Les 6 bureaux multipays ci-après : Beijing, Doha, Harare, Moscou, Rabat et Téhéran.	Les comptes de ces bureaux seront vérifiés une fois sur toute la période d'audit de 6 ans.
5.	Six instituts sélectionnés ayant leur siège dans les villes suivantes : Trieste, Delft, Addis-Abeba, Genève, Bonn, Montréal.	Les comptes de ces bureaux seront vérifiés une fois sur toute la période d'audit de 6 ans.

Proposition financière**Nombre de jours-hommes requis**

01.	<p>Pour le Siège à Paris</p> <p>(a) Une vérification des comptes sera effectuée chaque année au Siège par une équipe de quatre personnes. Elle durera 60 jours, y compris les jours fériés. Nombre de jours-hommes requis par an : $4 \times 60 = 240$. Nombre de jours-hommes requis pour 6 ans (2006-2011) : $240 \times 6 = 1.440$.</p> <p>(b) Une équipe de deux personnes mettra la dernière main au rapport d'audit au Siège à la fin de chaque période de deux ans. Ce travail durera 30 jours, y compris les jours fériés. Nombre de jours-hommes requis pour 2 ans : $2 \times 30 = 60$. Nombre de jours-hommes requis pour 6 ans (3 fois) : $60 \times 3 = 180$. Nombre total de jours-hommes requis (a + b) =</p>	1.620
02.	<p>Pour la mission d'inspection et de supervision du Commissaire aux comptes</p> <p>Le Commissaire aux comptes se rendra chaque année au Siège pour y effectuer une mission d'inspection et de supervision de 7 jours. Nombre de jours-hommes requis à cette fin : 7×6</p>	42
03.	<p>Pour les bureaux régionaux</p> <p>Les comptes des 12 bureaux régionaux seront vérifiés une fois au cours de chaque période d'audit de deux ans. Les comptes de 6 bureaux seront donc vérifiés chaque année. Une équipe de deux personnes vérifiera les comptes de chacun d'eux pendant 30 jours, jours fériés compris. Le nombre de jours-hommes requis pour chaque période d'audit de deux ans pour les 12 bureaux sera donc de : $12 \times 30 \times 2 = 720$. Pour toute la période : 720×3</p>	2.160
04.	<p>Pour les bureaux nationaux</p> <p>Pendant toute la période, les comptes de 3 bureaux nationaux sélectionnés (Amman, Mexico et Tachkent) seront vérifiés. Une équipe de deux personnes procèdera à cette tâche pendant 20 jours dans chaque cas. Nombre de jours-hommes requis pour 6 vérificateurs : 6×20</p>	120

05.	<p>Pour les bureaux multipays</p> <p>Pendant toute la période, les comptes de 6 bureaux multipays sélectionnés (Beijing, Doha, Harare, Moscou, Rabat et Téhéran) seront vérifiés. Une équipe de deux personnes procèdera à cette tâche pendant 25 jours dans chaque cas.</p> <p>Nombre de jours-hommes requis pour 12 vérificateurs : 12 x 25</p>	300
06.	<p>Pour les instituts/centres</p> <p>Pendant toute la période, les comptes de 6 instituts/centres sélectionnés (Trieste, Delft, Addis-Abeba, Genève, Bonn, Montréal) seront vérifiés. Une équipe de deux personnes s'en chargera pendant 30 jours dans chaque cas.</p> <p>Nombre de jours-hommes requis pour 12 vérificateurs : 12 x 30</p>	360
Nombre total de jours-hommes requis pour toute la période (2006-2011)		4.602

**Montant estimatif de la vérification
des comptes de l'UNESCO pour 2006-2011**

1.	*Frais de voyage	246.431	dollars des États-Unis
2.	**Indemnités journalières de subsistance	959.475	dollars des États-Unis
	Total	1.205.906	dollars des États-Unis

* Y compris les frais de transport aérien, la taxe de voyage, la taxe d'aéroport, les frais de déplacement connexes, la hausse probable des prix, etc.

** Y compris d'autres frais divers, la hausse probable des prix, etc.

FRAIS DE VOYAGE

takas

01.	<p>Pour le Siège à Paris</p> <p>(a) Audit du Siège chaque année par une équipe de 4 vérificateurs. * Tarif aérien Dhaka-Paris-Dhaka pour 4 vérificateurs pendant un an : $75.590 \times 4 = 302.360$ takas pendant 6 ans : $302.360 \times 6 = 1.814.160$ takas</p> <p>(b) Voyage d'une équipe de 2 vérificateurs pour finaliser les rapports à la fin de chaque période de deux ans. Tarif aérien Dhaka-Paris-Dhaka pour 2 vérificateurs : $75.590 \times 2 = 151.180$ takas pendant 6 ans (3 fois) : $151.180 \times 3 = 453.540$ takas</p> <p>Total (a + b) pendant 6 ans (2006-2011)</p>	2.267.700
02.	<p>Pour la mission d'inspection et de supervision du Commissaire aux comptes au Siège chaque année</p> <p>Tarif aérien Dhaka-Paris-Dhaka : Total pendant 6 ans : 112.490×6</p>	674.940
03.	<p>Pour les bureaux régionaux</p> <p>Vérification des comptes des 12 bureaux régionaux pendant chaque période d'audit de 2 ans. Chaque bureau sera donc contrôlé 3 fois sur la période totale de 6 ans, par une équipe de 2 personnes à chaque fois. Tarifs aériens calculés pour chaque bureau régional :</p> <p>Dhaka-Santiago-Dhaka : $271.397 \times 2 \times 3$ Dhaka-Bucarest-Dhaka : $186.181 \times 2 \times 3$ Dhaka-Bangkok-Dhaka : $36.295 \times 2 \times 3$ Dhaka-Beyrouth-Dhaka : $80.500 \times 2 \times 3$ Dhaka-Le Caire-Dhaka : $119.018 \times 2 \times 3$ Dhaka-Dakar-Dhaka : $185.891 \times 2 \times 3$ Dhaka-La Havane-Dhaka : $85.900 \times 2 \times 3$ Dhaka-Jakarta-Dhaka : $109.452 \times 2 \times 3$ Dhaka-Montevideo-Dhaka : $90.680 \times 2 \times 3$ Dhaka-Nairobi-Dhaka : $77.587 \times 2 \times 3$ Dhaka-New Delhi-Dhaka : $29.115 \times 2 \times 3$ Dhaka-Quito-Dhaka : $95.000 \times 2 \times 3$</p>	<p>1.628.382 1.117.086 217.770 483.000 714.108 1.115.346 515.400 656.712 544.080 465.522 174.690 570.000</p>
	Total	8.202.096

takas

04.	Pour les bureaux nationaux Vérification des comptes de 3 bureaux nationaux pendant la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes à chaque fois. Tarifs aériens calculés pour les bureaux nationaux suivants : Dhaka-Amman-Dhaka : 102.316 x 2 Dhaka-Mexico-Dhaka : 229.593 x 2 Dhaka-Tachkent-Dhaka : 52.372 x 2	204.632 459.186 104.744
	Total	768.562
05.	Pour les bureaux multipays Vérification des comptes de 6 bureaux multipays pendant la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes à chaque fois. Tarifs aériens calculés pour les bureaux multipays suivants : Dhaka-Beijing-Dhaka : 69.521 x 2 Dhaka-Doha-Dhaka : 43.956 x 2 Dhaka-Harare-Dhaka : 65.408 x 2 Dhaka-Moscou-Dhaka : 150.594 x 2 Dhaka-Rabat-Dhaka : 65.000 x 2 Dhaka-Téhéran-Dhaka : 61.200 x 2	139.042 87.912 130.816 301.188 130.000 122.400
	Total	911.358
06.	Pour les instituts/centres Vérification des comptes de 6 instituts/centres pendant la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes à chaque fois. Tarifs aériens calculés pour les instituts/centres suivants : Dhaka-Trieste-Dhaka : 76.776 x 2 Dhaka-Delft-Dhaka : 85.612 x 2 Dhaka-Addis-Ababa-Dhaka : 101.879 x 2 Dhaka-Genève-Dhaka : 163.180 x 2 Dhaka-Bonn-Dhaka : 75.730 x 2 Dhaka-Montréal-Dhaka : 163.799 x 2	153.552 171.224 203.758 326.360 151.460 327.598
	Total	1.333.952
	Total des rubriques 01, 02, 03, 04, 05 et 06	14.158.608
	En dollars des États-Unis (1 \$ É.-U = 63,2 tk)	224.028,61 \$
	Supplément de 10 % (pour les frais divers, la hausse des prix, etc.)	22.402,86 \$
	Montant total des frais de voyage :	246.431,47 \$ soit 246.431 \$

Indemnité journalière de subsistance (IJS)

\$

01.	<p>Pour le Siège à Paris</p> <p>(a) Vérification des comptes du Siège chaque année par une équipe de 4 personnes pendant 60 jours, voyages et jours fériés compris. IJS de 200 dollars des États-Unis pour 4 vérificateurs : pendant un an : $200 \times 4 \times 60 = 48.000$ \$ pendant 6 ans : $48.000 \times 6 = 288.000$ \$</p> <p>(b) Une équipe de 2 vérificateurs finalisera le rapport au Siège à la fin de chaque période de 2 ans. La durée de son séjour sera de 30 jours, voyage et jours fériés compris. IJS de 200 dollars des États-Unis pour 2 vérificateurs : $200 \times 2 \times 30 = 12.000$ \$ pour 6 ans (3 fois) : $12.000 \times 3 = 36.000$ \$</p> <p>Total (a + b) pour la période totale de 6 ans (2006-2011)</p>	324.000
02.	<p>Pour la mission d'inspection et de supervision du Commissaire aux comptes</p> <p>IJS de 200 dollars des États-Unis pendant 7 jours : pour 1 an : $250 \times 7 = 1.750$ \$ pour 6 ans : 1.750×6</p>	10.500
03.	<p>Pour les bureaux régionaux</p> <p>Les 12 bureaux régionaux seront contrôlés pendant chaque période de 2 ans. Chaque bureau sera donc contrôlé 3 fois sur la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes pendant 30 jours. IJS de 200 dollars des États-Unis pour les bureaux situés dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et de 175 dollars des États-Unis pour les bureaux situés dans les autres pays.</p> <p>Santiago : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Bucarest : $3 \times 2 \times 30 \times 200$ \$</p> <p>Bangkok : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Beyrouth : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Le Caire : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Dakar : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>La Havane : $3 \times 2 \times 30 \times 200$ \$</p> <p>Jakarta : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Montevideo : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Nairobi : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p> <p>Quito : $3 \times 2 \times 30 \times 200$ \$</p> <p>New Delhi : $3 \times 2 \times 30 \times 175$ \$</p>	<p>31.500</p> <p>36.000</p> <p>31.500</p> <p>31.500</p> <p>31.500</p> <p>31.500</p> <p>36.000</p> <p>31.500</p> <p>31.500</p> <p>36.000</p> <p>31.500</p>
	Total	391.500

\$

04.	<p>Pour les bureaux nationaux</p> <p>Vérification des comptes de 3 bureaux nationaux pendant la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes par bureau pendant 20 jours. IJS de 200 dollars des États-Unis pour les bureaux situés dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et de 175 dollars des États-Unis pour les bureaux situés dans les autres pays.</p> <p>Amman : 2 x 20 x 175 \$</p> <p>Mexico : 2 x 20 x 200 \$</p> <p>Tachkent : 2 x 20 x 175 \$</p>	<p>7.000</p> <p>8.000</p> <p>7.000</p>
	Total	22.000
05.	<p>Pour les bureaux multipays</p> <p>Vérification des comptes de 6 bureaux multipays pendant la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes pendant 25 jours à chaque fois. IJS de 200 dollars des États-Unis dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et de 175 dollars des États-Unis dans les autres pays.</p> <p>Beijing : 2 x 25 x 175 \$</p> <p>Doha : 2 x 25 x 175 \$</p> <p>Harare : 2 x 25 x 175 \$</p> <p>Moscou : 2 x 25 x 200 \$</p> <p>Rabat : 2 x 25 x 175 \$</p> <p>Téhéran : 2 x 25 x 175 \$</p>	<p>8.750</p> <p>8.750</p> <p>8.750</p> <p>10.000</p> <p>8.750</p> <p>8.750</p>
	Total	53.750
06.	<p>Pour les instituts/centres</p> <p>Vérification des comptes de 6 instituts/centres pendant la période totale de 6 ans par une équipe de 2 personnes pendant 30 jours à chaque fois. IJS de 200 dollars des États- dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et de 175 dollars des États-Unis dans les autres pays.</p> <p>Trieste : 2 x 30 x 200 \$</p> <p>Delft : 2 x 30 x 200 \$</p> <p>Addis-Abeba : 2 x 30 x 175 \$</p> <p>Genève : 2 x 30 x 200 \$</p> <p>Bonn : 2 x 30 x 200 \$</p> <p>Montréal : 2 x 30 x 200 \$</p>	<p>12.000</p> <p>12.000</p> <p>10.500</p> <p>12.000</p> <p>12.000</p> <p>12.000</p>
	Total	70.500
	Total des rubriques 01, 02, 03, 04, 05 et 06	872.250
	Supplément de 10 % (pour les frais divers, la hausse des prix, etc.)	87.225
	Total des IJS	959.475

Curriculum vitae

- 1. Nom :** Asif Ali
- 2. Expérience initiale :** Ancien service de comptabilité militaire du Pakistan (PMAS)
A ensuite été engagé dans la fonction publique du Bangladesh (audit et comptabilité)
- 3. Nom du père :** Docteur Nawab Ali (décédé), membre du Royal College of Physicians (MRCP) et membre du Royal College of Physicians of Canada (FRCP)
- 4. Date de naissance :** 22 juin 1946
- 5. Nationalité :** bangladaise
- 6. Poste actuel :** Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh
- 7. Formation universitaire :**
 - 1966 : Bachelor of Arts (avec mention) en sciences politiques, Université de Dhaka, reçu deuxième de sa promotion.
 - 1967 : Master of Arts en sciences politiques, Université de Dhaka.
 - 1975 : Bachelor of Law, Université de Dhaka.

Expérience professionnelle

Depuis le 2 janvier 2003

Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh

Dès son entrée en fonctions, il a réorganisé le service d'audit pour en faire un organe dynamique et stable. Principales activités à ce jour :

- Direction de la délégation du Bangladesh lors de la 9^e Assemblée générale de l'ASOSAI et du 2^e Colloque organisé à Manille, Philippines, du 20 au 26 octobre 2003, et a été élu au Conseil des gouverneurs de l'ASOSAI pour un deuxième mandat consécutif.
- A conduit la délégation bangladaise, lors de la réunion de la Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI à Bruxelles les 10 et 11 février 2004.
- A conduit la délégation bangladaise lors de la 9^e réunion du Groupe de travail pour le contrôle écologique, organisée du 31 mai au 4 juin 2004 à Brasilia, Brésil.
- A présidé une Conférence régionale sur « l'harmonisation des efforts institutionnels pour renforcer l'obligation de rendre des comptes dans le secteur public », organisée conjointement par le Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh, la Banque mondiale et l'ACDI, à Dhaka, Bangladesh, les 30 et 31 août 2004. La conférence a réuni 22 délégués, dont 7 chefs de SAI asiatiques (Institutions supérieures de contrôle des finances publiques).

- A conduit la délégation bangladaise lors de la XVIII^e Réunion de l'INCOSAI, du 10 au 16 octobre 2004 à Budapest, Hongrie.
- A participé à la 34^e réunion du Conseil des gouverneurs du 1^{er} au 8 décembre 2004 à New Delhi, Inde.
- A conduit la délégation bangladaise lors de la 19^e Conférence générale des vérificateurs des comptes du Commonwealth, du 30 janvier au 2 février 2005 à Wellington, Nouvelle-Zélande.
- À l'invitation de la Banque mondiale, s'est rendu au Siège de la Banque mondiale à Washington, États-Unis, du 27 avril au 3 mai 2005.

Avant d'être nommé Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh, M. Asif Ali a acquis une expérience unique dans tous les domaines de la comptabilité et de l'audit, à savoir la comptabilité civile, la comptabilité militaire, les comptes de la Société nationale des chemins de fer, les Directions d'audit, l'Institut de formation à la comptabilité et la vérification des comptes et le Bureau du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes.

1998-2000 et 2002-décembre 2003

Vérificateur général des comptes du Bangladesh

En sa qualité de Vérificateur général des comptes, il était chargé d'établir et de tenir les comptes du Gouvernement du Bangladesh. La fonction comptable relevait initialement du Bureau du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes. Il a ensuite été décidé de dissocier les activités comptables de celles d'audit à partir du 1^{er} juillet 2002. Le travail de M. Asif Ali a porté sur les grandes questions suivantes :

- Création de l'Unité centrale de traitement des données (CDPU) et de l'Unité centrale de rapprochement (CRU) en collaboration avec le Projet RIBEC (réformes en matière de contrôle budgétaire et des dépenses).
- Vérification de l'exactitude des comptes publics de la République.
- Production en temps utile des comptes annuels financiers et d'affectations.
- Vérification régulière des recettes avec l'Administration fiscale nationale (NBR).

2000-2002

Directeur général adjoint (finances), Société des chemins de fer du Bangladesh

En qualité de Directeur général adjoint chargé des finances de la Société des chemins de fer, il a :

- apuré les comptes d'attente de la Société ;
- réduit son budget d'attente.

1992-1997 et 1997-1998**Directeur général du FIMA (ancien Institut de formation à la comptabilité et à la vérification des comptes)**

L'Institut de formation à la comptabilité et à la vérification des comptes est devenu le FIMA (Institut de gestion financière), dont la mission plus vaste consiste à former tous les représentants de l'État à la gestion financière. M. Asif Ali est devenu le premier Directeur général du FIMA le 9 septembre 1997. En cette qualité, il a :

- rédigé la Revue des comptes publics (Government Audit Journal) ;
- rédigé le Bulletin du FIMA ;
- organisé et présidé différents séminaires et ateliers aux niveaux national et international.

Carrière universitaire

- (a) Chargé de cours à la Faculté des sciences politiques, Université de Dhaka, Dhaka.
- (b) Chargé de cours de sciences politiques, Government Azizul Haque College, Bogra.
- (c) Chargé de cours de sciences politiques, Islamia Government College, Dhaka (aujourd'hui Kazi Nazrul College, Dhaka).

Réalisations

- A fait partie de la Commission nationale de recommandations pour l'application du barème des rémunérations en 1991.
- A présidé l'Équipe spéciale pour la consolidation des comptes, créée par le gouvernement en 1998.
- A présenté un exposé sur la fonction de surveillance de l'audit législatif le 6 mai 2002 lors d'un séminaire organisé conjointement par le Gouvernement du Bangladesh et le PNUD dans le cadre d'un projet visant à renforcer la démocratie parlementaire.
- A été coauteur d'un ouvrage intitulé « Handbook on Accounts Management » (manuel de gestion comptable), publié par la Division de l'éducation primaire et de masse.
- A évalué le manuscrit d'un ouvrage intitulé « Dictionary on words used in Parliament » (dictionnaire du vocabulaire parlementaire), publié par la Bangla Academy.
- A rédigé le rapport annuel de 2001 du Bureau du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh.

Liste de publications

- Asif Ali (1997), Government Accounting and EDP/IT Auditing, Government Audit Journal, volume 10, n° 2, juin 1997, p. 44 à 64.
- Asif Ali (1997), « Delegation of Financial Powers », Government Audit Journal, volume 10, n° 2, juin 1997, p. 67.

- Asif Ali (1996), « Audit and Accounts Training Academy: A profile », Government Audit Journal, volume 9, n° 1, 1996, p. 14 à 33.
- Asif Ali (1996), « Monthly accounts Compilation », Government Audit Journal, volume 10, n° 2, juin 1996, p. 34 à 38.
- Asif Ali (1991), « Audit of Projetscs-Financial & Compliance Audit », Government Audit Journal, février 1991, p. 77 à 80.
- Asif Ali (1982), « Selection and Verification », Government Audit Journal, octobre 1982, p. 26 à 28.
- Asif Ali (1982), « Public Enterprises in Bangladesh and their Audit », Government Audit Journal, octobre 1982, p. 38 à 41.
- Asif Ali (1982), « Management and Financial Accounting », Government Audit Journal, janvier 1982, p. 1 et 2.
- Asif Ali, « Budget and Budgeting process in Bangladesh-Tax Chronicle », édition spéciale, février 1998, volume 3, 5^e numéro.

Compétences et expériences pertinentes

- A assisté, en tant que délégué accompagnant le Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh, à la 7^e Assemblée et au 6^e Séminaire international de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Asie (ASOSAI), à Jakarta, Indonésie, du 4 au 10 octobre 1997.
- A participé, en qualité de seul délégué du Bangladesh, au 13^e Séminaire INTOSAI/Nations Unies sur le rôle des institutions supérieures de contrôle dans la vérification des travaux publics, du 16 au 20 mars 1998 à Vienne, Autriche.
- A assisté, en tant que délégué accompagnant le Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh, à la 18^e Conférence générale des vérificateurs des comptes du Commonwealth, du 6 au 10 octobre 2002, à Kuala Lumpur, Malaisie. Le thème principal du séminaire était la réorganisation des activités de contrôle dans le secteur public.
- A participé au Séminaire de l'ASOSAI sur les systèmes informatisés de comptabilité publique et les activités d'audit informatique (TED/TI), à Séoul, Corée, du 26 août au 4 septembre 1996.
- A fait partie des équipes de vérificateurs des Nations Unies qui ont contrôlé les comptes du siège du PNUD à New York, États-Unis, du siège de l'UNICEF à New York, États-Unis, et des sièges d'ONU-HABITAT et du PNUE à Nairobi, Kenya.
- A vérifié les comptes des missions du Bangladesh dans les villes suivantes : Washington, Los Angeles, Ottawa, Londres, Le Caire, Dakar, Rabat, Abou Dhabi, Karachi, Islamabad, Bagdad, Canberra, Kuala Lumpur et Singapour.

Activités diverses

1. Membre à vie de la Société asiatique du Bangladesh.
2. Membre à vie de la Bangla Academy.
3. Membre à vie de la Fondation islamique de Dhaka.
4. Directeur exécutif du Collegiate School Matric'61 Batch Club de Dhaka.
5. Ancien Secrétaire général, BCS : Association de comptabilité et d'audit.
6. Membre à vie de l'Association des sciences politiques du Bangladesh.

Formation

Au Bangladesh

- Institut de formation des fonctionnaires (COTA)
- Institut de formation à la comptabilité et à l'audit
- Institut du Bangladesh pour la recherche développementale : techniques de l'analyse démographique.
- Centre d'études et de recherches avancées, Université de Dhaka, méthodologie de recherche avancée en sciences sociales.
- Institut de gestion financière, Dhaka : gestion financière du secteur public.

À l'étranger

- Inde : Audit des entreprises publiques.
- Autriche : Audit des marchés publics.
- Corée du Sud : Systèmes informatisés de comptabilité publique et activités d'audit informatique (TED/TI).

Langues : Excellente connaissance de l'anglais oral et écrit.

PROFIL DE L'ORGANISATION

1. Nom de l'organisation : Bureau du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh
2. Date de création : 26 mars 1971 (date de l'indépendance du pays)
3. Nom du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh : M. Asif Ali est le contrôleur financier et vérificateur général des comptes du Bangladesh. Il est à la tête de l'Institution supérieure de contrôle (ISC) du pays.
4. Adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique : Bureau du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh
 « Audit Bhaban »
 4, Anjuman Mufidul Islam Road
 Kakrail, Dhaka - 1000
 Tél. : 880-2-8363327
 Télécopie : 880-2-8312690
 Adresse électronique : international@cagbd.org
 Site Web : www.cagbd.org
5. Siège : Idem
6. Bureaux auxiliaires :
 - (i) Bureau du Directeur général adjoint (Finances), Société des chemins de fer du Bangladesh.
 - (ii) Bureau du Contrôleur général du budget de la défense.
 - (iii) Neuf Directions d'audit, toutes situées à Dhaka et relevant du siège.
7. Principaux domaines d'audit

Audit commercial :	Tous les établissements semi-publics et les entreprises publiques, notamment les banques commerciales nationalisées et les institutions financières.
Audit des autorités locales et audit des recettes fiscales :	Tous les services de l'administration civile, les établissements locaux et publics, notamment les municipalités/communautés urbaines, les universités, etc.

Audit des activités civiles :	Audit financier des comptes de la République dans tous les bureaux du contrôleur général des comptes, les 400 bureaux de comptabilité des thana, les 64 bureaux de comptabilité des districts, les 6 bureaux de contrôle de la comptabilité des divisions et les 49 bureaux des chefs comptables.
Audit de travaux :	Dépenses engagées pour des travaux par le Département des travaux publics, le Département des routes et autoroutes, les Conseils pour l'approvisionnement en eau et en énergie, l'Autorité pour l'approvisionnement en électricité de Dhaka, l'Autorité responsable des eaux et des réseaux d'assainissement, l'Autorité de l'aviation civile du Bangladesh, le Département de génie civil des administrations locales, le Département de génie civil pour la santé publique, Rajdhani Unnayan Kartipakkha (Autorité chargée de l'équipement) et par d'autres autorités municipales chargées du développement.
Audit de projets financés par l'aide extérieure :	Tous les programmes d'investissement et d'assistance technique financés par l'aide extérieure.
Audit des chemins de fer :	Tous les établissements de la Société des chemins de fer du Bangladesh.
Audit des postes, des téléphones et des télégraphes :	Tous les établissements des départements responsables des postes, des téléphones et des télégraphes et les bureaux des chefs comptables, au Ministère des postes et des télécommunications.
Audit de la défense :	Toutes les unités/formations des forces armées, les organismes interservices et les bureaux du Département du budget de la défense.
Audit de missions :	Toutes les missions du Bangladesh à l'étranger, les banques commerciales nationalisées, les bureaux des compagnies maritimes, les bureaux de Biman Bangladesh Airlines, etc., situés à l'étranger.

8. Alliances stratégiques :

L'indépendance du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh dans l'exercice de ses responsabilités est garantie par la Constitution. Lorsque celui-ci procède à un audit, il ne reçoit d'ordre et n'est soumis au contrôle d'aucune autorité. L'Institution supérieure de contrôle des finances publiques (ISC) du Bangladesh est membre de l'Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Asie (ASOSAI). Ces deux organisations ont élaboré d'importantes directives en matière de vérification des comptes, auxquelles l'ISC du Bangladesh se conforme lorsqu'elle procède à des audits. Sous l'égide de ces organisations, le Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh entretient des rapports réguliers et étroits avec d'importants bureaux de vérification des comptes tels que le

Government Accountability Office (GAO) des États-Unis, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni, le Bureau du Vérificateur général (BVG) du Canada, la Commission de vérification des comptes des Philippines, etc. De plus, l'ISC du Bangladesh a aussi des contacts avec d'autres organismes de comptabilité spécialisés dans le pays. Elle fait actuellement partie du comité directeur de l'ASOSAI.

9. Profil du personnel :

Le Bureau du Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh emploie 4.943 personnes. Sur cet effectif, 1.234 personnes participent directement aux activités d'audit, le reste étant constitué par le personnel d'appui. Les cadres et le personnel d'appui suivent une formation à l'Institut national de gestion financière et nombre d'entre eux ont reçu une formation dans un établissement prestigieux, comme le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy du Royaume-Uni ou le Government Accountability Office des États-Unis, ou obtenu une bourse d'études du BVG au Canada. On trouvera ci-dessous quelques précisions sur les qualifications du personnel :

(i) Nombre de spécialistes de la comptabilité analytique	2
(ii) Nombre de titulaires d'un doctorat (Ph.D.)	2
(iii) Nombre de titulaires d'une maîtrise (MBA)	16
(iv) Nombre de titulaires d'un master de gestion financière	10
(v) Nombre de personnes ayant suivi une formation en comptabilité et audit dans un établissement prestigieux à l'étranger	122

Annexe E

Programme des Nations Unies pour le développement



Bangladesh

BGD/04/012/Rapports d'audit

Le 12 décembre 2004

Monsieur le Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes,

Objet : Procédure d'audit 2003 des projets NEX : évaluation de la qualité

J'ai le plaisir de vous informer que le siège du PNUD m'a fait savoir récemment que l'ensemble de la procédure d'audit confiée à la FAPAD pour l'année 2003 (qui a été effectuée début 2004) était de très grande qualité. La procédure d'audit 2003 portait sur 16 projets ainsi que sur le programme SEMP qui ne comprend pas moins de 26 sous-projets/éléments. L'évaluation de la qualité réalisée au siège a abouti aux conclusions suivantes pour le Bureau de pays du Bangladesh :

Critère	Notation	Observations
Rapidité d'établissement des rapports d'audit	Satisfaisante	16 rapports d'audit ont été reçus aux dates suivantes : 27 avril 2004 (8) et 29 avril 2004 (8).
Nombre de Rapports combinés de dépenses signés par le Vérificateur externe et le Contrôleur	Satisfaisant	Tous les rapports en question étaient joints et signés par le Vérificateur externe et les contrôleurs.
Pertinence du plan d'audit	Satisfaisante	Le plan d'audit est pertinent et a été communiqué le 15 janvier 2004.
Pertinence de l'étendue et de la couverture de l'audit	Satisfaisante	L'étendue est satisfaisante. La majorité des rapports d'audit contiennent des observations de la direction et un suivi de l'audit précédent. Ils se composent d'un rapport d'audit et d'une lettre de recommandations.
Nombre d'organismes chargés de l'audit	Satisfaisant	Un : la FAPAD (Foreign Aided Project Audit Directorate).
Pertinence du plan d'action mis en œuvre par le Bureau de pays du Bangladesh sur la base de l'audit 2003	Satisfaisante	Un plan préliminaire de mesures de suivi, daté du 27 avril 2004, a été communiqué. Un plan de suivi exposant les mesures générales qui seront prises pour tenir compte des observations figurant dans l'audit a également été reçu le 11 juin 2004.
Pertinence du plan d'action mis en œuvre par le Bureau de pays du Bangladesh sur la base des résultats de l'audit 2002	Satisfaisante	Un plan de mesures de suivi a été reçu le 28 avril 2004. Coût de l'audit NEX 2002 : la FAPAD n'a pas demandé d'honoraires.

M. Asif Ali

Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh

Gouvernement de la République populaire du Bangladesh

Dhaka



Sur la base de ces observations, la note globale attribuée au Bangladesh pour cet audit a été de 5.0 points, soit le maximum sur l'échelle de notation. Il convient de souligner que la note attribuée pour la procédure d'audit NEX et le suivi de l'audit du Bangladesh pour l'année 2002 était également de 5.0. L'excellence s'est donc maintenue en 2003.

Je saisis cette occasion pour féliciter votre bureau ainsi que vos collègues de la FAPAD du zèle et du soin qu'ils ont apportés à cet audit, à la fois en respectant les délais fixés et en fournissant un travail de grande qualité pour 2003. Nous espérons que leurs efforts seront tout aussi fructueux pour l'audit 2004 des projets NEX, qui devrait être achevé d'ici au 30 avril 2005, comme prévu.

Enfin, je voudrais vous assurer de l'intérêt que le PNUD continue de porter au projet de renforcement de la FAPAD qui, malheureusement, n'a pas encore été finalisé et approuvé. Nous vous savons gré de veiller personnellement à faciliter la procédure d'approbation par le Gouvernement du Bangladesh.

Je vous remercie de votre aimable coopération et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma cordiale considération.

Le représentant résident

(signé)
Jørgen Lissner

cc : M. Mirza Tasadduq Hossain Beg, secrétaire, Division des relations économiques
Ministère des finances, Dhaka - pour information
M. Md. Moslemuddin, directeur général, FAPAD, Audit Bhaban, Segun Bagicha, Dhaka

Bureau de la Banque mondiale à Dhaka
E-32, Agargaon, Shar-a-Bangla Nagar, Dhaka 1207, Bangladesh
Téléphone : (880-2) 8159001-14/8159013-28
Télécopie : (880-2) 8159029

M. Asif Ali
Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh
4, Anjuman Mufidul Islam Road
Dhaka - 1000

Le 26 janvier 2005,

**Lettre de remerciement pour les efforts déployés en vue d'améliorer
la qualité des rapports d'audit**

Cher Monsieur,

Nous vous remercions sincèrement d'avoir pris l'heureuse initiative d'organiser des « réunions de bilan » pour les projets financés par la Banque et la Foreign Aided Project Audit Directorate (FAPAD), et d'y avoir invité des représentants de la Banque mondiale en qualité de modérateurs.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à la FAPAD d'avoir assuré la bonne coordination de tous les projets, veillé à ce que les projets de rapport d'audit soient à la disposition de toutes les parties et fourni un soutien logistique pour que le dialogue puisse être établi en si peu de temps.

Nous avons constaté que cette nouvelle initiative a largement contribué à préparer le terrain pour répondre à de nombreuses observations avant l'établissement de la version définitive des rapports d'audit. Comme vous le savez, la longueur de plus en plus impressionnante des rapports d'audit au fil des ans était devenue très préoccupante pour toutes les parties prenantes. Nous espérons vivement que grâce au dialogue amical qui s'est instauré pour réduire le nombre d'observations, il sera désormais possible d'établir des rapports d'audit ciblés et constructifs qui attireront l'attention des parties prenantes - en particulier des décideurs - sur les points importants.

Nous avons également appris que la FAPAD avait l'intention d'organiser à partir du prochain exercice une autre série de réunions, dites « réunions de présentation », pour les projets financés par la Banque. Celles-ci viseraient principalement, grâce au dialogue ainsi noué, à accélérer la réalisation d'audits de qualité, à réduire les disparités et à stimuler la coopération et la compréhension requises entre les deux parties - le responsable de l'audit et celui qui en fait l'objet.

Nous sommes intimement convaincus que toutes ces initiatives amélioreront de façon considérable la qualité des rapports d'audit et que la mise en œuvre des projets sera plus transparente et plus responsable.

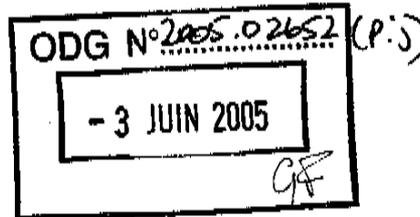
En tant que partenaire pour le développement, nous sommes toujours prêts à coopérer sincèrement avec vous chaque fois que nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma bien cordiale considération.

cc : M. Mohammed Moslemuddin, directeur général de la FAPAD

*Le Premier Président
de la
Cour des Comptes*

Paris, le 2 juin 2005



DR / IOS
cc: DDG
ADG / ODG

Monsieur le Directeur général,

Je me réfère à votre courrier daté du 2 décembre 2004 par lequel vous avez fait part aux ministres chargés des relations avec l'UNESCO dans les États membres de cette organisation, de la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes de l'UNESCO pour la période 2006-2011.

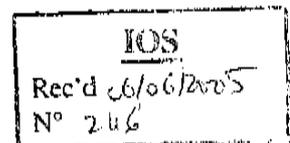
Je vous prie de trouver ci-joint ma candidature, qui est, au-delà de ma personne, celle de la Cour des comptes de la République française, à cette importante fonction.

Je me tiendrai évidemment à la disposition de la Conférence générale ou de celles de ses commissions spécialisées intéressées par cette affaire pour apporter le moment venu les approfondissements et précisions nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

Philippe SÉGUIN

Monsieur Koïchiro MATSUURA
Directeur général
Organisation des Nations Unies
pour l'Éducation, la Science et la Culture
7, place de Fontenoy
75352 PARIS Cedex 15



13, rue Cambon F-75100 Paris cedex 01
Tél. : +33 (0)1 42 98 98 29 Fax : +33 (0)1 42 98 54 70 Courriel : presidence@ecomptes.fr



COUR DES COMPTES

**DOSSIER DE CANDIDATURE
DE LA COUR DES COMPTES FRANÇAISE
AU COMMISSARIAT AUX COMPTES
DE L'UNESCO**

COUR DES COMPTES

1 - QUALIFICATIONS

Le candidat en titre est, en application de l'article 12.1 du Règlement financier de l'UNESCO, le vérificateur général des comptes de l'État membre d'où émane la candidature. En France, le vérificateur général des comptes de l'État est une institution collégiale, la Cour des comptes, dont le Premier Président, actuellement M. Philippe SÉGUIN, est le représentant, c'est donc lui qui est candidat en titre pour le poste de commissaire aux comptes de l'UNESCO. On trouvera en annexe son curriculum vitae. Il est à noter que M. SÉGUIN est magistrat de la Cour des comptes depuis 1970, même s'il a passé une notable fraction de sa carrière à l'extérieur de cette institution.

Sous l'autorité du commissaire aux comptes en titre, nous aurons un directeur de l'audit externe, assisté d'une adjointe.

Le directeur de l'audit externe sera M. Michel CRÉTIN, né en 1942, ancien élève de l'école nationale d'administration. M. CRÉTIN est entré à la Cour des comptes comme auditeur (premier grade) en 1969, et a été successivement détaché à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (1977-1980), au Centre national (français) de la cinématographie (1982-1984) comme directeur général adjoint, puis à la Société financière de radiodiffusion (1985-1986), comme directeur général adjoint (les périodes intermédiaires consistant en des retours à la Cour des comptes). En 1986, le Premier Président étant devenu un des trois membres du collège des commissaires aux comptes des Nations Unies, M. CRÉTIN a été nommé directeur de l'audit externe des Nations Unies en poste à New York (1986-1989). A partir de 1994, il est devenu directeur du contrôle externe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (OAA-FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM-WFP) jusqu'en 1998. Il est ensuite devenu membre du collège des commissaires aux comptes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN, 1998-2002) et, depuis lors, est conseiller maître à la Première chambre de la Cour des comptes.

La directrice adjointe de l'audit externe sera Madame Marie-Pierre CORDIER, née en 1960, professeure agrégée, devenue membre de la Cour des comptes comme auditrice à sa sortie de l'École nationale d'Administration en 1992, et aujourd'hui conseillère référendaire de première classe. Madame CORDIER a été successivement directrice adjointe de l'audit externe de l'OAA et du PAM entre 1996 et 1998, sous l'autorité de M. CRÉTIN, puis directrice adjointe de l'audit

externe de l'organisation des Nations Unies en poste à Genève (spécialement chargée du contrôle du HCR) entre 2001 et 2003.

Ces deux personnes sont donc tout à fait en mesure de prendre en main le contrôle externe d'une organisation comme l'UNESCO. Toutes deux pratiquent couramment le français, qui est leur langue maternelle, et l'anglais. Madame CORDIER pratique par ailleurs couramment l'espagnol.

Les équipes de contrôle de la Cour des comptes sont constituées :

1°) de magistrats de la Cour des comptes ou des chambres régionales des comptes, pour la plupart anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration et spécialistes du droit public, de la comptabilité et de la gestion publique et privée ;

2°) de spécialistes recrutés en fonction des besoins pour des questions pointues pour lesquelles la Cour fait systématiquement appel à des compétences externes toujours au fait des derniers développements dans la spécialité considérée, notamment pour le contrôle des systèmes informatiques ;

3°) de magistrats ou de rapporteurs d'institutions supérieures de contrôle étrangères, généralement de pays en développement ou émergents, qu'elle forme ainsi aux techniques de contrôle les plus modernes. Cette formule a été mise au point pour le contrôle de l'OAA entre 1994 et 2002 (avec des institutions de pays où le français est d'usage courant) et étendue ensuite à des pays autres (cette année à l'Indonésie, dans le cadre du contrôle externe de l'ONU). Les équipes plurinationales ainsi constituées, qui nous paraissent entièrement conformes à l'esprit de l'UNESCO et à la lettre de son règlement financier (12.8), constituent un enrichissement précieux et permettent en outre des contrôles approfondis grâce à la diversité linguistique et culturelle ainsi acquise.

La formation des équipes de contrôle est double :

- d'abord, naturellement, la formation de base de tous les magistrats et rapporteurs de la Cour des comptes, enrichie par des formations nombreuses, d'une durée généralement courte, organisées chaque année par le service des aides aux contrôles de la Cour sur les thèmes les plus divers ;
- ensuite, pour les équipes de contrôle d'organisations internationales, des formations spécifiques d'une quinzaine de jours chaque année pour faire le point des dernières techniques à mettre en œuvre et, simultanément, insérer les nouveaux venus dans les équipes constituées.

Philippe Séguin nommé Premier Président de la Cour des comptes

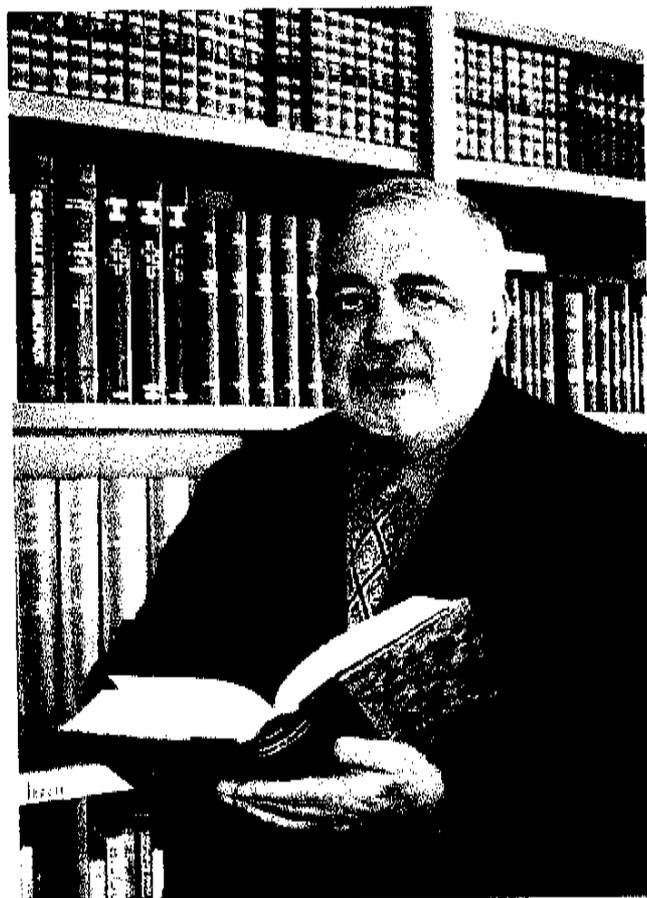
Monsieur Philippe Séguin a été nommé par le Conseil des ministres réuni au Palais de l'Élysée ce matin 21 juillet 2004, Premier président de la Cour des comptes.

Né à Tunis le 21 avril 1943, Mr Séguin est entré à la Cour des comptes le 1^{er} juillet 1970 à sa sortie de l'École nationale d'Administration, en qualité de jeune auditeur.

Chargé de mission au secrétariat général de la Présidence de la République jusqu'à la fin du mandat de Georges Pompidou (mars 1973 – avril 1974), il est devenu député des Vosges (en Lorraine, dans l'est de la France) en mars 1978 et l'est resté jusqu'en 2002, avec une interruption entre mars 1986 et mai 1988, période où il fut ministre des affaires sociales et de l'emploi (en France, il est impossible d'être en même temps ministre et membre du Parlement). De 1993 à 1997, M. Séguin fut président de l'Assemblée nationale.

A partir de 1983, M. Séguin est également devenu maire d'Épinal, chef-lieu du département des Vosges, et il l'est resté jusqu'en 1997, date à laquelle le cumul des fonctions de maire et de député est devenu impossible.

A partir de 2002, M. Séguin a renoncé à ses divers mandats politiques et a rejoint la Cour des comptes, où il est devenu conseiller maître en mars 2003. En même temps, il devenait Member of the Governing Body of International Labour Office appointed by the French government. A ce titre, il est, depuis le 18 juin dernier, chairman of the Governing Board of



International Labor (of which the International Office is, in a way, the executive Branch).

Docteur honoris causa de l'université de Québec à Montréal (Canada), des universités de Coughborough (Grande-Bretagne) et de Bucarest (Roumanie), M. Séguin est l'auteur de nombreux ouvrages à caractère historique ou politique, est marié, a quatre enfants et nourrit une passion non dissimulée pour le football.

COUR DES COMPTES

2 – STRATÉGIES ET NORMES D'AUDIT

1°) Normes

La Cour des comptes applique dans ses contrôles d'organisations membres du « système » des Nations Unies, les normes suivantes :

- Les normes internationales d'audit établies par l'IFAC, qui sont les plus complètes et couvrent généralement l'ensemble du champ professionnel en matière de vérification de la comptabilité ;
- Les normes et principes édictés par le Panel des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des organisations spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes sont mises à jour chaque année lors d'une rencontre du Panel intervenant en décembre (la dernière a d'ailleurs eu lieu, en décembre 2004, à l'UNESCO) ;
- Les normes (en cours de mise au point) de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI).

De façon générale, il s'agit, en ce qui regarde les comptes à proprement parler, de vérifier qu'ils fournissent une image fidèle et complète de la situation financière de l'organisation et, en ce qui regarde la gestion, qu'elle obéit aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficience.

2°) Stratégie d'audit

a) comptabilité

Aucune stratégie d'audit n'est pertinente si elle ne commence par une analyse des systèmes de gestion mis en place débouchant sur une analyse des risques et une hiérarchisation de ces risques.

A cet égard, les travaux du service d'évaluation et d'audit (interne) de l'UNESCO ainsi que les travaux du précédent commissaire aux comptes sont évidemment essentiels.

Une fois ce travail préalable effectué (qui ne sera pas à refaire entièrement par la suite, sauf grand changement), il y a lieu en premier lieu, segment identifié par segment identifié, de vérifier le suivi de la piste d'audit, à la fois au moyen d'un échantillon d'opérations choisi aléatoirement et en recourant aux travaux assistés par ordinateur (nous utilisons le logiciel ACL®).

L'analyse de la conformité des opérations avec la réglementation applicable se fait à l'aide, d'une part d'un guide de travail spécifique, et d'autre part sur un échantillon d'opérations sélectionnées aléatoirement, les grosses opérations étant en outre, s'il y en a, étudiées spécialement à part (hors échantillon).

En fonction des résultats obtenus, une corroboration de l'impression générale tirée des travaux précédents est effectuée à l'aide d'un sondage par unités monétaires, les paramètres (taux de confiance, taux d'erreur attendues, taux d'erreur admissible) étant déterminés au vu des travaux précédents.

Par ailleurs, dans tous les comptes de bilan mettant en cause des tiers (comptes bancaires, dettes, créances) une circularisation est effectuée par sondage et, s'il y a lieu, plus complètement. *Il convient toutefois de noter que les estimations de travaux présentées dans ce dossier ne prévoient pas des circularisations complètes, extrêmement chronophages.*

b) Audits de gestion (de performance) »

Il est très difficile, à ce stade, d'être précis, les questions susceptibles de se poser étant très différentes d'une entité à l'autre et dépendant de réalités qui, à cette heure, nous échappent.

De façon générale, nous examinons attentivement la gestion du personnel, celle des frais de mission, et les achats (marchés de service, achats de matériels, etc. avec un accent particulier sur les services informatiques, dont l'expérience prouve qu'ils sont souvent à l'origine d'importantes dérives budgétaires).

Les indicateurs de performance, s'il doit y en avoir, doivent être étudiés précautionneusement, compte tenu du fait que la gestion de l'organisation ne se résume pas à sa gestion budgétaire et qu'il est toujours hasardeux, sur des grands ensembles d'actions, de comparer ce qui se fait, et qui est connu, avec ce qui pourrait se faire, qui n'est qu'une hypothèse. De façon générale, plus la question est vaste, plus nos conclusions sont prudentes.

En tout état de cause, nous nous efforçons de préconiser des recommandations ayant reçu l'accord des entités concernées et de l'administration supérieure. Toutefois, nous nous réservons le droit, en cas de désaccord sérieux, significatif et persistant, de le faire savoir à la conférence générale.

Enfin, en ce qui regarde les relations avec le service d'évaluation et d'audit, et dans la lignée de la pratique du commissaire aux comptes actuellement en charge, elles seront empreintes de confiance. Dans la mesure où, comme tout semble le montrer, ce service travaille bien, nous nous appuierons fortement sur les travaux de ce service.



COUR DES COMPTES

3 – HONORAIRES DEMANDÉS**1°) Frais de personnel**

– 91 semaines de travail d’auditeurs à US\$ 3400 par semaine :	309 400
– 5 semaines d’expert à US\$ 6 000 par semaine	30 000

2°) Frais de déplacement (voyages)

– Frais de déplacement au siège :	–
– Frais de déplacement hors siège (Voir note)	116 300

3°) Frais de mission (DSA)

– Frais de mission au siège :	–
– Frais de mission hors siège (Voir note).....	54 300

TOTAL **510 000**

Les honoraires demandés ci-dessus sont calculés au plus juste, mais sont fermes et définitifs, sous les deux réserves suivantes :

- a) si le cours du dollar par rapport à l’euro devait tomber de plus de 20 % par rapport au cours moyen actuel (environ 1 dollar pour 0,8 euro), ce qui paraît improbable, une révision serait sans doute nécessaire ; en revanche, si le cours du dollar devait remonter au-delà de la parité 1/1, le montant des frais de personnel pourrait être revu à la baisse.
- b) si l’UNESCO demandait un travail supplémentaire d’une exceptionnelle ampleur, il y aurait lieu d’en examiner les implications financières.

Note : les équipes étant en moyenne de quatre personnes, chaque mission durant une semaine en moyenne, et la durée totale des missions hors siège étant par biennium de 31 semaines/rapporteur, nous pourrions faire sept ou huit missions de terrain par biennium. Ce nombre est susceptible de varier, les équipes pouvant être plus réduites ou plus lourdes, et les durées supérieures à une semaine si nécessaire (pour les principaux instituts hors Paris notamment). De même, le montant des indemnités quotidiennes est une estimation, étant donné les variations d’un pays à l’autre et dans le temps...).

Nous n’avons évidemment compté aucun frais de mission pour les déplacements au siège, la Cour étant à Paris, à quelques stations de métro du siège de l’UNESCO...

COUR DES COMPTES

4 – MOIS DE TRAVAIL

1^o) Hypothèses de base

De façon générale, au vu du dernier rapport connu de l'auditeur externe (pour 2002-2003), il apparaît que le risque d'audit est moyen, sauf peut-être en ce qui regarde les engagements non liquidés figurant au bilan de clôture (ULO), pour lesquels il est essentiel que le service d'évaluation et d'audit continue, pour le moment, ses travaux. *Nos estimations ont été effectuées en tenant compte de cet apport. S'il devait disparaître, notre offre devrait être reconsidérée.*

Par ailleurs, nous avons tenu compte de la relative complexité de l'UNESCO. Outre le fonds général, nous avons relevé l'existence de sept fonds principaux appartenant en propre à l'UNESCO (activités productives de recettes, comprenant six fonds ; dépenses d'appui, comprenant cinq fonds, comptes concernant le personnel, comprenant trois fonds, fonds du plan de rénovation, fonds des nouveaux instruments de gestion et de contrôle, compte spécial des États Unis et compte spécial du Royaume Uni). En outre, les fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme comprennent trois sortes de fonds : les sept instituts, d'importance et de budgets très variables, le fonds de dépôt propre au Brésil, qui font l'objet d'une information financière propre, plus un grand nombre de comptes spéciaux et de fonds de dépôt (environ 250). A quoi il faut ajouter les quatre fonds fiduciaires propres au personnel (assurance maladie, épargne et prêts du personnel, économat, restauration). Comme, à l'exception des comptes spéciaux et fonds de dépôt, chacun de ces fonds fait l'objet d'une information financière propre, l'ensemble est relativement lourd.

L'analyse des dépenses du fonds général nous paraît passablement complexe puisque ces dépenses sont présentées une première fois sous une forme de comptabilité générale (par nature de dépense) et une deuxième fois sous forme analytique (par type de programme). Il s'agit donc de contrôler une matrice complexe. Les comptes de l'Etat en France étant désormais présenté de la même manière, nous avons l'expérience de la chose, mais nous en mesurons aussi la difficulté.

En ce qui concerne le contrôle de la gestion, la multiplicité des implantations de l'UNESCO est un facteur d'alourdissement de la charge de travail — en dépit de la centralisation de la comptabilité.

2°) Méthode de travail

Les observations sur la gestion faites lors des différents travaux donnent lieu à des observations de contrôle (audit observations) adressées directement aux entités contrôlées (avec copie à la direction générale) et à des lettres d'observations (management letters) adressées à la direction générale, qui sont en fait des rapports d'audit de performance.

Le rapport détaillé final à l'appui de l'opinion comprend deux parties : une première partie concerne les comptes proprement dits, et une seconde résume les conclusions principales des lettres d'observation antérieures, éventuellement modifiées pour tenir compte des évolutions intervenues.

3°) Temps de travail

- a) Contrôle de base des états financiers et de la gestion du siège, en utilisant le logiciel TeamMate® de PWC : un contrôle intérimaire en année paire, un contrôle final en année impaire : **75 semaines de travail par biennium** se répartissant en 60 semaines au siège, et 15 semaines environ en missions hors siège, principalement dans les instituts et les bureaux régionaux, ainsi que quelques bureaux pays importants.
- b) Contrôle des systèmes informatiques et des contrôles généraux : **5 semaines d'expert** par biennium, normalement au siège parisien.
- c) Contrôle de gestion sur le terrain : **16 semaines** de travail par biennium.

Le total se monte donc à : $75 + 5 + 16 = 96$ **semaines** de travail par biennium.

L'expérience nous prouve que cette charge de travail global se répartit inégalement entre les années paires (début de biennium) et les années impaires (fin de biennium), au profit des secondes.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COUR DES COMPTES

5 – LETTRE DE MISSION

En France, de façon générale, une lettre de mission est adressée par celui qui passe commande d'une étude ou d'un rapport à celui qui est destiné à réaliser cette étude ou ce rapport. Il ne nous semble pas que ce soit au commissaire aux comptes de déterminer lui-même sa mission, d'autant que le règlement financier d'une part, et le présent dossier de l'autre, résument bien les obligations et devoirs du commissaire aux comptes ainsi que l'étendue de ses investigations.



COUR DES COMPTES

AUTRES INFORMATIONS

1°) Indépendance

La Cour des comptes est une juridiction dont l'existence est prévue par la Constitution française. De par ce statut de juridiction, elle bénéficie d'une double indépendance :

- a) *Indépendance de l'institution elle-même*, tant par rapport au pouvoir législatif que par rapport au pouvoir exécutif, ce qui est rare au sein des institutions homologues. Elle ne reçoit du Parlement français que sa dotation budgétaire (comme toutes les autres institutions) et des demandes de travaux (qu'elle a le droit, par décision du Conseil constitutionnel, de ne pas honorer si elle les estime incompatibles avec son programme de travail). Du gouvernement, elle ne reçoit aucun ordre. Son Premier président, ses présidents de chambre, ses magistrats, sont nommés jusqu'à l'âge de la retraite. Du point de vue financier, la Cour des comptes bénéficie d'une totale indépendance, puisque son budget, une fois voté par le Parlement, ne peut être réduit qu'avec son accord.
- b) *Indépendance des membres de l'institution*. Le statut de magistrat entraîne en effet l'inamovibilité. De ce fait, personne à la Cour des comptes ne peut obliger un magistrat à agir, parler ou écrire contre sa conscience.

2°) Capacité de communiquer en temps et heure les résultats des contrôles

A cet égard, la Cour des comptes ne peut que faire état de son expérience tant au plan national qu'en tant qu'auditeur d'organisations internationales.

Au plan national, la Cour publie chaque année, au début de juin, son rapport sur l'exécution de la loi de finances de l'année précédente, et son appréciation sur les comptes de l'État, qu'elle a obtenus sous leur forme définitive au début du mois de février. Compte tenu du délai nécessaire pour recueillir les observations des entités auditées, cela implique que le projet de rapport est prêt fin avril, soit trois mois après la réception des comptes.

Au plan international, la Cour présente toujours ses rapports en temps et lieu, comme il est facile aux membres de la Conférence générale de le vérifier. Les observations de contrôle sont généralement communiquées aux entités contrôlées moins de quinze jours après la fin de la mission, les lettres d'observation (adressées à la direction générale) sont prêtes en moins de trois semaines.

La Cour est donc en mesure d'assurer la conférence générale de sa capacité à fournir en temps voulu les documents nécessaires.



M. K. Matsuura
Directeur général
UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris

Paris, le 1^{er} juin 2005

Monsieur le Directeur général,

**CANDIDATURE AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES
DE L'UNESCO PRÉSENTÉE PAR L'AFRIQUE DU SUD**

Conformément au Règlement intérieur, le Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud m'a demandé de vous soumettre avant le 2 juin 2005 les documents ci-joints relatifs à sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO, pour examen par la 33^e session de la Conférence générale plus tard dans l'année.

Je vous saurais gré de bien vouloir accuser réception du dossier ci-joint, et de m'indiquer par ailleurs si vous souhaitez recevoir des renseignements complémentaires à cet égard.

Veillez noter que le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Nkosazana Dlamini-Zuma, vous a adressé un courrier indiquant que le Gouvernement sud-africain souscrit pleinement à la candidature ci-jointe.

Je vous remercie par avance pour votre coopération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

S.E. NM Sibanda-Thusi
Ambassadrice d'Afrique du Sud en France
et Déléguée permanente de l'Afrique du Sud
auprès de l'UNESCO



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07
France

Le 31 mai 2005

Monsieur le Directeur général,

**CANDIDATURE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'AFRIQUE
DU SUD AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

En réponse à votre Note (Réf. CL/3740) du 2 décembre 2004, j'ai l'honneur de soumettre la candidature de M. Shauket Fakie, Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud au poste de Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la période 2006-2011.

Le Ministère des affaires étrangères et le gouvernement appuient sans réserve cette candidature, convaincus que M. Fakie possède les compétences nécessaires pour garantir à l'UNESCO un audit externe indépendant de qualité.

J'ai donc l'honneur de soumettre la présente candidature, accompagnée du document requis, pour examen par la Conférence générale de l'UNESCO.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

Nkosazana Dlamini-Zuma

**CANDIDATURE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES
DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD AU POSTE DE COMMISSAIRE
AUX COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)
POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2006 À 2011**

1. RÉSUMÉ

Le Bureau du Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud a pour mission de fournir des services de vérification indépendants, objectifs et de qualité et des services à valeur ajoutée apparentés dans le domaine de la gestion des ressources, contribuant ainsi à la bonne gouvernance dans le secteur public. Dans l'accomplissement de cette mission, il procède à des audits et des examens externes de classe mondiale faisant appel à des techniques de pointe et d'un bon rapport coût/efficacité, et établit des rapports objectifs présentés en temps voulu aux instances dirigeantes.

La fonction de Vérificateur général des comptes est inscrite dans la Constitution de 1996 de la République d'Afrique du Sud en tant qu'institution soutenant le système de démocratie constitutionnelle. Ce fait, et d'autres dispositions régissant la façon dont le Vérificateur général des comptes s'acquitte de sa mission, comme l'obligation qui lui est faite de rendre compte directement au Parlement, assurent sa complète indépendance.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a pour mission de contribuer à la paix et au développement humain par l'éducation, la science, la culture et la communication. Bien que l'UNESCO ait déjà enregistré de grands progrès dans ces domaines, elle s'est engagée dans un important programme de réforme et de renouvellement. Le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud souhaite vivement être nommé Commissaire aux comptes de l'UNESCO afin de lui fournir un apport constructif en matière de respect de l'obligation redditionnelle, de gouvernance, et de réforme et de contribuer, d'une façon générale, aux efforts déployés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs.

Comme dans la plupart des organisations du système des Nations Unies, de plus en plus d'attentes doivent être satisfaites alors que les ressources sont limitées. L'utilisation économique, efficace et effective des ressources est donc impérative, au vu en particulier des nouveaux défis que l'Organisation doit relever, et qui pourraient nécessiter des moyens supplémentaires. Le Directeur général reconnaît que l'UNESCO doit faire des choix stratégiques pour assurer la poursuite des initiatives de réforme afin de renforcer l'impact et l'efficacité d'une organisation réformée.

L'expérience sud-africaine en matière de transition et de transformation a été d'une portée considérable et a touché tous les éléments de la société. Notre Bureau ne fait pas exception. Cette expérience et notre participation à des vérifications des comptes d'entités en évolution constante comme l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, les opérations de maintien de la paix de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation mondiale de la santé seront utiles à l'UNESCO. La réforme et le processus de renouvellement en cours à l'UNESCO nécessitent un commissaire aux comptes pleinement conscient de la situation et qui a fait la preuve de sa capacité à prendre en considération les exigences de réforme et de changement auxquelles doivent faire face les organisations, leur personnel et leurs partenaires.

Le Bureau du Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud s'est forgé une réputation nationale et internationale de professionnalisme, de compétence et d'indépendance, et s'est montré capable d'assurer toute une gamme de services auxiliaires. Nous aborderons la vérification des comptes de l'UNESCO dans le souci de satisfaire aux conditions énoncées à l'article 12 du Règlement financier et dans le mandat additionnel régissant la vérification des comptes. Pour nous acquitter de ce large mandat, nous appliquerons une stratégie d'audit axée sur le risque comprenant la vérification des états financiers, et de la conformité, l'audit des systèmes d'information, un audit de performance et des éléments de valeur ajoutée. Cette stratégie axée sur le risque facilite aussi la concentration de nos efforts de vérification dans les domaines où les risques sont les plus élevés, tout en nous permettant de fournir une assurance raisonnable à l'égard d'autres domaines importants sur lesquels porte la vérification, et de prendre en compte les demandes des organes directeurs qui relèvent du mandat du commissaire aux comptes.

Notre Bureau a la réputation méritée de fournir en temps voulu des rapports qui contribuent au bon fonctionnement des entités faisant l'objet de la vérification. Au minimum un rapport détaillé sur les constatations et recommandations résultant de la vérification, ainsi qu'une opinion du commissaire aux comptes sur les états financiers, seront présentés à l'UNESCO, conformément à son Règlement financier. Ce rapport sera appuyé par une série de lettres de recommandations adressées au Directeur général à l'issue de chaque visite de vérification.

Dans un souci d'efficacité et conformément à notre méthode de vérification des comptes, nous prévoyons de coordonner nos activités avec celles du Service d'évaluation et d'audit (IOS), non seulement pour éviter les doubles emplois, mais aussi pour couvrir ensemble plus largement les activités et les opérations de l'UNESCO. Comme nous prévoyons de nous appuyer, selon qu'il conviendra, sur le travail du Service, nos normes professionnelles nous imposent de soumettre également ce dernier à des examens réguliers.

L'équipe proposée pour la mission de vérification des comptes de l'UNESCO sera dirigée personnellement par le Vérificateur général des comptes, et le Vice-Vérificateur général. Les cadres supérieurs du Bureau (niveau des vérificateurs généraux adjoints) joueront un rôle essentiel dans la vérification, tandis que les responsabilités de chefs de groupe seront assumées par des directeurs qui, tous, ont des qualifications professionnelles appropriées et plusieurs années d'expérience de la vérification des comptes au niveau international.

Nous sommes soucieux d'assurer la formation et le développement de carrière de notre personnel grâce à un programme bien conçu d'éducation et de formation, notamment de formation permanente, pour permettre à tout le personnel de s'acquitter de ses tâches de manière efficace en appliquant les normes professionnelles, les pratiques et les outils les plus récents. De plus, des organismes professionnels tels que le Conseil des comptables et vérificateurs des comptes publics d'Afrique du Sud et l'Institut sud-africain des comptables agréés veillent à ce que la formation minimale requise soit dispensée aux nombreux comptables agréés qualifiés dont nous disposons. La formation professionnelle continue est inscrite dans les contrats de performance de tout notre personnel et c'est un des éléments de l'excellence des services que nous fournissons.

Le Bureau sud-africain de vérification des comptes continue à jouer un rôle moteur dans le développement de la gestion financière et du respect de l'obligation redditionnelle dans le secteur public en Afrique et il soutient activement le renforcement de l'expertise en matière de vérification comptable chez ses homologues africains grâce à un programme de bourses.

Le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud pourrait être le premier commissaire aux comptes de l'UNESCO originaire d'Afrique : il s'engage à s'acquitter de ses responsabilités de façon exemplaire tout en se fixant des normes élevées. Il apprécierait que lui soit donnée l'occasion d'apporter un plus à l'UNESCO et de l'aider à réaliser la mission d'importance mondiale qui est la sienne, tout en continuant de faire œuvre utile dans le domaine de la gouvernance et de la reddition des comptes en général.

2. OBJET DE LA PRÉSENTE PROPOSITION DE CANDIDATURE

L'UNESCO a invité les États membres intéressés à envoyer des candidatures au poste de commissaire aux comptes de l'Organisation pour la période allant de 2006 à 2011. Ces candidatures doivent être examinées par la Conférence générale de l'UNESCO.

Le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud souhaite en conséquence faire acte de candidature au poste de commissaire aux comptes de l'UNESCO. L'objet de cette proposition de candidature est d'établir l'aptitude et la capacité du Bureau du Vérificateur des comptes de l'Afrique du Sud à répondre aux besoins de vérification de l'Organisation et aux attentes des organes directeurs, grâce à des contrôles exhaustifs, indépendants et de haute qualité, et à des services apparentés à valeur ajoutée, propres à renforcer la bonne gouvernance à l'UNESCO.

3. L'UNESCO - VERS UNE VISION ET UNE AMBITION NOUVELLES

L'UNESCO joue un rôle important dans la vie de tous les citoyens du monde, en axant plus particulièrement son action sur les personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées, ainsi que sur les pays les moins avancés, notamment en Afrique. Sa mission essentielle est de promouvoir la paix par la connaissance et la communication, afin de construire un monde meilleur pour la génération actuelle et les générations à venir et de célébrer la diversité culturelle.

L'Organisation œuvre dans un environnement caractérisé par la nécessité d'une plus large coopération mondiale et par d'importants changements socioéconomiques, technologiques et structureaux qui s'imposent aux États membres et aux organisations du système des Nations Unies. Consciente des défis qu'elle doit relever, l'UNESCO a formulé une Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (document 31 C/4 approuvé) qui, avec le Programme et budget 2002-2003 (document 31 C/5 approuvé), vise à projeter une nouvelle vision et un profil nouveau pour l'Organisation. Cette Stratégie « s'articule autour d'un thème fédérateur - la contribution de l'UNESCO à la paix et au développement humain à l'ère de la mondialisation par l'éducation, les sciences, la culture et la communication ».

La Stratégie à moyen terme, qui a un impact direct sur le programme et budget biennal, fixe l'orientation que suivra l'Organisation pendant la période de six ans s'achevant en 2007. Elle définit 12 objectifs stratégiques, 3 par programme, et deux thèmes transversaux : l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté et la contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir. Ces objectifs sont assortis d'effets recherchés spécifiques, qui constituent la base d'une gestion axée sur les résultats, dans le cadre de la planification stratégique, de l'évaluation des programmes et de l'établissement de rapports. Grâce à ses stratégies, l'UNESCO contribue à la réalisation des Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire qui concernent notamment, la généralisation de l'enseignement primaire, le développement des politiques scientifiques et technologiques, la promotion et la protection de la

culture grâce à des stratégies nationales de développement durable, l'élimination de l'extrême pauvreté et la suppression des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

La réforme et les efforts de renouvellement de l'UNESCO s'inscrivent dans le cadre des budgets approuvés et, pour la première fois, une croissance réelle a été enregistrée pour l'exercice 2004-2005. Pour atteindre ses objectifs stratégiques, l'UNESCO doit disposer en outre d'importantes ressources extrabudgétaires. L'utilisation économique, efficace et efficiente des ressources est donc cruciale pour la réalisation des grands objectifs de l'Organisation, énoncés dans la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007.

Le Directeur général reconnaît que l'UNESCO doit faire des choix stratégiques afin de renforcer l'impact et l'efficacité d'une organisation réformée, consciente que ses ressources sont limitées. À cet égard, le Directeur général a reconnu que les efforts soutenus de décentralisation et de rééquilibrage entre les initiatives sectorielles prises au Siège et les attentes et les exigences en matière de ressources hors Siège ont porté leurs fruits. En outre, l'Organisation applique une approche axée sur les résultats et doit rendre des comptes, être transparente et plus efficace dans la diffusion de son message et de ses réussites.

Malgré ses ressources limitées et les défis majeurs à relever, l'UNESCO a enregistré des succès notables depuis sa création, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la protection des sites du patrimoine culturel et naturel mondial et du développement durable. Notre Bureau connaît bien les activités de l'UNESCO du fait de sa participation au système des Nations Unies et du rôle important que l'UNESCO joue en Afrique, et en particulier en Afrique du Sud, grâce à ses nombreux programmes.

L'expérience sud-africaine en matière de transition et de transformation a eu une portée considérable et a touché tous les éléments de la société. Notre Bureau de vérification des comptes ne fait pas exception. Cette expérience et notre participation aux audits d'organisations et d'opérations en évolution constante comme l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les opérations de maintien de la paix de l'ONU seront utiles à l'UNESCO, en particulier dans ses efforts pour contribuer aux Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La réforme et le processus de renouvellement en cours à l'UNESCO nécessitent un commissaire aux comptes indépendant pleinement conscient de la situation et qui a fait la preuve de sa capacité à prendre en considération les exigences de réforme et de changement auxquelles doivent faire face les organisations et leur personnel. Nous utiliserons l'expérience que nous avons acquise au sein du système des Nations Unies, en particulier dans des domaines comme la gestion axée sur les résultats, la coordination interinstitutions, la gestion des programmes, la gestion intégrée, la réforme de la gouvernance et la gestion du changement, au profit de l'UNESCO. Notre Bureau est prêt à mettre ses connaissances, son expérience et ses compétences au service de l'UNESCO pour l'aider à s'acquitter de sa mission vitale dans le monde.

4. LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD

4.1 Notre mission

Le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud a pour mission de fournir des services de vérification indépendants, objectifs et de qualité et des services à valeur ajoutée apparentés dans le domaine de la gestion des ressources, contribuant ainsi à la bonne gouvernance dans le secteur public. Dans l'accomplissement de cette mission, il procède à des

audits et des examens externes de classe mondiale faisant appel à des techniques de pointe et d'un bon rapport coût-efficacité, et établit des rapports objectifs présentés en temps voulu aux instances dirigeantes. La participation du Bureau à diverses activités internationales allant des services d'assurances au renforcement des capacités (voir annexe B) lui permet de faire un apport constructif au secteur public international ainsi que de tirer profit des échanges avec ses collègues du monde entier.

4.2 Rôle et fonctions du Bureau

Le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud assure, au nom du Parlement et d'autres instances législatives, et comme l'exige la Constitution, la vérification des comptes à tous les niveaux du gouvernement, à savoir gouvernement central et gouvernements provinciaux et locaux, ainsi que des comptes de diverses entités publiques.

Dans l'accomplissement de cette fonction, l'objectif premier du Bureau est de fournir des informations, des assurances et des conseils indépendants aux différentes instances législatives sur la façon dont le gouvernement et les autres organismes publics rendent compte de l'utilisation qu'ils font de l'argent des contribuables. Dans le cadre de nos efforts visant à contribuer à l'efficacité des procédures de reddition de comptes, nous aidons également ces instances à exercer un meilleur contrôle financier.

Lorsque le Bureau est nommé commissaire aux comptes d'organisations internationales, ces rôles et fonctions sont étendus à la fourniture aux organes directeurs des mêmes services concernant l'utilisation des contributions des États membres.

4.3 Indépendance du Vérificateur général des comptes

La fonction de vérificateur général des comptes est inscrite dans la Constitution de la République d'Afrique du Sud en tant qu'institution appuyant le système de démocratie constitutionnelle. Ce fait, et d'autres dispositions qui régissent la manière dont le Vérificateur général s'acquitte de sa mission, comme l'obligation qui lui est faite de rendre compte directement au Parlement, assurent sa totale indépendance. En sa qualité de Vérificateur externe indépendant de l'Afrique du Sud, le Vérificateur général ne peut être démis de ses fonctions par le Président que si une commission de l'Assemblée conclut à un manquement, une incapacité ou à son incompétence et si l'Assemblée adopte une résolution à cet effet à une majorité des deux tiers de ses membres au moins.

Contrairement à la plupart des autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le Bureau du Vérificateur général s'autofinance et peut demander des honoraires à ses clients sur la base d'un système de comptabilité du temps consacré à la tâche accomplie. Ce mécanisme en renforce encore l'indépendance. L'indépendance - de fait aussi bien qu'en théorie - du Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud est un principe important au regard des normes et meilleures pratiques internationales.

4.4 Points forts du Bureau

Le Bureau du Vérificateur général jouit d'une réputation de professionnalisme, de compétence et d'indépendance aux plans national et international, et il assure une vaste gamme de services auxiliaires. Nous avons la certitude d'être en mesure de répondre à toutes les attentes des États membres et autres interlocuteurs.

L'intégrité, la transparence, l'indépendance, l'impartialité, le développement de la personne, la responsabilité, l'investissement personnel et l'excellence sont les principales qualités

professionnelles et valeurs qui président au fonctionnement du Bureau. Toutes ces valeurs sont énoncées dans son code de comportement et d'éthique professionnels, qui est conforme aux Normes d'audit internationales, ainsi qu'aux Normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce code détermine et guide le comportement du Bureau et de son personnel. Il indique aussi clairement aux interlocuteurs du Bureau les normes que celui-ci applique dans ses rapports avec eux.

Le Bureau a recours à des méthodes de vérification qui sont conformes aux meilleures pratiques internationales, et il est connu pour utiliser les applications les plus récentes des logiciels de vérification des comptes, dont des documents de travail électroniques utilisés en temps réel et des techniques de vérification assistée par ordinateur. Son efficacité en est renforcée, ce qui lui donne plus de temps pour assurer des services de vérification à valeur ajoutée. Les éléments innovation et services d'appui technique contribuent à améliorer la qualité et la performance en faisant du Bureau l'un des organismes d'audit qui utilise les moyens les plus modernes et en élaborant et appliquant des méthodes appropriées et des principes directeurs détaillés. De plus, le Bureau collabore étroitement avec des cabinets-conseils nationaux et internationaux de renom, ce qui l'aide aussi à renforcer sa capacité de fournir des services de qualité.

En outre, grâce à notre travail au sein de multiples entités du système des Nations Unies, nous avons acquis une solide base de connaissances et d'expérience dont nous nous servons dans notre travail.

Le Bureau est doté d'un mécanisme qui lui permet d'affecter toutes les compétences nécessaires à l'accomplissement de vérifications internationales. Grâce à ce mécanisme, ainsi qu'à la possibilité de faire appel à des spécialistes extérieurs, nous disposons d'équipes possédant les aptitudes et les compétences voulues pour chaque tâche et d'une réserve d'expertise d'une richesse telle qu'il est possible d'y intégrer des nouveaux venus prometteurs et d'assurer le transfert des connaissances sans que les services fournis en pâtissent.

Le Bureau est dirigé par le Vérificateur général des comptes, M. Shauket Fakie, qui jouit d'une grande réputation parmi ses pairs au plan international et est parfaitement au fait des initiatives de changement, des méthodes modernes de vérification et des efforts de réforme en cours au sein des Nations Unies.

En 1997, la Banque mondiale a salué l'excellence du Bureau en tant qu'organisme de premier plan dans le domaine du contrôle des finances publiques, appliquant des pratiques optimales qui reposent sur :

- l'indépendance ;
- les aptitudes et les compétences du personnel ;
- l'existence d'un système interne approprié de contrôle de la qualité ;
- des procédures externes régulières de contrôle de la qualité ;
- l'accès du public à ses rapports.

Le Bureau appuie le principe de l'audit unique tout en ayant conscience que les donateurs ont besoin d'assurances spécifiques. Il est toujours prêt à discuter avec ses interlocuteurs des moyens de leur donner des assurances spécifiques et supplémentaires dans le cadre des normes, principes et pratiques de la vérification extérieure des comptes.

Le Bureau applique depuis des années un système de gestion de la performance sur le plan interne. Il mettra cette expérience au service des efforts accomplis par l'UNESCO pour renforcer la gestion axée sur les résultats.

Comme on l'a déjà dit, le Bureau utilise les systèmes de comptabilité et de vérification des comptes les plus modernes. L'UNESCO applique les Normes comptables du système des Nations Unies. Notre connaissance de ces normes ainsi que des Normes internationales de présentation des états financiers et des Normes comptables internationales du secteur public nous permet de suggérer de nouvelles améliorations dans l'établissement et la présentation des états financiers. Nous avons cependant conscience que les changements systémiques doivent être apportés de manière harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies.

Le Bureau possède une expérience de la vérification des comptes de plus de 112 années civiles : plus de 90 dans le secteur public en Afrique du Sud, et le reste au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il pense être hautement qualifié et idéalement placé pour répondre aux attentes de l'UNESCO étant donné sa volonté établie de fournir d'excellents services de vérification extérieure des comptes.

4.5 Effectifs du Bureau

Le Bureau établit chaque année environ 1.300 rapports de vérification des comptes, qui portent sur tous les niveaux du gouvernement, ainsi que des rapports spéciaux, des rapports d'évaluation et des rapports sur le portefeuille d'entités internationales. À cette fin, il emploie 1.423 personnes, dont 1.225 spécialistes et 198 assistants.

4.6 La formation du personnel aux méthodes modernes de vérification des comptes et sa formation professionnelle continue

Nous nous employons à former et perfectionner notre personnel car nous voyons dans des hommes et des femmes qui s'investissent notre atout le plus précieux. En tant qu'organisation apprenant en permanence, le Bureau a mis au point un programme d'éducation et de formation bien précis pour permettre à tout le personnel de s'acquitter de sa tâche avec efficacité et en atteignant un niveau de qualité acceptable sur le plan international.

Le Bureau organise des séminaires internes et externes de mise à jour des connaissances dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, ainsi que dans des domaines connexes comme les systèmes informatiques et les audits de performance. En outre, il encourage et contrôle l'apprentissage permanent de son personnel pour réduire l'écart entre les connaissances et les compétences qu'il doit posséder et celles qu'il maîtrise réellement.

La formation professionnelle continue, telle qu'elle est définie dans notre cadre pour l'éducation et la formation, est la pierre angulaire d'une organisation professionnelle qui se perfectionne. Le Bureau y souscrit pleinement, ce qui est conforme aux exigences professionnelles internationales en matière de comptabilité et d'audit. Des organismes professionnels nationaux, comme le Conseil sud-africain des experts-comptables et des vérificateurs des comptes du secteur public et l'Institut sud-africain des experts-comptables agréés veillent aussi à ce que nos nombreux experts-comptables agréés possèdent la formation minimum requise. Cette formation est l'un des objectifs du Bureau et elle est mentionnée dans le contrat individuel de performance des membres du personnel. Elle en est un élément important qui, en tant qu'outil de performance, nous aide à assurer l'excellence de nos services.

Les activités de formation portent notamment sur les questions suivantes :

- méthodes d'audit ;
- contexte de l'audit (gouvernement central, gouvernement provincial, autorités locales et organisations internationales multilatérales) ;
- mise à jour du travail de comptabilité et d'audit ;
- lois et règlements ;
- systèmes de comptabilité ;
- domaines d'audit spécialisés (systèmes informatiques, développement durable, audit de performance, audit judiciaire, etc.) ;
- autres domaines d'expertise (droits, fiscalité, technologies de l'information, etc.) ;
- formation non technique (principes de comportement, développement des qualités d'encadrement/de leadership, mise en place d'équipes, aptitudes interactives, initiatives pour l'égalité dans l'emploi, etc.).

L'Institut sud-africain des experts-comptables agréés et l'Association des experts-comptables diplômés agréés, organismes de comptabilité et d'audit de réputation internationale, autorisent le Bureau à dispenser une formation complète aux personnes qui souhaitent devenir des comptables professionnels. Il s'agit de renforcer les capacités, notamment parmi les membres de communautés précédemment désavantagées, et de contribuer ainsi à l'autonomisation des jeunes du pays.

Le Bureau bénéficie des services d'un grand nombre de professionnels qualifiés qui possèdent plusieurs années d'expérience de la comptabilité dans les secteurs public et privé et dans toutes les disciplines de l'audit. Ces professionnels sont membres d'organismes spécialisés reconnus au plan international, comme l'Institut sud-africain des experts-comptables, le Conseil sud-africain des experts-comptables et des vérificateurs des comptes du secteur public, l'Institut sud-africain des vérificateurs des comptes publics et l'Association des experts-comptables diplômés agréés.

Le Bureau joue en outre un rôle de premier plan dans des institutions internationales de comptabilité et d'audit, telles que le Groupe de vérificateurs externes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Il est ainsi à l'avant-garde des progrès techniques dans les domaines de la comptabilité et de l'audit.

4.7 Statut et expérience du Bureau au niveau international

Au plan international, le Vérificateur général des comptes siège actuellement au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité de membre de ce Comité, il remplit notamment les fonctions de principal vérificateur des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Tribunal pénal international pour le Rwanda, de la Commission

économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Il est également le vérificateur des organisations ci-après :

- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;
- Tribunal spécial pour la Sierra Leone ;
- Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie.

Par le passé, il a audité les comptes des organismes suivants :

- Organisation mondiale de la santé, y compris divers organismes connexes comme le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Centre international de calcul ;
- Organisation internationale des institutions supérieures de vérification ;
- Communauté de développement de l'Afrique australe ;
- Union africaine ;
- Association des vérificateurs généraux des comptes de l'Afrique orientale et australe.

4.8 Notre engagement en Afrique

L'Afrique du Sud continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement d'une gestion financière responsable du secteur public en Afrique en appuyant le Programme régional de renforcement des capacités, financé par des dons, actuellement mis en œuvre par l'Organisation des institutions supérieures de vérification des pays anglophones d'Afrique (AFROSAI-E).

En tant que siège du secrétariat de l'AFOSAI-E et de l'Organisation des institutions supérieures de vérification de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCOSAI), l'Afrique du Sud joue un rôle actif dans la conduite de cet organisme et l'appui à ses structures. Le Bureau du Vérificateur apporte, notamment, un soutien administratif et de gestion aux secrétariats, et fournit des services d'experts pour le perfectionnement et la formation du personnel des 22 institutions supérieures de vérification. À ce jour, plus de 460 vérificateurs ont bénéficié de ces activités, qui sont financées par des donateurs.

La SADCOSAI et l'AFROSAI-E ont fusionné le 1^{er} janvier 2005. Le Bureau a facilité cette fusion, qui est conforme aux objectifs de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à savoir promouvoir l'unification et l'obligation redditionnelle sur le continent africain.

En outre, l'Afrique du Sud contribue à renforcer la capacité d'audit des institutions supérieures de vérification en Afrique en appuyant activement les programmes de formation et de perfectionnement de l'AFROSAI-E. Cette aide est fournie à titre gracieux sous forme de services techniques spécialisés, en vue de :

- mettre au point et/ou adapter des outils d'audit propres à guider le travail des institutions supérieures de vérification membres de l'AFROSAI-E ;
- faciliter l'organisation d'ateliers de formation régionaux et internes pour le personnel de ces institutions ;

- mener des examens de qualité et des initiatives de formation en cours d'emploi dans les institutions supérieures de vérification ; et
- aider ces institutions à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de renforcement institutionnel.

En favorisant le développement de l'expertise en matière d'audit, le Bureau a permis à certains membres du personnel d'autres institutions supérieures de vérification en Afrique d'acquérir une expérience internationale en tant que membres des équipes chargées d'entreprendre des audits internationaux. Un certain nombre de candidats de pays comme Maurice, la Namibie et la Gambie ont déjà participé à la vérification des comptes d'organismes des Nations Unies. Cette initiative continue à se développer et le Bureau offrira d'autres possibilités de ce type à ses homologues africains intéressés.

5. LA VÉRIFICATION EXTÉRIEURE DES COMPTES DE L'UNESCO : NOTRE DÉMARCHE

5.1 Étendue de l'audit

La démarche que nous adopterons pour la vérification des comptes de l'UNESCO vise à remplir les conditions énoncées à l'article 12 du Règlement financier et dans le Mandat additionnel régissant la vérification des comptes. Aux termes de ce Mandat, nous devons exprimer une opinion sur les états financiers et faire rapport sur les opérations financières de l'exercice ainsi que sur diverses autres questions mentionnées dans ce texte. Celui-ci offre aussi au Commissaire aux comptes l'occasion de contribuer à l'amélioration des mécanismes de reddition des comptes, de façon à aider l'UNESCO à atteindre ses objectifs de façon rationnelle, économique et efficace.

Pour nous acquitter de ce mandat, nous appliquerons une stratégie d'audit axée sur le risque, comportant une vérification des états financiers et de la conformité, un audit informatique, un audit de performance et des éléments de valeur ajoutée. Cette approche axée sur le risque garantit que notre audit porte essentiellement sur les domaines où les risques sont les plus élevés tout en donnant une assurance raisonnable à l'égard d'autres questions importantes sur lesquelles le vérificateur émet une opinion.

Elle suppose que nous ayons une connaissance suffisante des conditions dans lesquelles opère l'UNESCO, et notamment de ses contrôles et de ses mécanismes internes d'évaluation et d'audit pour être à même de déceler et d'évaluer les risques d'inexactitude importante des états financiers. Cette évaluation des risques, à laquelle il est procédé pendant les phases initiales de la vérification, nous aide à déterminer notamment les points sur lesquels doit porter notre examen. La gestion des risques fait partie intégrante des processus de gouvernance d'une organisation et nous serions normalement amenés à examiner les mesures préventives existantes, tout en faisant des recommandations constructives en vue de leur amélioration.

Notre stratégie d'audit combinera l'évaluation et la vérification des principaux mécanismes de contrôle de gestion, ainsi que des contrôles informatiques généraux et exercés sur les applications, la mise en œuvre de procédés analytiques, de validation et le contrôle détaillé des transactions et des bilans. Outre l'audit de régularité, consistant notamment à évaluer le respect des règlements, règles et autres directives de l'UNESCO, une haute priorité sera accordée à l'apport de valeur ajoutée. Les domaines dans lesquels il serait utile et rentable que l'audit soit créateur de valeur ajoutée seront déterminés à la lumière du fonctionnement de l'Organisation, des priorités des parties prenantes et de consultations appropriées. La nature et l'ampleur des contrôles de validation sera fonction de

divers facteurs dont le principe de l'importance relative, les risques établis et le travail accompli par le Service d'évaluation et d'audit.

Nous savons qu'en 2002, l'UNESCO a mis en place un nouveau progiciel de gestion intégrée - SAP - et que l'extension de ce système aux bureaux hors Siège est actuellement en cours. Nous mettrons à profit notre vaste expérience, acquise notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, en matière d'examen des systèmes de gestion intégrée mis en œuvre depuis peu et affecterons des membres de notre personnel ayant une expérience du SAP à la vérification des comptes de l'UNESCO. Le Bureau du Vérificateur général a lui-même mis en place un tel système il y a quelques années pour ses propres besoins. Nous sommes donc pleinement conscients de l'importance des initiatives qu'exige la gestion du changement et des autres défis qui doivent être relevés pendant les premières années de mise en œuvre et sommes en conséquence particulièrement bien placés, grâce à notre connaissance et notre expérience des difficultés qui se posent à cet égard, pour contribuer utilement à leur solution.

Tous les audits effectués par le Bureau du Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud font l'objet d'examens rigoureux à différents niveaux ainsi que de processus internes et externes visant à en assurer la plus haute qualité. À cet égard, l'audit sera effectué conformément aux Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU ainsi qu'aux normes internationales d'audit, qui intègrent les normes et directives de l'INTOSAI.

Pour la vérification des comptes de l'UNESCO, nous tirerons profit de l'expérience que nous avons acquise dans le cadre du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Une rationalisation de notre procédure d'établissement de rapports et de nos mécanismes d'approbation nous permettra de réduire au minimum les perturbations à la fin de l'exercice ; nous fixerons aussi les périodes au cours desquelles procéder à la vérification dans les différents sites, en concentrant plus particulièrement notre effort sur les bureaux hors Siège.

Dans le plan stratégique établi et revu par des membres expérimentés de notre personnel pour chaque mission d'audit, nous nous attachons également à déterminer un certain nombre de domaines spécifiques où nous pouvons apporter un plus. Les domaines sur lesquels portera l'audit sont classés par ordre de priorité à la lumière des discussions menées avec l'administration et les organes directeurs et des attentes exprimées à l'occasion de ces discussions. Ce processus de sélection des activités devant faire l'objet d'une vérification est facilité par une parfaite connaissance de l'organisation, elle-même favorisée par une certaine continuité dans l'exercice des fonctions de Commissaire aux comptes.

Les documents de travail concernant l'audit sont établis conformément aux normes du Bureau, qui utilise un progiciel permettant d'enregistrer l'ensemble des travaux que nous menons dans le souci d'effectuer des audits de qualité internationale, efficaces et économiques. Nous utilisons par ailleurs largement les techniques les plus récentes d'audit assistées par ordinateur (TAAO), comme le langage de commande ACL.

Le Bureau est conscient que le Commissaire aux comptes doit exprimer non seulement une opinion sur les états financiers de l'UNESCO, mais aussi une opinion séparée sur certains des instituts et centres internationaux de l'Organisation, comme le Centre international de physique théorique de Trieste et l'Institut international de planification de l'éducation à Paris. Le Bureau s'efforcera de tirer parti des synergies qui pourraient résulter du travail mené à l'une et l'autre fins, de façon à s'acquitter de cette double mission de la façon la plus efficace et la plus rentable et à réduire au minimum le coût de l'audit de ces centres.

5.2 Collecte de l'information

Toutes les démarches visant à obtenir les renseignements nécessaires pour l'audit seront effectuées par les voies convenues, après notification préalable dans tous les cas. Le Bureau constituera sa propre base de données permanentes sur l'UNESCO, qui pourra ainsi être mise à jour régulièrement sans avoir à solliciter du Secrétariat de l'UNESCO des informations qui lui ont déjà été demandées.

5.3 Présentation des rapports

Communication des résultats de l'audit aux entités faisant l'objet de la vérification

Une communication efficace avec les organismes faisant l'objet de la vérification est une priorité à laquelle nous nous efforcerons de satisfaire de diverses façons. Nous nommerons des points focaux chargés d'assurer une communication optimale avec l'UNESCO à tous les niveaux et à tout moment. Nous reconnaissons que le fait de communiquer librement et en temps opportun avec les organes directeurs contribue grandement à renforcer le processus de vérification externe. Nous sommes déterminés à cet égard à œuvrer pour un dialogue constructif au niveau des organes directeurs afin de promouvoir une gouvernance et une reddition des comptes de qualité. Le Bureau a également largement recours à des systèmes de vidéo et de téléconférence propres à faciliter davantage encore des contacts réguliers avec l'UNESCO et ses organes directeurs.

En ce qui concerne les rapports, le Bureau a la réputation méritée de fournir en temps voulu des rapports de nature à améliorer le fonctionnement des organismes contrôlés. Au minimum un rapport détaillé contenant les constatations et recommandations résultant de l'audit ainsi que l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers sera soumis à l'UNESCO conformément aux dispositions du Règlement financier. D'autres rapports détaillés pourraient être envisagés en tant que de besoin.

Avant qu'un rapport soit soumis aux organes directeurs, le Directeur général se verra donner la possibilité de formuler des observations concernant les constatations du Commissaire aux comptes, comme le veut le Règlement financier et conformément à notre pratique existante.

Des rapports sur des missions de vérification à des fins spéciales seront présentés sous une forme appropriée après que la nature exacte de la mission ainsi que la forme et le contenu du rapport qui en rendra compte auront été arrêtés avec l'administration et/ou les organes directeurs.

Toutes les constatations importantes du Commissaire aux comptes seront récapitulées dans des lettres de recommandations à la fin de chaque mission de vérification. Ces lettres de recommandations sont fondées sur les constatations et observations formulées au cours de la vérification, qui sont systématiquement discutées avec l'administration à la fin de chaque mission de façon à :

- parvenir à un consensus sur l'exactitude des faits rapportés dans les lettres de recommandations avant leur émission ;
- veiller à ce que chaque constatation soit replacée dans son contexte correct ;
- veiller à ce que les recommandations soient concrètes, à la fois efficaces et économiques et se traduisent par une plus grande efficacité.

5.4 Collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO

Aux fins d'une efficacité maximale du processus de vérification extérieure, nous évaluerons, au stade de la planification de l'audit, le degré de fiabilité de la structure de contrôle interne, comprenant l'évaluation et l'audit, mise en place par l'administration. S'il existe des mécanismes de contrôle adéquats et efficaces, le nombre des vérifications de détail sera réduit, conformément à l'approche axée sur le risque.

Le Bureau est réputé pour travailler en étroite coordination avec les services de contrôle interne afin d'optimiser l'utilisation des ressources limitées affectées à la vérification. Il évaluera donc le travail du Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO, sur lequel il s'appuiera dans la mesure où ce travail correspond aux objectifs de l'audit et aux priorités énoncées dans le mandat régissant la vérification extérieure. Le Bureau et le Service d'évaluation et d'audit échangeront régulièrement leurs plans de travail respectifs afin d'éviter tout double emploi et tout conflit de dates. Outre qu'elles évitent la répétition inutile d'activités, ces initiatives peuvent aussi permettre à l'UNESCO d'avoir une vue d'ensemble plus large de ses activités et opérations.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE LA VÉRIFICATION

6.1 L'équipe de vérificateurs

Le Bureau compte une unité spécialisée dans les missions internationales, qui peut faire appel à la réserve d'experts que compte le Bureau. Le Vérificateur général, assisté du Vice-Vérificateur général, supervisera personnellement l'équipe à laquelle il est proposé de confier la vérification des comptes de l'UNESCO. La direction en sera assurée au niveau du Vérificateur général adjoint et par des chefs de groupe qui possèdent tous les qualifications professionnelles voulues et plusieurs années d'expérience de la vérification internationale.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le Bureau dispose d'un mécanisme lui permettant de réunir l'ensemble des compétences nécessaires pour la vérification internationale, et dispose à cette fin d'une réserve de spécialistes au sein de laquelle l'équilibre entre les sexes est assuré et qui est également largement représentative de la diversité des populations de l'Afrique du Sud.

Le Bureau a pleinement conscience de la nécessité d'assurer le suivi des vérifications. Les facilités dont il dispose pour s'assurer tous les services d'experts nécessaires facilitent un tel suivi : au cours du premier exercice biennal, un groupe restreint au sein de l'équipe responsable de l'UNESCO sera constitué et permettra de régler rapidement et efficacement des questions comme les demandes d'information émanant de l'Organisation. Nous faciliterons davantage encore ce suivi en affectant spécialement un certain nombre de membres de la division internationale du Bureau à la vérification des comptes de l'UNESCO.

Les membres de l'équipe proposée maîtrisent au moins une des langues officielles de travail des Nations Unies (l'anglais) et ont une connaissance limitée de l'autre langue de travail ainsi que d'autres langues officielles du système des Nations Unies. Grâce à notre vaste et diverse expérience de ce système, ainsi qu'au fait que l'Afrique du Sud compte 11 langues officielles, nous avons toujours réussi à résoudre de façon pragmatique les difficultés d'ordre linguistique que nous avons pu rencontrer au cours de nos vérifications.

6.2 Profil des responsables de l'équipe

M. Shauket Fakie, B.Compt (Hons) CA(SA) Vérificateur général

Le rôle du Vérificateur général consistera essentiellement à superviser l'audit et à faire rapport à la Conférence générale de l'UNESCO.

Nommé par le Président de la République d'Afrique du Sud le 1^{er} décembre 1999, M. Shauket Fakie a contribué de façon déterminante au cours des ans à bâtir la solide réputation internationale que le Bureau s'est acquise et qui s'est traduite par un nombre croissant de prestigieuses missions d'audit d'entités internationales, dont :

- Le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, dont il a assuré la présidence en 2002 et 2004.
- L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
- Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.
- Le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie.

Il a dans le passé assuré les fonctions de Commissaire aux comptes d'organisations aussi prestigieuses que l'Organisation mondiale de la santé et ses fonds et programmes ; l'Union africaine ; la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Association des vérificateurs généraux de l'Afrique orientale et australe.

Au niveau international, ses collègues lui ont témoigné leur soutien en le réélisant chaque année depuis 2001 Président du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Fakie soutient activement la recherche et les échanges et a notamment accueilli au cours des cinq dernières années la Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth ainsi que les groupes de travail pour le contrôle écologique et la vérification internationale de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), groupes aux travaux desquels le Bureau participe activement.

Son exigence quant à la qualité de niveau international du travail accompli et sa vaste expérience en tant que consultant et vérificateur lui valent d'être hautement apprécié et respecté en Afrique du Sud et au plan international.

Né en 1953, M. Fakie est devenu comptable agréé (Afrique du Sud) en 1986, après avoir obtenu un diplôme de commerce et un diplôme de comptabilité à l'Université d'Afrique du Sud.

Au cours de sa carrière, M. Fakie a acquis une large expérience dans les secteurs public et privé, aussi bien aux niveaux local qu'international. Lorsque le régime d'apartheid a fait entrave au déroulement de sa carrière après l'obtention de son diplôme de comptable agréé en 1986, il est devenu partenaire dans un important cabinet d'audit australien où il a travaillé comme vérificateur indépendant, consultant, conseiller fiscal et comptable dans les secteurs public et privé.

À son retour en Afrique du Sud en 1993, M. Fakie est entré au cabinet Ernst et Young, où il a assuré des services de conseil en gestion et en reconfiguration des processus. Deux ans plus tard, il

est entré au Bureau du Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud et a été nommé Vérificateur général à la fin de 1999.

La réputation de M. Fakie et l'estime dont il jouit auprès de ses pairs lui ont permis de siéger dans de nombreux conseils et commissions locaux et internationaux de haut niveau. Il a également été membre de plusieurs comités de l'Institut sud-africain des comptables agréés, du Conseil des experts comptables et des vérificateurs ainsi que de l'Institut des comptables agréés d'Australie. Il est membre de l'Association pour l'avancement des comptables noirs en Afrique du Sud.

Les contacts qu'il entretient avec les organes directeurs des entités vérifiées, les visites personnelles qu'il effectue dans ces dernières témoignent de l'implication de M. Fakie dans nos audits internationaux. Du fait de son vif intérêt personnel pour ces audits et de son souci d'excellence des services rendus, il est bien placé pour assurer de façon efficace et indépendante la vérification extérieure des comptes de l'UNESCO.

M. Terence Nombembe, B.Compt (Hons), CA(SA)
Vice-vérificateur général

M. Nombembe a participé activement à des audits comme ceux de l'Organisation mondiale de la santé, où il était en contact personnel avec le Directeur général par l'intermédiaire du Bureau de la vérification intérieure des comptes, de la Commission de vérification des comptes ainsi que du Conseil exécutif.

Né en 1961, il est devenu comptable agréé en 1990. Son travail dans le secteur privé lui a permis d'acquérir une expérience considérable des aspects techniques de la comptabilité, et de la vérification extérieure et interne des comptes. Il a également acquis de solides compétences en matière de gestion et d'encadrement qu'il met en pratique dans l'exercice de ses fonctions de dirigeant.

M. Nombembe a créé le cabinet de vérification Gobodo Incorporated de Cape Town, dont il a été l'associé directeur, réussissant l'exploit de lancer, en partant de rien, une affaire solide dans un contexte qui n'était guère propice à l'émergence d'entreprises noires.

Il est entré au Bureau du Vérificateur général le 1^{er} juin 2000 en qualité de Vérificateur général adjoint puis de Directeur général.

Il est également désireux d'accélérer la formation de cadres noirs, et en particulier de comptables agréés. Le fait que le Vérificateur général mette en œuvre un programme de formation de comptables agréés l'incite à gérer le Bureau comme n'importe quelle autre entreprise professionnelle.

M. Clarence Benjamin, B. Compt. (Hons) CA(SA)
Vérificateur général adjoint

M. Benjamin possède une expérience considérable de la vérification et de la comptabilité dans le secteur privé. Après être entré au Bureau en 1995, il a été chargé de l'information auprès du Parlement sud-africain, fonction dans laquelle il a fait la preuve de ses compétences s'agissant de traiter de nombreux rapports controversés, d'améliorer la gouvernance et la reddition de comptes et de seconder des ministres et des membres du parlement.

Dans le cadre de ses fonctions, il dirige notamment les équipes responsables de la mise en œuvre des bonnes pratiques en ce qui concerne l'audit de régularité, de performance, l'audit judiciaire, l'audit des systèmes d'information et d'autres aspects de la vérification, ainsi que les

équipes chargées du contrôle qualité, des projets de soutien à l'Afrique et de l'audit international. Notre division de l'audit international occupe de ce fait une place à part dans la structure du Bureau et elle jouit d'un soutien technique et d'une intégration très poussés.

M. Benjamin a une expérience considérable des audits internationaux et participe actuellement à la vérification dans le cadre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, où il a des échanges aussi bien avec les entités contrôlées qu'avec les organes directeurs.

**M. Pramesh Bhana, B. Compt (Hons) CA(SA)
Directeur**

M. Bhana est entré au Bureau en 1994. Actuellement, il représente le vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud, en qualité de Directeur de l'audit externe au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, fonction qu'il occupe depuis cinq ans.

Soucieux de contribuer par son action au développement local, il a exercé précédemment les fonctions de vice-président de la section de Pretoria de l'Association for the Advancement of Black Accountants of Southern Africa (Association pour la promotion des comptables noirs de l'Afrique australe). Il est également l'un des membres fondateurs du Deloitte and Touche Project Siyakhula Accounting, programme bénévole qui organise gratuitement des stages de comptabilité à l'intention des élèves du secondaire et des collectivités précédemment défavorisées d'Afrique du Sud.

M. Bhana s'est distingué par ses états de service dans les secteurs tant privé que public. Il est particulièrement rompu au fonctionnement du système des Nations Unies et de ses mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions. Il a une grande expérience des opérations de vérification et dirige plusieurs équipes importantes chargées de l'audit de diverses entités des Nations Unies, dont l'Afrique du Sud est le vérificateur principal. À ce titre, et dans le cadre de la seule affectation au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, plus de 30.000 heures d'audit ont été effectuées.

M. Bhana a occupé les fonctions de président du Comité des opérations de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU en 2002 et 2004. En outre, il préside actuellement le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, dont il a été auparavant le vice-président pendant plusieurs années.

Basé à New York depuis juin 2000, M. Bhana a l'habitude de traiter avec les hauts responsables des entités des Nations Unies, les organes d'experts comme le CCQAB et les organes directeurs comme la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ainsi que les conseils exécutifs des fonds et programmes. Il est également habitué à fournir aux États membres et aux groupes régionaux des informations détaillées sur les rapports d'audit ainsi que des avis sur l'obligation de rendre compte et d'autres aspects de la gouvernance.

7. AFFECTATION DES RESSOURCES ET RÉTRIBUTION

7.1 Estimation du temps nécessaire à la vérification

Sur la base de l'expérience que nous avons acquise auprès d'organisations internationales de taille similaire, et après analyse des opérations de l'UNESCO, nous estimons que l'audit de régularité nécessiterait environ 5.240 heures de travail (soit environ 32 mois de travail) par exercice biennal. Il faudra prévoir en outre 2.410 heures de travail (soit environ 15 mois de travail) par exercice biennal pour les tâches relatives à l'audit de performance. Bien que l'on établisse ici une distinction entre ces deux opérations, une démarche globale de vérification sera adoptée, comme

expliqué plus haut. Au total, il faudra donc prévoir 47 mois de travail par exercice biennal, près de 56 % de ce temps étant consacré au Siège et 44 % aux bureaux hors Siège (y compris les instituts associés à l'UNESCO). À ce stade, il n'est pas possible de déterminer comment les visites hors Siège se répartiront entre les bureaux régionaux, les bureaux multipays/nationaux et les instituts ; cela ne pourra être fait qu'une fois que le Bureau aura procédé à une évaluation des risques en bonne et due forme - s'il est désigné comme vérificateur externe des comptes.

On prévoit que l'équipe de vérificateurs se rendra au Siège au moins trois fois pendant l'exercice financier, l'audit final étant effectué peu de temps après la clôture de l'exercice, compte tenu des délais nécessaires pour disposer des états financiers. Chacune de ces visites durera de quatre à cinq semaines civiles environ.

Plusieurs visites hors Siège seront également effectuées pendant l'exercice financier. Leur durée sera déterminée au cas par cas, en fonction de la nature et de l'étendue des opérations ainsi que des objectifs spécifiques du travail d'audit à effectuer.

Nous pensons pouvoir réaliser des économies de temps et de moyens qui pourront être affectées aux domaines qui offrent une valeur ajoutée.

Afin de respecter les échéances tout en limitant les opérations de vérification externe pendant les périodes de pointe au Secrétariat, ces visites seront planifiées en consultation avec le Secrétariat de l'UNESCO et, en particulier, avec le Service d'évaluation et d'audit. On veillera également à ménager des délais suffisants pour que les organes directeurs puissent recevoir le rapport d'audit dans les différentes langues officielles de l'Organisation.

7.2 Produits

Conformément à l'article 12 du Règlement financier de l'Organisation et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes, les produits de l'audit comprennent :

- une opinion des vérificateurs des comptes sur les comptes de clôture et les états correspondants de l'UNESCO ;
- des rapports détaillés ;
- des lettres de recommandations détaillées après chaque visite d'audit au Siège et hors Siège.

7.3 Honoraires demandés

Sur la base d'une évaluation initiale des opérations, de l'étendue du travail d'audit et des tâches effectuées par l'actuel titulaire des fonctions de vérification externes des comptes, et à la lumière de notre connaissance des besoins dans des organisations analogues, nous proposons de fixer le montant total des honoraires d'audit pour chaque exercice biennal à 700.100 dollars des États-Unis, ce qui représente moins de 0,07 % du budget prévisionnel pour l'exercice biennal 2006-2007, lequel est supérieur à 1 milliard de dollars (d'après le document 33 C/5).

Les honoraires susmentionnés incluent tous les émoluments (environ 280.000 dollars) et les frais de voyage (420.100 dollars). Ils ne comprennent pas les frais afférents aux locaux, aux télécommunications et aux photocopies puisque nous présumons que, conformément à la pratique en vigueur, les facilités correspondantes seront fournies gracieusement aux vérificateurs.

Les honoraires ci-dessus couvrent tous les frais afférents à la prestation de services d'audit représentant une durée totale de 7.650 heures de travail (environ 47 mois de travail), compte tenu de la portée de la vérification susmentionnée. Si les organes directeurs ou l'UNESCO demandent des examens spéciaux, ceux-ci pourront donner lieu à des compléments d'honoraires, qui seront négociés au cas par cas compte tenu de l'étendue des tâches requises ainsi que du mandat des vérificateurs externes.

Selon notre expérience, des honoraires contraires aux principes d'une bonne économie compromettent à la longue la qualité et la valeur d'un audit. En conséquence, il n'est pas dans nos habitudes de fixer ces honoraires à un niveau irréaliste, fût-ce pour obtenir la responsabilité de la vérification externe des comptes d'un organisme aussi prestigieux que l'UNESCO.

7.4 Lettre de mission

Nous fournirons à l'UNESCO une lettre de mission où nous préciserons notre interprétation des conditions et des objectifs de notre mission ainsi que la nature et l'étendue des services que nous assurerons, notre propos n'étant pas de chercher à limiter nos responsabilités en les minimisant par rapport aux normes qui ont cours dans notre profession. Un exemple de lettre de mission figure à l'annexe C.

8. CONCLUSION

Nous aimerions insister à nouveau sur les avantages que représenterait pour l'UNESCO notre nomination comme vérificateur externe indépendant :

- Notre expérience et notre compréhension du système des Nations Unies garantissent que les activités d'audit se dérouleront sans heurt et sans perturber le bon fonctionnement de l'Organisation. Nos états de service à cet égard sont tout à fait probants.
- L'éventail des services d'audit assurés par notre Bureau offre la garantie que toute opération d'audit que nécessiterait l'UNESCO, tant au Siège qu'hors Siège, pourra être menée à bien.
- L'UNESCO bénéficiera des économies réalisées grâce au regroupement de nos travaux à l'international, qui permettra d'effectuer périodiquement des visites dans les différents bureaux régionaux, bureaux multipays ou nationaux et instituts.
- Notre stratégie d'audit nous permettra de fournir des services de haute qualité tout en offrant une valeur ajoutée, dans les limites d'honoraires raisonnables.
- Notre volonté de transparence favorisera un dialogue ouvert avec la direction de l'UNESCO, le Service d'évaluation et d'audit et les organes directeurs et contribuera de façon non négligeable au respect de l'obligation redditionnelle et à la bonne gouvernance à l'UNESCO.
- Notre souci de développer les capacités d'audit parmi les Africains, en particulier ceux qui viennent de communautés défavorisées, cadre bien avec le rôle de premier plan, reconnu par la communauté internationale, que joue l'UNESCO dans la mobilisation et la coordination au plan mondial des efforts en faveur de la paix et du développement humain grâce à l'éducation, la science, la culture et la communication.

- Notre compréhension des initiatives de réforme de l'ONU, dans lesquelles nous sommes d'ailleurs partie prenante, nous rendra à même de contribuer aux réformes entreprises à l'UNESCO.

Nous pensons avoir fourni dans le présent document toutes les informations requises et démontré que :

- nous comprenons bien les exigences de l'UNESCO ;
- nous possédons les qualifications professionnelles, les connaissances, l'expérience et l'expertise requises ;
- nous pouvons offrir une valeur ajoutée à l'UNESCO et lui apporter un plus ;
- nous sommes en mesure de fournir des prestations et des produits de qualité à un prix juste et raisonnable ;
- notre nomination comme vérificateur externe indépendant représenterait un atout pour l'UNESCO.

Le Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud pourrait être le premier vérificateur externe indépendant de l'UNESCO originaire d'Afrique. Il s'engage, avec ses collaborateurs, à s'acquitter de façon exemplaire des responsabilités qui seront les siennes, tout en satisfaisant aux normes les plus rigoureuses. Il accueillerait avec satisfaction la possibilité d'apporter un plus à l'UNESCO et d'aider l'Organisation à réaliser la mission d'importance mondiale qui est la sienne tout en continuant à faire œuvre utile dans le domaine de la gouvernance et de la reddition de comptes en général.

Glossaire

Audit Command language (ACL)

ACL est un logiciel à l'usage des professionnels de l'audit et des finances, mettant les techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO) au service de la mission d'audit, aux fins d'extraction et d'analyse de données, de détection des fraudes et d'exercice d'un contrôle suivi. Il allie de puissantes fonctionnalités d'accès aux données, d'analyse et de compte rendu intégré, qui laissent les données source intactes et en préserve la qualité et l'intégrité.

Offre de services professionnels

Le Bureau assure une large gamme de services d'audit professionnels et spécialisés, qui comprennent la vérification des états financiers, l'examen et le contrôle de conformité aux lois et aux réglementations ; l'audit de gestion (ou de performance) ; l'audit environnemental et de développement durable ; des enquêtes spéciales, la vérification judiciaire et l'audit des systèmes d'information.

Nos prestations sont personnalisées et conçues pour donner aux principales parties intéressées l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent aucune inexactitude importante. Nous veillons également à ce que nos services d'audit apportent une valeur ajoutée à l'origine d'une réelle amélioration du fonctionnement et des activités de nos mandants. Nos prestations sont assurées dans le cadre d'une démarche intégrée qui englobe la vérification des états financiers et de la conformité, l'audit de gestion, la vérification des systèmes d'information (informatiques) et l'audit de développement durable.

La fourniture d'autres prestations, telles que l'audit judiciaire, qui ne rentrent pas dans la mission d'audit standard, n'est pas prévue dans nos honoraires et sera, le cas échéant, négociée séparément.

Soucieux de contribuer au processus de reddition de comptes et d'apporter à ses mandants de la valeur ajoutée, le Bureau assure à l'échelle nationale et internationale les catégories d'audit suivantes :

- **Audit de régularité - vérification des états financiers et audit de conformité**

Nous mènerons à l'UNESCO des missions d'audit de régularité couvrant la vérification des états financiers et de la conformité. Ces contrôles seront exécutés conformément aux Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a accepté également les normes établies par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ainsi que les normes internationales d'audit de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

- Vérification des états financiers

L'objectif de la vérification des états financiers est d'exprimer une opinion sur ces états, afin de déterminer s'ils rendent compte fidèlement, à tous les égards importants, de la situation financière de l'organisation à une date donnée.

- **Contrôle de conformité**

Il s'agit d'une évaluation externe indépendante du degré de conformité aux lois, aux réglementations, aux mesures de contrôle, procédures, motivations et autorisations pertinentes.

- **Audit de performance/audit de gestion**

L'audit de performance vise à évaluer les mesures prises par la direction pour faire en sorte que les ressources mises en œuvre soient acquises de façon économique et employées de façon efficiente et efficace. Le choix des domaines soumis aux audits de gestion sera effectué en concertation avec l'administration et les organes directeurs au cours de l'exercice biennal.

- **Audit des systèmes d'information**

L'audit des systèmes d'information joue un rôle de plus en plus important dans le travail du vérificateur. Servant d'appui aux audits de régularité, il consiste à évaluer l'efficacité des contrôles généraux et des contrôles des applications en milieu informatisé. Les techniques d'audit assistées par ordinateur sont aussi largement mobilisées.

- **Enquêtes spéciales/audit judiciaire**

Le crime économique est un phénomène mondial en progression. L'enquête spéciale est une procédure d'examen et d'information indépendante et rentable concourant à la prévention et à la détection du crime économique ainsi qu'aux investigations afférentes. Elle consiste essentiellement en une évaluation objective des mesures mises en œuvre par une organisation et par l'ensemble des intervenants concernés pour prévenir et déceler le crime économique.

- **Audit de développement durable**

L'audit de développement durable porte sur la prise en compte des questions environnementales susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers d'une entité. Il fait partie intégrante de tout audit externe indépendant et doit permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels et de faire rapport sur ces questions.

Notre présence sur la scène internationale

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- **Organisation des Nations Unies : 2000-2006**

Le Vérificateur général siège au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, dont il a assuré la présidence en 2002 et 2004. Il est également responsable, en qualité de vérificateur principal, de la vérification des comptes des entités suivantes : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), opérations de maintien de la paix de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) et Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

- **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : 2002-2006**

Le Vérificateur général est également commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

- **Centre international de génie génétique et de biotechnologie (ICGEB) : 2006-2008**

Le Vérificateur général a également été nommé vérificateur externe des comptes de l'ICGEB, organisation proche de l'ONUDI, pour un mandat de trois ans prenant effet à compter de l'exercice financier 2006.

- **Organisation mondiale de la santé : 1996-2003**

Le Vérificateur général a exercé avec talent les fonctions de vérificateur externe des comptes de l'Organisation mondiale de la santé ainsi que de différentes entités associées : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Centre international de recherche sur le cancer, Programme de lutte contre l'onchocercose, Programme africain de lutte contre l'onchocercose, Programme spécial Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, Centre international de calcul.

- **Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) : 1995-1997**

Le Vérificateur général a été nommé, conjointement avec le Vérificateur général de la Finlande, pour effectuer la vérification des comptes de l'INTOSAI. Sa reconduction dans les fonctions de vérificateur externe de l'INTOSAI a tranché avec la pratique suivie jusqu'alors par cet organisme, qui nommait systématiquement de nouveaux vérificateurs à l'expiration du mandat des titulaires précédents.

AFRIQUE

- **Tribunal spécial pour la Sierra Leone : 2003-2004**

L'expérience que nous avons acquise au plan international, et plus précisément notre expérience de la vérification des comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda, a contribué à la nomination du Vérificateur général aux fonctions de vérificateur externe des comptes du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

- **Union africaine : 2001-2004**

Le Vérificateur général a été nommé au Comité des commissaires aux comptes, qui se compose de 10 membres issus des cinq régions de l'Afrique. Il a été élu président du Comité pour 2002. Dans l'exercice de ses fonctions, il a favorisé l'établissement de relations solides avec ses homologues en Afrique et a été en mesure de contribuer utilement à l'amélioration des dispositifs relatifs à l'obligation redditionnelle.

- **Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) : 2000-2003**

Le Vérificateur général de l'Afrique du Sud a été nommé, conjointement avec les vérificateurs généraux du Mozambique et de la Namibie, pour effectuer la vérification des comptes de la CDA. À la demande de ses collègues, l'Afrique du Sud a assumé la présidence du Comité des commissaires aux comptes de la CDA. L'Afrique du Sud a fait office de vérificateur principal pour l'audit de trois des six institutions relevant de la CDA et a secondé la Namibie et le Mozambique dans leur fonction de vérificateur principal pour deux autres de ces institutions.

À la faveur de ces activités, nous avons pu contribuer au développement progressif du contrôle des finances publiques en Afrique en partageant avec nos collègues les techniques et les méthodes d'audit novatrices que nous utilisons.

- **East and Southern African Association of Accountants-General
(Association des vérificateurs généraux d'Afrique orientale et australe - ESAAG) :
2001-2004**

Le Vérificateur général de l'Afrique du Sud a été récemment reconduit dans ses fonctions en tant que vérificateur des comptes de l'ESAAG, ce qui montre bien que cet organisme fait confiance au Bureau pour fournir des prestations qui confèrent une valeur ajoutée à la gestion des ressources et contribuent ainsi à la bonne gouvernance.

- **Bureau nigérian de gestion de la dette (DMO) : 2004**

Le Bureau du Vérificateur général a procédé à un examen opérationnel des activités de gestion et de contrôle de la dette publique du DMO, circonscrit à la dette extérieure.

AUTRES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- **Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU)**

Le Vérificateur général préside le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU et ses collègues lui ont témoigné leur appui en le réélisant chaque année dans cette fonction depuis 2001.

- **Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI)**

Le Bureau favorise les travaux de recherche et les échanges ; au cours des cinq dernières années, il a accueilli, entre autres, la Conférence des vérificateurs généraux du Commonwealth ainsi que les groupes de travail de l'INTOSAI sur l'audit environnemental et l'audit international, deux organismes au sein desquels il est très actif.

L'Afrique du Sud est fière de son appartenance à l'INTOSAI et sa participation active aux travaux de cette Organisation lui a valu des éloges ainsi que le privilège d'être choisie pour accueillir le 20^e Congrès de l'INTOSAI en 2010.

- **Fédération internationale des comptables (IFAC)**

Le Vice-Vérificateur général est membre du Comité « Secteur public » de la Fédération internationale des comptables (IFAC) ; aussi le Bureau a-t-il joué un rôle de premier plan dans le projet de l'IFAC visant à aligner les normes de contrôle des comptes des entreprises et des finances publiques en Afrique du Sud sur les normes internationales. Le processus suivi par l'Afrique du Sud pour parvenir à cette convergence a été reconnu au plan international, notamment au sein de l'IFAC. Les normes d'audit sud-africaines sont désormais intégralement alignées sur les normes internationales en la matière, de façon à accroître la crédibilité des opérations d'audit.

- **Groupe consultatif multilatéral de la Banque mondiale sur l'audit (MAAG) : 2002-2004**

En sa qualité de membre du Groupe consultatif, le Vérificateur général a fourni des avis à la Banque mondiale concernant des demandes émanant des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays actionnaires de la Banque. Il s'agissait notamment de déterminer si ces demandes étaient en conformité avec le mandat régissant normalement les audits effectués par ces institutions et si elles respectaient les protocoles et les règles fondamentales applicables en la matière, ainsi que de formuler des observations indépendantes à la fin de l'audit.

- **Accueil d'invités internationaux**

Le Bureau a également accueilli un certain nombre de spécialistes invités des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de différents pays : Chine, Danemark, Érythrée, Éthiopie, France, Malawi, Namibie, Népal, Norvège, Philippines, Rwanda, Tanzanie, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

Exemple de lettre de mission

Date

Mesdames/Messieurs,

Les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) font l'objet d'une vérification conformément à l'article 12 du Règlement financier de l'UNESCO.

La présente lettre a pour objet de préciser la manière dont je conçois les conditions et objectifs de ma mission, ainsi que la nature et l'ampleur des services que je fournirai. La rédaction de cette lettre de mission est une pratique recommandée par la Fédération internationale des experts comptables. Son objet n'est pas de limiter mes responsabilités professionnelles en les minimisant par rapport aux normes attendues de ma profession.

Vérification

Je dois vérifier les états financiers biennaux de l'UNESCO et faire rapport à leur sujet en vue de leur présentation à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil exécutif. Je dois donc statutairement effectuer cette vérification en l'absence de toute restriction. La responsabilité des états financiers, de l'existence de mesures de contrôle effectives et du respect des lois et règlements incombe au Directeur général de l'Organisation. Ma responsabilité consiste à formuler, à la lumière de la vérification à laquelle j'aurai procédé, une opinion sur ces états financiers ainsi que sur le respect des règles et règlements pertinents dont j'ai pris connaissance et qui sont applicables aux questions financières.

Ma vérification sera effectuée conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit.

Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et réalisée de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes notables. La vérification comprend l'examen par sondage, dans la mesure où le Commissaire aux comptes l'estime nécessaire au vu des circonstances, des pièces fournies à l'appui des montants et des autres éléments d'information figurant dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par le Directeur général, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

La vérification comprendra aussi un contrôle par sondage du respect, à tous les égards importants, des règles et règlements pertinents qui ont été portés à notre attention et sont applicables aux questions financières.

Outre la vérification des comptes et des états financiers, mon audit comprendra également des examens menés en vertu des dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier. Ces examens porteront essentiellement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'audit.

Ma vérification comprendra les sondages que je jugerai nécessaires. La nature et la portée de ces sondages qui peuvent porter sur tous les aspects du fonctionnement de l'Organisation varieront selon notre évaluation de ce qui est important dans le contexte des états financiers de l'UNESCO et de l'efficacité des contrôles internes, lorsque je jugerai opportun de m'appuyer sur eux.

À l'issue de ma vérification, je formulerai une opinion donnant ou non l'assurance que les états financiers reflètent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière à la fin de l'exercice financier ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie pendant cet exercice, conformément aux pratiques et politiques comptables prescrites à l'UNESCO. Une opinion sera aussi formulée quant à l'existence ou l'absence de cas notables de non-respect de règles et règlements, applicables aux questions financières, dont j'aurai pris connaissance au cours de la vérification.

La mise en place et le fonctionnement d'une structure de gestion des risques et de contrôle interne, nécessaires pour obtenir l'assurance raisonnable que les politiques arrêtées et les procédures prescrites sont respectées, de façon à prévenir les erreurs et les irrégularités, y compris la fraude et les actes illicites, incombent à la direction.

Ma vérification vise à fournir l'assurance raisonnable qu'elle a permis de déceler toute éventuelle erreur ou irrégularité affectant notablement les états financiers. Toutefois, il y a des limites inhérentes à toute vérification. Par exemple :

- nous ne contrôlons pas les pièces produites concernant toutes les transactions, et
- même si je parviens à une bonne connaissance du système comptable et des contrôles apparentés qui m'aideront à organiser ma vérification, je n'étudie et évalue, essentiellement, que les contrôles sur lesquels j'ai l'intention de m'appuyer.

De ce fait, les irrégularités, si elles existent, peuvent ne pas être décelées au cours de la vérification. De plus, une vérification correctement conçue et réalisée peut ne pas nécessairement détecter une irrégularité importante, pour peu qu'il y ait collusion ou falsification pour la dissimuler.

Ma responsabilité consistant à faire rapport sur les états financiers dans leur ensemble, plutôt que sur les états correspondant à différentes unités ou divisions, la nature et la portée de mes sondages et enquêtes dans chaque unité ou division varieront selon mon évaluation de la situation. Ainsi, j'effectuerai dans certaines unités ou divisions des travaux limités, et non la vérification complète qui serait nécessaire si je devais faire rapport séparément sur leurs états financiers.

Présentation des états financiers

Conformément à l'article 11.5 du Règlement financier de l'Organisation, le Directeur général soumet les états financiers au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice considéré. Ces états financiers doivent être établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport à la direction

Je ferai rapport à la direction, normalement par écrit, sur toute faiblesse importante de la structure des contrôles internes et sur d'autres domaines, et formulerai mes observations à ce sujet ainsi que sur les erreurs importantes que j'aurai constatées au cours de cette vérification et que j'estimerai devoir être portées à l'attention de la direction.

Déclarations de la direction

Dans le cadre des procédures normales de vérification, je demanderai confirmation écrite des déclarations qui auront été faites verbalement par la direction au cours de ma vérification. Le Directeur général de l'UNESCO doit mettre à ma disposition toutes les informations - rapports, documents, explications et motivations - qu'il peut être tenu de fournir ou que je pourrai lui demander.

Documents publiés avec les états financiers

Pour m'aider dans ma vérification des états financiers, je demanderai à voir tous les documents ou déclarations, y compris les rapports de la direction, qui doivent être publiés avec les états financiers ou doivent être inclus dans le rapport annuel.

Honoraires

Nos honoraires sont fondés sur le temps consacré à la mission par mon personnel et moi-même, et sur les niveaux de compétence et de responsabilité engagés. Ces honoraires seront fixés en accord avec vous avant d'être facturés.

Acceptation des conditions

Une fois acceptée, la présente lettre demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir confirmer votre acceptation des conditions consignées dans la présente lettre en signant et nous renvoyant la copie ci-jointe, ou de nous faire savoir si ces conditions ne correspondent pas à votre attente.

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

**VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES
DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD**

RÉFÉRENCE :
DEMANDES DE RENSEIGNEMENT :



RIKSREVISIONEN
Le Bureau national suédois de vérification des comptes

Date : 31 mai 2005
Référence : 14-2005-0802

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général
UNESCO
7, place de Fontenoy
75732 Paris Cedex 15
France

Monsieur le Directeur général,

En réponse à votre lettre n° CL/3740 concernant la nomination d'un commissaire aux comptes de l'UNESCO, j'ai l'honneur de vous soumettre ma candidature à ce poste pour les exercices financiers 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011.

J'ai le plaisir de vous proposer les services d'audit externe du Bureau national de vérification des comptes de la Suède (RRV). Ainsi qu'il est indiqué dans le document de soumission, le RRV possède une vaste expérience de l'audit international et a mis en œuvre de nombreux projets de coopération pour le développement dans différentes régions du monde. La Suède préside depuis dix ans la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI, ainsi que son Groupe de travail sur les lignes directrices de l'audit financier. Ces engagements sur le plan international, s'ajoutant au fait que nous disposons d'un personnel hautement qualifié et tenons à utiliser des pratiques d'audit fiables, nous ont forgé une excellente réputation dans le domaine du contrôle externe.

Je peux vous assurer de mon entière détermination à maintenir cette haute réputation en ce qui concerne l'audit extérieur de l'UNESCO. J'ai donc le plaisir de vous soumettre notre offre de services pour le poste de commissaire aux comptes de l'UNESCO, convaincue qu'elle répondra aux attentes de l'Organisation.

Veillez donc trouver ci-joint la soumission du RRV pour le poste de commissaire aux comptes, qui comprend une présentation de notre Bureau, une estimation de coût ainsi que mon curriculum vitæ.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Eva Lindström
Vérificatrice générale des comptes



RIKSREVISIONEN

Le Bureau national suédois de vérification des comptes

**Offre de services
pour le poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO,
pour la période 2006-2011**

Propositions techniques et financières

1^{er} juin 2005

Table des matières

Page

L'audit externe : un moyen d'accroître la responsabilité, l'excellence et l'efficacité.....	70
L'UNESCO face à des demandes croissantes.....	70
<i>Avantages de l'audit externe</i>	<i>70</i>
<i>La compétence du RRV et l'UNESCO.....</i>	<i>71</i>
<i>Comment le RRV perçoit les besoins de l'UNESCO en matière d'audit.....</i>	<i>71</i>
<i>Points essentiels de l'audit</i>	<i>71</i>
Le Bureau national suédois de vérification des comptes.....	72
<i>Les divisions des audits financiers</i>	<i>72</i>
<i>Les divisions des audits de performance</i>	<i>72</i>
<i>Le personnel du RRV.....</i>	<i>72</i>
L'expérience internationale du RRV	73
<i>Missions internationales d'audit</i>	<i>73</i>
<i>Organisations professionnelles</i>	<i>74</i>
<i>Coopération internationale en vue du développement</i>	<i>75</i>
Procédures de base du RRV en matière d'audit	77
<i>Audits financiers.....</i>	<i>78</i>
<i>Audits de performance.....</i>	<i>78</i>
<i>Normes d'audit généralement admises</i>	<i>78</i>
<i>Points essentiels de l'audit</i>	<i>79</i>
Durée estimée de l'audit et équipe qui en sera chargée.....	79
<i>Vivier d'experts</i>	<i>80</i>
Audit financier de l'UNESCO	81
Audit de performance de l'UNESCO.....	81
Rapports.....	82
Coûts et étendue des services d'audit.....	82
<i>Calcul d'un coût global</i>	<i>82</i>

Annexes

Annexe 1

Curriculum vitae de Mme Eva Lindström, vérificatrice générale des comptes

Annexe 2

Propositions financières pour la période 2006-2011

L'audit externe : un moyen d'accroître la responsabilité, l'excellence et l'efficacité

L'audit externe est un exercice qui, s'il est bien structuré, aidera considérablement l'UNESCO à bien s'acquitter de sa tâche et à répondre aux attentes des États membres et autres partenaires. Il donnera à ceux-ci l'assurance que les ressources sont dépensées utilement et sans risque, et ce faisant, il contribuera dans une large mesure à la recherche de l'excellence et de l'efficacité.

Le Bureau national suédois de vérification des comptes (RRV) possède toutes les compétences, l'expertise et l'expérience internationale nécessaires pour servir l'UNESCO dans la fonction de commissaire aux comptes.

La réussite d'un audit externe ambitieux passe par une collaboration sincère, étroite et caractérisée par le respect mutuel entre le RRV et le personnel de l'UNESCO, sans que cela compromette l'indépendance du Commissaire aux comptes. C'est l'approche que le RRV utilise pour tous ses audits et nous avons tiré dans ce domaine toute l'expérience voulue de missions internationales d'audit ainsi que de nombreux projets de coopération internationale. Le RRV, ses méthodes et son expérience internationale sont décrits plus en détail ci-dessous.

L'UNESCO face à des demandes croissantes

La mission de l'UNESCO est tout aussi importante aujourd'hui qu'elle l'était quand l'Organisation a été fondée puisqu'elle est toujours « d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes ».

En 2001, la Conférence générale a adopté une Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 qui a défini la mission de l'UNESCO et ses objectifs stratégiques. L'efficacité de cette stratégie se mesurera à la capacité d'encourager la prise de conscience, la participation et l'engagement à tous les niveaux pour parvenir à effectuer les changements nécessaires en cette ère de mondialisation. En 2005, la Conférence générale adoptera un programme et budget pour 2006-2007.

Avantages de l'audit externe

Une vérification extérieure et indépendante des comptes de l'UNESCO soutient les efforts d'adaptation à un budget réduit. Le Bureau national suédois de vérification des comptes pourrait contribuer à cette adaptation en tant que partenaire extérieur dans le cadre d'un dialogue constructif avec l'UNESCO. Le RRV a acquis une vaste expérience en participant à la transition opérée, dans le secteur public suédois, du système traditionnel de la comptabilité générale à un nouveau système de rapport annuel dans le cadre duquel le dialogue budgétaire est axé sur les résultats effectivement atteints par les ministères et services administratifs, et sur les effets concrets de leur travail. Le RRV a joué un rôle important et central dans la mise en œuvre de ce nouveau concept.

La réussite d'une mission d'audit externe de l'UNESCO exigerait, d'après notre expérience :

- un contrôle continu de la performance de l'Organisation et de ses résultats ;
- une relation étroite et confiante entre les personnels de l'Organisation soumise à la vérification et les vérificateurs, sans qu'il soit porté atteinte à l'indépendance du commissaire aux comptes.

L'ouverture et la transparence, en tant que principes généraux régissant l'action de toute organisation, faciliteront cette réussite.

La compétence du RRV et l'UNESCO

L'UNESCO est confrontée à des défis sans précédent, puisqu'elle est dans une situation financière difficile et qu'en même temps on sollicite de plus en plus ses services. Dans pareille situation, il importe de répartir les ressources le plus efficacement possible.

Les procédures de contrôle continu et d'évaluation revêtent une importance déterminante. Dans ce domaine, le RRV peut se prévaloir d'une longue et vaste expérience et répondre dans une large mesure aux besoins de l'UNESCO. Le RRV a pris une part active à l'application de la nouvelle procédure budgétaire suédoise, et l'expérience que lui a procurée la réforme de la gestion des finances publiques suédoises lui a donné les compétences nécessaires pour analyser la gestion financière et avancer des propositions de réformes structurelles. De plus, grâce au grand nombre de projets de coopération internationale auquel il participe, il a pu acquérir une compétence considérable en tant que partenaire et auxiliaire.

Il s'agit d'assurer l'efficacité financière de l'organisation centrale et locale. Cela exige un examen approfondi des secteurs de risque cruciaux, dans des bureaux hors Siège sélectionnés comme au Siège, à Paris. Il devrait en résulter un dialogue entre le Commissaire aux comptes et les responsables locaux et centraux en vue de remédier aux éventuelles insuffisances identifiées. Tous les audits effectués par le RRV sont fondés sur l'analyse de l'importance relative et du risque, l'accent étant mis sur le dialogue direct avec l'organisme soumis à l'audit, et la fourniture de conseils appropriés.

Comment le RRV perçoit les besoins de l'UNESCO en matière d'audit

La vérification des comptes sera effectuée selon les normes usuelles généralement acceptées en la matière (article 12 du Règlement financier de l'UNESCO) et, sous réserve de toutes directives spéciales de la Conférence générale, en conformité avec le mandat additionnel annexé au Règlement financier.

Points essentiels de l'audit

Une mission d'audit externe doit être structurée avec le plus grand soin si l'on veut aboutir au meilleur résultat possible. Selon le RRV, l'audit devrait être centré sur trois aspects :

- en ce qui concerne l'audit financier, l'harmonisation du budget et les procédures financières ainsi que les structures administratives exigent que le travail de vérification soit pour l'essentiel effectué au Siège, à Paris ;
- il faudrait vérifier l'efficacité financière et opérationnelle des activités décentralisées. Lors de l'audit des bureaux hors Siège, le RRV recherchera toujours la possibilité, dans le cadre de son vaste réseau, de conjuguer ses efforts avec ceux de l'institution suprême de contrôle du pays dans lequel le bureau hors siège est installé, afin de tirer parti de l'expérience locale pour la vérification ;
- il faudrait vérifier l'efficacité des activités de programme afin de soutenir les efforts déployés par l'UNESCO pour poursuivre et affiner sa démarche de contrôle axé sur les résultats.

Le Bureau national suédois de vérification des comptes

Le Bureau national suédois de vérification des comptes - *Riksrevisionen* en suédois (RRV) - est un organisme indépendant qui a été créé en 2003 sous la tutelle du Parlement suédois. Il a succédé au *Riksrevisionsverket* en tant qu'institution suprême de vérification des comptes de la Suède. C'est une institution supérieure de contrôle moderne qui a une longue expérience de l'audit. Depuis le XVI^e siècle, la vérification des comptes est un élément essentiel de la gouvernance suédoise et la Suède a été l'un des premiers pays à développer les audits de performance au milieu des années 1960. Cette longue expérience a façonné les pratiques du RRV en matière d'audit en ce qui concerne non seulement l'émission d'opinions mais aussi la formulation de recommandations tendant à modifier les procédures existantes.

Notre activité professionnelle est répartie entre deux grands secteurs qui regroupent, respectivement, les divisions des audits financiers et les divisions des audits de performance. Ces 12 divisions bénéficient de l'appui interne du Département des opérations, du Département de la qualité et des méthodes, du Département juridique, du Département des ressources humaines et du Département de la comptabilité.

Les divisions des audits financiers

Le RRV compte six divisions des audits financiers qui emploient environ 120 personnes. Elles examinent les comptes annuels et intérimaires ainsi que l'administration des organismes publics et émettent un avis en conséquence. Le RRV nomme les vérificateurs d'entreprises, de fondations et d'autres organisations exerçant des responsabilités publiques. Quelque 460 organismes publics et autres organisations relèvent du mandat de contrôle du RRV.

Les procédures actualisées et élargies utilisées par les divisions des audits financiers visent à améliorer l'efficacité et la qualité et à apporter une valeur ajoutée aux audits financiers. En bref, cela signifie que des audits qualitativement satisfaisants sont effectués au moindre coût et que les opinions des vérificateurs sont élaborées de façon à déboucher sur des propositions tendant à améliorer encore la gestion du secteur public (valeur ajoutée). En outre, tous les audits financiers suivent les procédures « généralement admises en la matière », qui garantissent que les vérifications sont suffisantes quant à leur étendue et que les équipes qualifiées de vérificateurs respectent des principes déontologiques rigoureux. Ces principes et procédures sont énoncés en détail dans le Guide de la vérification du RRV.

Les divisions des audits de performance

Le RRV compte six divisions des audits de performance, dotées d'un effectif total de quelque 90 vérificateurs. Ces derniers ont pour tâche d'examiner et de promouvoir l'efficacité et l'efficacité du système public suédois en passant au crible les services de l'État - autrement dit les ministères - l'administration parlementaire et les organes relevant du Parlement. Le mandat des vérificateurs couvre aussi les entreprises publiques et les fondations.

Le personnel du RRV

Au total, le RRV emploie quelque 300 personnes. Un des aspects majeurs de sa philosophie en matière de gestion est d'employer un personnel qualifié et expérimenté afin d'assurer la qualité et d'obtenir de bons résultats. Tous les vérificateurs et tous les personnels opérationnels sont donc recrutés exclusivement sur la base de leurs titres universitaires et de leurs qualifications professionnelles. Grâce à cette politique, le RRV est aujourd'hui un organisme dont les membres du

personnel comptent parmi les plus qualifiés du secteur public suédois. En outre, il a mis en place un programme de formation qui, par son contenu et sa qualité, est conçu pour conduire à une certification.

L'expertise du RRV repose sur les hautes qualifications de ses vérificateurs et sur l'utilisation de techniques de vérification et de matériel informatique et de communication de pointe.

Le Département des ressources humaines travaille dans une optique stratégique afin d'élaborer des politiques de gestion des ressources humaines. Il est chargé de définir et d'assurer la gestion stratégique des compétences, d'élaborer des systèmes d'indemnisation et de prestations et de promouvoir une culture et les valeurs de l'organisation. Il s'occupe aussi de l'administration de la paie, du recrutement, de l'amélioration des compétences, du perfectionnement des cadres et de l'administration des ressources humaines.

L'expérience internationale du RRV

Le RRV n'est pas seulement dans le domaine de l'audit une institution nationale influente. Sa longue expérience en la matière a donné naissance à un vaste réseau international et a généré de nombreuses missions internationales. Les activités internationales peuvent se répartir en trois catégories : les missions internationales d'audit, les contacts avec les organisations professionnelles et la coopération internationale pour le développement.

Missions internationales d'audit

Le RRV s'est vu confier de nombreuses vérifications extérieures des comptes d'organisations et de fondations internationales. Ainsi, il a été chargé d'effectuer la vérification extérieure des comptes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pendant les périodes 1948-1966 et 1974-1977. Il a ainsi acquis une connaissance approfondie des missions internationales d'audit dans des organisations internationales. On trouvera ci-dessous quelques exemples d'autres vérifications internationales plus récentes qui mettent en lumière la vaste expérience internationale du RRV :

ESO

Le RRV a procédé à l'audit extérieur de l'Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO) pendant la période 1986-1992. Son mandat comportait deux volets : audit financier et audit de performance.

CERN

Le RRV a été chargé de la mission périodique suédoise de vérification extérieure des comptes du CERN, à Genève, pendant la période 1988-1992.

CEPMMT

Le RRV a été l'un des deux vérificateurs extérieurs des comptes du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) à Londres, pendant la période 1990-1993.

FES

Le RRV a assuré la vérification extérieure des comptes de la Fondation européenne de la science (FES) pendant la période 1990-1995.

OCDE

Au cours du printemps 2005, le RRV a détaché un vérificateur auprès du Collège des Commissaires aux comptes de l'OCDE pour assister celui-ci dans l'audit des activités de l'Organisation en 2004.

Pendant la période 1991-1994, le RRV a représenté la Suède au sein du Collège des Commissaires aux comptes qui a procédé à l'audit de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris.

AELE

Le RRV a assuré la vice-présidence du Comité de vérificateurs de l'Association européenne de libre-échange (AELE) pendant la période 1992-1995. La création d'un Comité de vérificateurs était destinée à améliorer les procédures de contrôle de l'AELE en prévision de l'accord entre l'Espace économique européen (EEE) et l'Union européenne (UE).

ESA

Le RRV a présidé la Commission de vérification des comptes de l'Agence spatiale européenne (ESA) pendant la période 1993-1996.

OSCE

Le RRV a été chargé de la vérification extérieure des comptes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de 1999 à 2003.

LEBM

Le RRV a assuré la vérification extérieure des comptes du Laboratoire européen de biologie moléculaire entre 2000 et 2003.

Opération Concordia

Le RRV a fait partie d'une équipe internationale d'audit qui a vérifié les comptes de l'opération militaire de l'EUFOR en ex-République yougoslave de Macédoine, en 2004.

Athena

Depuis 2004, le RRV fait partie d'une équipe chargée de vérifier les comptes du mécanisme européen de financement des opérations de défense, Athena.

Organisations professionnelles

Le RRV est un membre actif de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et de son équivalent européen l'EUROSAI (Organisation européenne des institutions supérieures de contrôle des finances publiques). Ces organisations de coopération sont liées aux Nations Unies et permettent à diverses institutions supérieures de vérification des finances publiques d'entretenir des contacts en vue d'encourager le développement de l'audit dans le monde entier. Par ailleurs, l'INTOSAI œuvre à l'harmonisation des normes de vérification et de comptabilité à l'échelon national. Actuellement, le RRV préside la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI qui sera intégrée à la Commission des normes

professionnelles en septembre 2005. En outre, il est membre de la Commission des normes de comptabilité et des Commissions de la dette publique et pour le contrôle informatique de l'INTOSAI ainsi que de son Groupe de travail pour l'évaluation de programmes.

La Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI dirige et mène à bien, conformément à son mandat, l'élaboration de lignes directrices en matière de vérification financière qui devront guider dans le détail la mise en œuvre des normes de contrôle de l'INTOSAI. Cette Commission, avec l'aide d'experts d'institutions supérieures de contrôle des finances publiques qui en sont ou n'en sont pas membres, participe aux activités menées dans ce but en coopération avec la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC) et ses groupes de travail. Afin de faciliter cette tâche prestigieuse et importante, la Commission des normes de contrôle a créé un Groupe de travail sur les lignes directrices de l'audit financier. Le RRV a l'honneur de présider ce Groupe de travail qui doit émettre des principes de vérification financière applicables à l'échelle mondiale, principalement par la communauté des vérificateurs des comptes publics. Les autres membres du Groupe sont les institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Autriche, du Cameroun, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Namibie, de la Norvège et du Royaume-Uni.

Coopération internationale en vue du développement

De 1989 à 2003, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) a fait participer activement le RRV à un certain nombre de projets de coopération dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles. Depuis 2004, le RRV finance ces activités au moyen de fonds alloués par le Parlement suédois. Au fil des ans, le soutien au développement ainsi financé par la Suède dans le cadre de son aide internationale au renforcement des structures démocratiques s'est révélé important à la fois par le nombre des projets de coopération entrepris et d'experts du contrôle qui y ont été affectés et par les moyens financiers engagés. Les projets ont principalement pour objet de mettre en place des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, et l'aide est planifiée et mise en œuvre sur la base de toute une série de principes directeurs qui définissent des critères fondamentaux à respecter pour obtenir de bons résultats.

Lesotho

Entre 1989 et 1996, le RRV a participé à un projet d'audit financier et d'audit de performance au Bureau du vérificateur général des comptes du Lesotho. Cette coopération visait à renforcer les capacités institutionnelles de ce Bureau. L'aide fournie par le RRV a consisté à dispenser une assistance technique aux départements de l'audit financier et de l'audit de performance, à mettre en place des capacités informatiques et à renforcer les capacités de gestion.

Zimbabwe

Entre 1991 et 1999, le RRV a coopéré avec le Bureau du vérificateur général des comptes du Zimbabwe. Le projet a porté sur l'audit financier et l'audit de performance et s'est appuyé sur les technologies de l'information et le renforcement des capacités de gestion.

Botswana

Entre 1992 et 1998, le RRV a participé à un projet de renforcement des capacités institutionnelles portant sur l'audit financier et de performance, les technologies de l'information et le renforcement des capacités de gestion au Bureau du vérificateur général des comptes du Botswana.

Namibie

Entre 1992 et 1998, le RRV a coopéré avec le vérificateur général des comptes de la Namibie. La coopération a porté essentiellement sur le renforcement des capacités institutionnelles de contrôle des finances publiques ; ses modalités ont été analogues à celles des projets susmentionnés. Le RRV participe toujours en tant que partenaire institutionnel aux activités du Bureau du vérificateur général.

Costa Rica

En 1999 et 2000, le RRV a coopéré avec la Contraloría General de la República du Costa Rica. Le projet a porté sur l'audit de performance.

Honduras

Entre 1999 et 2001, le RRV a coopéré avec la Contraloría General de la República du Honduras. Le renforcement des capacités institutionnelles a porté sur l'audit de performance.

Ghana

Depuis 1999, le RRV coopère avec le Service de vérification des comptes du Ghana. Ce projet porte essentiellement sur l'audit financier et de performance, les technologies de l'information et le renforcement des capacités de gestion. Il s'achève en juin 2003.

Mozambique

Depuis 2000, le RRV coopère avec le Tribunal administratif du Mozambique. Ce projet porte sur l'audit financier et de performance, appuyé par les technologies de l'information et le renforcement des capacités de gestion.

Bosnie-Herzégovine

Depuis 2000, le RRV coopère avec les trois institutions supérieures de contrôle des finances publiques de la Bosnie-Herzégovine. Ce projet porte sur le renforcement des capacités de gestion, l'audit financier et les technologies de l'information.

Pologne

En 2001 et 2002, le RRV a été l'une des institutions partenaires du Ministère polonais des finances dans le cadre d'un projet de préadhésion à l'Union européenne (projet de jumelage) axé sur le contrôle financier.

Lituanie

Entre 2001 et 2003, le RRV a participé à un projet de coopération institutionnelle bilatérale avec le Bureau de contrôle des finances publiques de la Lituanie. Ce projet a porté sur l'audit financier, l'audit de performance et les technologies de l'information. La coopération s'est poursuivie dans le cadre d'un projet de jumelage avec le Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni sous l'égide de l'Union européenne.

Rwanda

Depuis 2000, le RRV coopère avec le Algemene Rekenkamer des Pays-Bas à la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles au Bureau du vérificateur général des comptes du Rwanda.

Malawi

Depuis 2002, le RRV élabore un projet de coopération institutionnelle avec le Bureau de vérification des comptes du Malawi.

Le RRV confie la mise en œuvre des projets à des consultants qui sont engagés, certains pour une longue durée, d'autres pour une courte durée. Les consultants engagés pour une longue durée sont secondés dans leur tâche par un certain nombre de consultants engagés pour une courte durée qui possèdent une expérience professionnelle internationale. Ceux-ci doivent avoir travaillé non seulement dans des services d'audit financier et de performance mais aussi dans les domaines de la gestion, des technologies de l'information et de la formation.

Le RRV participe en outre à un projet de coopération avec l'Organisation régionale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Afrique australe, la SADCOSAI.

Les pays d'Europe orientale sollicitent de plus en plus l'expertise du RRV.

Procédures de base du RRV en matière d'audit

Le travail d'audit externe tel que pratiqué par le RRV consiste à procéder à des examens et évaluations critiques et à donner dans ce cadre des avis constructifs. Notre examen et les avis que nous donnons répondent aux trois exigences liées aux responsabilités directoriales, à savoir :

- efficacité des opérations conformément aux objectifs fixés pour l'institution/organisation ;
- respect des règles, réglementations et décisions applicables à l'activité ;
- fiabilité des rapports sur les résultats des opérations.

Nous formulons aussi bien des observations que des recommandations.

- Nos rapports annuels de vérification constituent une base sur laquelle évaluer les rapports statutaires annuels établis par l'institution/organisation et ses activités.
- Nous formulons des observations sur toute mesure administrative inappropriée ou négligence décelée au cours de notre examen.
- Dans le cadre de notre examen, nous donnons des conseils pour améliorer la gestion et les contrôles.
- En nous appuyant sur nos connaissances globales et nos observations, nous attirons le cas échéant l'attention de l'institution concernée sur la nécessité de revoir et modifier son cadre réglementaire.

Audits financiers

Les procédures utilisées par le RRV se fondent dans une large mesure sur les normes de contrôle de l'INTOSAI et les « normes généralement admises en la matière » établies par la communauté des vérificateurs. En tant que membre actif de l'INTOSAI et d'autres organisations, le RRV participe en outre au développement continu des procédures d'audit et est donc tenu informé des toutes dernières normes et techniques de vérification.

Ce respect des normes de professionnalisme internationalement reconnues est associé à une étroite collaboration avec l'organisation soumise à l'audit. Le RRV privilégie les procédures de vérification qui permettent un dialogue constant entre le vérificateur et l'organisation vérifiée. Notre principal objectif est non pas de mettre en évidence des erreurs de gestion et des inexactitudes en vue du rapport de vérification mais d'aider à repérer d'éventuels problèmes et de rechercher des solutions constructives en coopération avec l'organisme contrôlé.

Toutes les missions de vérification extérieure menées par le RRV sont fondées sur une attention marquée prêtée aux critères de l'importance et du risque relatifs. L'accent est donc mis surtout sur les points faibles reconnus de la comptabilité et des contrôles de gestion, car ceux-ci présentent une importance financière significative au regard de l'objet de la vérification. Cette procédure permet au RRV d'améliorer l'efficacité tout en assurant un audit de qualité. Les principes et procédures utilisés par le RRV sont exposés dans son Guide de la vérification.

Audits de performance

Au-delà de l'examen général des performances, ces audits visent à favoriser le renouvellement et le développement des activités publiques. Les opinions des vérificateurs contiennent donc toujours des recommandations tendant à améliorer les procédures dans le domaine qui a été vérifié afin que les directives gouvernementales y soient mises en œuvre plus efficacement. En raison de cette approche élargie, les rapports des audits de performance s'attachent de plus en plus à l'efficacité des programmes gouvernementaux plutôt que de s'arrêter simplement à celle de l'institution concernée. Toutefois, la portée et l'objet de l'audit annuel de performance relèvent toujours de la décision exclusive du RRV.

Les audits de performance effectués par le RRV visent à évaluer dans quelle mesure les objectifs et les engagements de l'administration centrale ont été effectivement respectés. Tous les audits sont entrepris à la seule initiative du RRV lorsqu'il juge que tel ou tel aspect des activités de l'État a besoin d'être examiné de plus près. Priorité est toutefois donnée aux domaines dans lesquels les dépenses publiques sont élevées et à ceux qui présentent une importance du point de vue du bon fonctionnement de la société et de l'économie. Les audits de performance peuvent viser un organisme spécifique, un secteur donné, ou plusieurs secteurs du domaine public. Les audits sectoriels et multisectoriels sont importants car des problèmes analogues peuvent se poser dans plusieurs secteurs.

Normes d'audit généralement admises

Les audits du RRV sont guidés par les normes généralement admises en ce qui concerne tant le travail d'audit que le vérificateur lui-même en sa qualité de fonctionnaire. Les divisions des audits financiers et les divisions des audits de performance en appliquent une version spécialement adaptée à leurs tâches respectives. En bref, ces normes garantissent :

- l'indépendance et l'intégrité de l'audit,
- la compétence des vérificateurs,
- la communication régulière avec l'organisme contrôlé,
- une planification détaillée de l'audit,
- un comportement coopératif et professionnel de la part des vérificateurs.

Elles garantissent donc que tous les audits menés par le RRV sont d'égale qualité. Les audits du RRV respectent bien sûr dûment la confidentialité des matériels qui leur sont nécessaires.

Ce sont ces procédures qui guideront la vérification extérieure des comptes de l'UNESCO par le RRV.

Points essentiels de l'audit

Le RRV centrera principalement son audit externe de l'UNESCO sur le contrôle financier mais le Rapport d'audit portera également sur l'audit de la performance.

Durée estimée de l'audit et équipe qui en sera chargée

Le RRV estime, après étude de l'organisation des activités à l'UNESCO, que l'audit extérieur y nécessitera au total quatre-vingt-trois (83) mois de travail de vérificateur pour les trois exercices 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011. Ce temps estimé sera réparti de manière à bien répondre aux stipulations de l'UNESCO. Il est prévu de le consacrer pour environ 60 à 70 % aux vérifications financières et donc pour quelque 30 à 40 % aux audits de performance.

Afin d'effectuer un audit de haute qualité des activités de l'UNESCO, le RRV désignera une équipe d'au moins cinq (5) vérificateurs expérimentés. Une vérificatrice financière principale (directrice) ayant une expérience internationale attestée de l'audit sera nommée chef de cette équipe. Elle dirigera les travaux d'audit à Paris, se rendra dans les bureaux hors Siège et assumera la responsabilité de la planification détaillée des priorités de l'audit. Celles-ci seront planifiées sur la base exclusive de l'importance relative et du risque. L'équipe comprendra au moins quatre vérificateurs principaux ayant une expérience internationale du contrôle financier pour deux d'entre eux et de l'audit de performance pour les deux autres. Tous les vérificateurs membres de l'équipe posséderont une bonne maîtrise de l'anglais, et la connaissance du français sera assurée s'il en est besoin.

L'équipe chargée de l'audit se tiendra constamment en rapport avec la direction du RRV à Stockholm.

L'équipe qui effectuera cet audit extérieur se composera de la vérificatrice générale des comptes de la Suède et des vérificateurs désignés ci-dessous :

Mme Eva Lindström, vérificatrice générale, RRV

Veillez trouver à l'annexe 1 son curriculum vitae détaillé.

Mme Karin Holmerin, licenciée ès sciences économiques, directrice

Mme Holmerin possède une longue expérience de l'audit des secteurs tant public que privé et a été membre de l'Institut suédois des experts-comptables agréés. À l'heure actuelle, Mme Holmerin est Vérificatrice des comptes de l'Administration de la sécurité sociale suédoise. Auparavant, elle a été directrice de projet, chargée de l'élaboration de normes d'audit et de lignes directrices pour l'INTOSAI, en coopération avec l'IFAC.

M. Anders Hjertstrand, titulaire d'une licence de sciences économiques et d'une maîtrise de sciences politiques, directeur

M. Hjertstrand est directeur et chef de division au RRV. Il a acquis une vaste expérience de la gestion dans le cadre de ses fonctions de chef d'unité et ses activités d'audit. Il est chargé de l'audit d'un certain nombre d'administrations relevant du Ministère de la défense. Il possède une expérience internationale étendue, tirée de missions internationales d'audit et de projets de coopération internationale.

M. Dan Pederson, titulaire d'une licence de sciences économiques et d'une licence et d'une maîtrise de droit, directeur d'audit

M. Pederson possède une longue expérience de l'audit des secteurs public et privé et a été membre de l'Institut suédois des experts-comptables agréés. Il est actuellement vérificateur auprès d'administrations relevant du Ministère de l'éducation et a exercé les fonctions de commissaire aux comptes dans le cadre d'une mission auprès du CERN.

M. Leif Svensson, licencié ès sciences économiques, directeur d'audit

M. Svensson est un spécialiste de l'audit de performance très chevronné qui a exercé sur de longues durées les fonctions d'expert dans plusieurs pays en développement au cours des dix dernières années. Il a également contribué à l'évolution interne du RRV dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la formation en cours d'emploi. À l'heure actuelle, il se consacre à des audits de performance dans le secteur de l'éducation.

Mme Anna Carlsson, licenciée ès sciences politiques, vérificatrice principale

Mme Carlsson exerce les fonctions d'auditrice de performance. À l'heure actuelle, elle effectue essentiellement des audits de programmes relatifs au marché du travail mais ses missions antérieures ont porté sur les pertes de recettes fiscales. Mme Carlsson a également participé deux fois à l'audit annuel du Conseil suédois pour le Fonds social européen. Née à Londres et ayant vécu plusieurs années à l'étranger, Mme Carlsson parle couramment l'anglais et le français et possède une connaissance de base de l'espagnol.

Vivier d'experts

Le RRV dispose en outre d'un important vivier d'experts susceptible d'aider l'équipe de vérificateurs. Il s'agit de membres qualifiés de son personnel ayant à leur actif plusieurs années d'expérience de la vérification des comptes, de l'audit de performance et de l'audit informatique. Tous ces experts ont fait l'objet d'une sélection minutieuse et la plupart des membres du personnel du RRV possèdent une expérience internationale. Tous les experts ont un diplôme universitaire.

L'équipe chargée de l'audit aura la possibilité de confier différentes parties de sa mission à des experts possédant des compétences pertinentes ou nécessaires, tout en assurant la continuité et l'efficacité du travail de contrôle.

Audit financier de l'UNESCO

Le RRV fera donc porter principalement son audit de l'UNESCO sur la vérification des comptes pendant toute la durée de son mandat. Toutefois, à mesure qu'il approfondira sa compréhension des procédures et pratiques financières de l'Organisation et identifiera les domaines présentant le plus d'importance relative et de risques, il pourra mettre davantage l'accent sur les audits de performance.

L'audit de l'UNESCO nécessitera initialement que le RRV réserve deux semaines-vérificateur à l'étude de l'organisation financière interne de cette institution. Cette tâche incombera au chef d'équipe et à l'un des vérificateurs financiers. Elle s'appuiera surtout sur des entretiens avec un certain nombre de fonctionnaires chargés de procédures clés à l'UNESCO. Cette étude des procédures financières ne sera effectuée que la première année ; les années suivantes, les semaines correspondantes seront consacrées au renforcement des audits de performance.

Lors de l'audit financier, l'accent sera mis sur les comptes intérimaires et la clôture finale des comptes. Les périodes de travail maximal de l'équipe de vérificateurs au Siège de l'UNESCO se situeraient donc en septembre, pour l'audit des comptes intérimaires et en février-mars, après la clôture des comptes, pour la vérification finale et la rédaction du rapport annuel. Toutefois cette concentration sur les vérifications intérimaires et finales n'empêchera pas le RRV de traiter d'autres aspects du contrôle financier comme les procédures de production de rapports financiers, l'examen des pièces justificatives et l'audit informatique.

La mission d'audit financier mettra à contribution toute la gamme des compétences et de l'expérience du RRV, ce qui implique qu'une collaboration adéquate soit établie avec le Département de l'audit financier, l'unité informatique et tous les autres services de soutien indispensables à Stockholm. L'audit sera informatisé au moyen des ressources logicielles du RRV et la communication entre celui-ci et les vérificateurs sera facilitée par l'emploi du courrier électronique, du fax et des autres moyens de communication nécessaires.

Audit de performance de l'UNESCO

Attendu que la première année sera surtout consacrée à l'étude des structures financières et du fonctionnement de l'UNESCO, la place faite aux audits de performance s'accroîtra à partir de la seconde année et les années suivantes. L'audit de la première année ne permettra d'effectuer qu'une étude succincte et générale de l'évaluation de la performance à l'UNESCO, notamment des objectifs, des réalisations, de la productivité et de la qualité du travail. Nos propositions prévoient l'intensification des études de performance dans un nombre restreint de domaines à partir de la deuxième année. Ces études porteront sur les domaines à risque significatif identifiés par l'UNESCO et sur toute éventuelle observation des commissaires aux comptes précédents et se fonderont sur la connaissance des activités de l'UNESCO que le RRV aura acquise.

En raison de la nature chronophage des audits de performance, ces études plus poussées ne pourront encore que mettre en lumière les domaines d'importance et permettre de faire quelques propositions succinctes d'amélioration. Une étude plus complète de la dimension performance de l'UNESCO excéderait le temps estimé pris en compte dans notre calcul d'un coût global. Le RRV détenant à la fois la compétence et l'expérience internationale nécessaires pour les audits de

performance de ce type, nous sommes en mesure de proposer cet élément comme un ajout à notre offre. Celui-ci permettrait de procéder à une étude plus détaillée de la structure organisationnelle et de la qualité des services comptables ainsi que de la manière dont ils sont exécutés. Les coûts additionnels afférents à cette option devraient être précisés séparément.

Rapports

Les procédures de rapport d'audit externe seront d'une importance cruciale pour la maximisation de la valeur ajoutée procurée à l'UNESCO par le travail du RRV. Même si le moyen de communication officiel entre l'UNESCO et les commissaires aux comptes consiste dans le rapport sur les opérations financières présenté à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil exécutif, le maintien d'un dialogue constant avec l'Organisation est un aspect important des principes d'audit du RRV. Le Comité qui assistera le Conseil exécutif pour les questions d'audit sera un interlocuteur majeur à cet égard.

Coûts et étendue des services d'audit

Le RRV fonde sur la fourniture d'un total de 83 mois-vérificateurs pour les trois exercices financiers son estimation du coût global de la vérification extérieure des comptes de l'UNESCO. Ses propositions pour l'exercice 2006-2007 se montent à 638.000 dollars des États-Unis, soit un total général de 1.914.000 dollars des États-Unis pour un mandat de six ans. Ces tarifs d'honoraires - qui s'entendent tout compris - couvriraient, outre les services de vérification, le coût global des billets d'avion et frais de logement et subsistance des vérificateurs. Le RRV ne facturera aucun frais en sus du tarif d'honoraires proposé dans la présente offre pour l'exercice 2006-2007. Toutefois nous souhaiterions pouvoir renégocier - si besoin était - en 2007 le montant des honoraires pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011. Vous trouverez à l'annexe 2 nos propositions financières détaillées.

Calcul d'un coût global

Les propositions du RRV en vue de sa nomination au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO sont fondées sur le calcul d'un coût global. L'indépendance du RRV est dans une grande mesure garantie en pratique par la maîtrise qu'il a de ses ressources. L'indépendance des audits serait donc sérieusement amoindrie si des considérations financières devaient intervenir au cours de leur réalisation. C'est pourquoi nous estimons que toutes les soumissions mises en concurrence en vue de l'attribution de missions d'audit externe auprès d'organisations internationales doivent être fondées sur une norme générale de calcul d'un coût intégral.

Annexes

Annexe 1

Curriculum vitae de Mme Eva Lindström, vérificatrice générale des comptes

Annexe 2

Propositions financières pour la période 2006-2011



Curriculum vitae

Nom : Lindström

Prénom : Eva

Date de naissance : 24 août 1957

Nationalité : suédoise



Mme Eva Lindström
Vérificatrice générale des comptes de la Suède

FORMATION

1983 Licence d'économie, Université de Stockholm

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

2003- Vérificatrice générale des comptes de la Suède
1997-2003 Chef du Département du budget, Ministère des finances
1994-1997 Chef d'unité, Ministère des finances, responsable des questions relatives aux ministères de la santé et des affaires sociales, de l'éducation et des sciences, et du travail
1995 Étude à long terme de la Suède, questions de politique économique.
Responsable des sections relatives au secteur public
1992-1994 Ministère des finances, Département de l'économie, unité de la politique structurelle
1989-1992 Groupe d'experts sur les finances publiques
1988-1989 Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, unité de la politique alimentaire
1985-1987 Fondation pour la recherche sur le marché et la distribution, Oslo et Copenhague
1982-1985 Analyste au Conseil national du commerce

DIVERS

1997-2003 Membre du Conseil du Bureau national de vérification des comptes de la Suède
1999-2003 Membre du Conseil de l'Autorité nationale de gestion financière
2000-2003 Membre du Conseil de l'Agence suédoise pour le développement administratif
2002-2003 Présidente du Groupe d'experts sur les études des finances publiques et membre du comité directeur depuis 1997
1998-2003 Membre du Conseil d'administration de Svenska Spel AB
1997-2003 Participation au Groupe des hauts responsables du budget de PUMA, OCDE

Bureau national de vérification des comptes de la Suède (RRV)
30 mai 2005

Propositions financières du RRV
concernant le poste de Commissaire aux compte de l'UNESCO

Montant global des tarifs d'audit en dollars des États-Unis
pour la période 2006-2011, tout compris

	Nombre de mois- vérificateur	Nombre de jours, billets	Coût total \$ É.-U
HONORAIRES			
	<i>Mois</i>	<i>Jours</i>	
Chef d'équipe	18	372	341.832
Services d'audit, audit financier	35	744	630.565
Services d'audit, audit de performance	30	624	528.861
	83	1.740	1.501.258
FRAIS			
		<i>Billets, jours</i>	
Billets d'avion, frais de transfert, transport local	<i>Nombre de billets</i>	120	142.742
Logement	<i>Nombre de jours</i>	720	90.000
Indemnités	<i>Nombre de jours</i>	720	120.000
Divers		-	60.000
		-	412.742
Tarif global d'audit, tout compris 2006-2011			1.914.000
Tarif global d'audit, tout compris par exercice biennal			638.000



Délégation permanente
du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO

1 rue Miollis
75732 Paris
CEDEX 15

Téléphone : (33) (1) 45 68 27 84

Télécopie : (33) (1) 47 83 27 77

Adresse électronique : t-craddock@dfid.gov.uk

Le 31 mai 2005,

Monsieur le Directeur général,

**PROPOSITION DU ROYAUME-UNI CONCERNANT SA CANDIDATURE
AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'UNESCO (2006-2011)**

J'ai le plaisir de vous envoyer ci-joint trois exemplaires de la proposition du Bureau de la vérification des comptes du Royaume-Uni (National Audit Office, NAO) concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO pour la période 2006-2011. Cette proposition est, à mon avis, de très haute qualité. Le Bureau national de la vérification des comptes est un centre d'excellence mondial pour ce type d'activité car il possède une vaste expérience dans un grand nombre de pays et d'organisations. Il est aussi à l'avant-garde de l'élaboration de la politique en la matière. La proposition a le plein appui du Gouvernement du Royaume-Uni.

Nous estimons que ce poste devrait faire l'objet d'une concurrence loyale et transparente. J'aimerais suggérer que vous organisiez une évaluation technique indépendante des offres reçues. Cela aiderait les délégations à prendre une décision en dehors de toute considération politique. J'espère que cette procédure vous semblera possible.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

T.J. Craddock
Ambassadeur

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO
7 place de Fontenoy
75007 Paris



Contrôleur et Vérificateur général des comptes
Sir John Bourn, KCB

Bureau national de la vérification des comptes
Buckingham Palace Road
Victoria
London SW1W 9SP
Téléphone : 020-7798 7777
Télécopie : 020-7798 7990
Adresse électronique : John.BOURN@nao.gsi.gov.uk

Notre référence : JBB/1435/05

Date : 26 mai 2005

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'UNESCO

Monsieur le Directeur général,

En réponse à votre lettre du 2 décembre 2004 adressée au Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'UNESCO (référence CL/3740) concernant la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes de l'UNESCO, j'ai le grand plaisir de vous soumettre ma candidature pour examen.

Le document ci-joint énonce les qualifications qui me permettront d'offrir à l'UNESCO des services de vérification extérieure des comptes pleinement professionnels et très efficaces.

Vous trouverez ci-joint trois exemplaires de notre proposition.

Nous sommes à votre disposition pour toute discussion qui pourrait vous aider dans l'examen de cette question.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération.

JOHN BOURN

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO
7 place de Fontenoy
75007 Paris



Bureau national de la vérification des comptes

Vérification internationale

**Proposition du Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni à l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes
pour la période 2006-2011**

Mai 2005

**Proposition du Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni à l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes
pour la période 2006-2011**

TABLE DES MATIÈRES

Le présent document comprend une proposition officielle accompagnée d'annexes. Le corps du document donne une vue d'ensemble du Bureau de la vérification des comptes du Royaume-Uni, ainsi que de l'expérience et des qualifications spécifiques qui nous permettront d'assurer la vérification des comptes de l'UNESCO.

Page

Principaux points de la proposition du Royaume-Uni	92
Exposé général des qualifications du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni	95
• Le Bureau national de la vérification des comptes	95
• Relations avec les professionnels de la comptabilité et de l'audit à l'échelon international	95
• Relations avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques	96
Expérience en matière d'audit international.....	97
• Qualifications spécifiques pour la vérification des comptes de l'UNESCO	97
Notre démarche de vérification	99

ANNEXES/

Les annexes contiennent les informations complémentaires demandées par l'UNESCO dans la lettre du Directeur général en date du 2 décembre 2004. Ces annexes sont les suivantes :

I. Résumé des aspects techniques de la proposition	101
II. Normes, démarche et procédures de vérification	104
III. Présentation du Bureau national de la vérification des comptes (NAO) du Royaume-Uni	109
IV. Le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni et les cadres supérieurs responsables de l'audit international	111
V. Libellé de la lettre de mission proposée	114
VI. Principes de l'INTOSAI régissant la mise en place de meilleurs mécanismes de contrôle des institutions internationales.....	118

COORDONNÉES DES PERSONNES À CONTACTER

Graham Miller, Director, International Audits

Room A477

National Audit Office

157-197 Buckingham Palace Road

LONDRES

SW1W9SP

Tél. : (+44) (0)20 7798 7136

Fax : (+44) (0)20 7798 7466

Courrier électronique : graham.miller@nao.gsi.gov.uk

Martin Sinclair, Assistant Auditor General

Room B441

National Audit Office

157-197 Buckingham Palace Road

LONDRES

SW1W9SP

Tél. :(+44) (0)20 7798 7180

Fax : (+44) (0)20 7798 7970

Courrier électronique : martin.sinclair@nao.gsi.gov.uk

Principaux points de la proposition du Royaume-Uni

J'ai le plaisir de vous fournir les informations à soumettre à la Conférence générale de l'UNESCO sur la proposition concernant ma candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'Organisation pour les exercices biennaux 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011.

Cette proposition est conforme à la demande de candidatures du Directeur général (référence CL/3740) en date du 2 décembre 2004, et elle comprend toutes les informations requises et pertinentes pour aider à l'examen de la proposition. S'il est nommé à ce poste, mon bureau fournira à l'UNESCO des services de vérification externe des comptes de grande qualité, hautement professionnels et très efficaces.

En résumé :

- Le Bureau national de la vérification des comptes et moi-même sommes totalement indépendants du Gouvernement du Royaume-Uni.
- Nous avons une solide expérience de la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux publics, comprenant notamment trois mandats de membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, et assumons actuellement des responsabilités de ce type. Nous avons fait la preuve de notre aptitude à établir des relations constructives avec les organisations clientes tout en restant indépendants et objectifs.
- En tant qu'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni, nous sommes en mesure d'offrir des services à but non lucratif d'une indépendance et d'une intégrité inégalées, conformes aux normes professionnelles et éthiques les plus élevées et aux meilleures pratiques, y compris aux Normes internationales d'audit et aux Normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU. Nos honoraires sont fixés sur la base du coût réel total, ce qui renforce l'indépendance de notre vérification.
- Nous nous conformons à toutes les meilleures pratiques (voir annexe VI) relatives à la vérification des comptes des organisations internationales mises en place par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), notamment en matière d'intégrité, d'indépendance totale, de qualifications, d'expérience pertinente, de normes de vérification, de ressources et d'établissement de rapports.
- Nous comprenons le débat sur la modernisation dans le système des Nations Unies et la nécessité de prendre des dispositions de plus en plus strictes en matière de gouvernance et de contrôle ; et nous avons l'habitude d'examiner de près les méthodes de gouvernance aux niveaux national et international. Nous établissons un partenariat actif avec les organisations clientes en vue d'améliorer la gouvernance et la gestion financière.
- Nous avons des compétences particulières en matière d'audit de performance et une solide expérience des études d'optimisation des ressources, et nous jouissons d'une très bonne réputation au Royaume-Uni et au plan international. Nous nous engageons à fournir des rapports détaillés de grande qualité à l'appui de notre opinion, afin d'apporter un soutien constructif aux objectifs stratégiques de l'Organisation. Nous disposons pour ce faire de spécialistes et d'une expérience pratique dans des domaines très divers comme la gestion axée sur les résultats, la mesure de la performance, les ressources humaines, les logiciels de gestion des ressources et autres outils informatiques.

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- Nous notons l'évolution de l'UNESCO vers la décentralisation dans le cadre du processus de réforme en cours. Le Bureau national de la vérification des comptes possède un savoir-faire particulier s'agissant d'évaluer les bureaux de pays des Nations Unies et de donner des conseils sur les améliorations à apporter aux procédures de contrôle pour assurer le succès d'une stratégie de décentralisation. Notre expérience de la vérification ne concerne pas seulement les secteurs de l'éducation, de la science et de la culture, elle est aussi inégalée dans le domaine de la vérification internationale et cadre donc parfaitement avec les exigences de l'UNESCO en la matière.
- Nous avons fait nos preuves en matière de partage de nos connaissances et de notre savoir-faire avec d'autres services de vérification dans le monde entier. En consultation avec les clients, nous sommes en mesure d'étudier les possibilités de collaboration en partenariat lorsque cette formule présente des avantages pour l'audit.
- Nous effectuerions notre travail de vérification dans plusieurs des 53 bureaux hors Siège de l'UNESCO pendant chaque exercice biennal, après évaluation des risques d'audit et en consultation avec l'UNESCO et le Service d'évaluation et d'audit (IOS).
- Notre méthode vise à assurer une étroite relation de travail avec le Service d'évaluation et d'audit. Nous souhaiterions poursuivre et renforcer les relations fructueuses établies par nos prédécesseurs à cet égard.
- La vérification s'effectuerait au Siège de l'UNESCO à Paris et hors Siège. Grâce à la proximité de Londres, où notre siège se trouve, et de Paris, nos équipes de vérificateurs pourront se rendre à l'UNESCO facilement et à peu de frais et nos responsables pourront être consultés tout au long de l'exercice biennal. Nous affecterons à l'audit le personnel nécessaire pendant toute sa durée en faisant appel à nos équipes internationales basées à Londres, Genève et Rome. Le Bureau national de la vérification dispose de spécialistes possédant une bonne connaissance de diverses langues, y compris l'espagnol, le français et l'italien.
- Les honoraires demandés par le Bureau de la vérification des comptes du Royaume-Uni pour procéder à l'audit des états financiers de l'UNESCO pour 2006-2007 s'élèveraient à 620.000 dollars des États-Unis ; ils n'augmenteraient, d'un montant fixé d'un commun accord, qu'en fonction de l'inflation pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011.
- Ce forfait couvre à la fois l'audit financier et l'audit d'optimisation des ressources ; il comprend aussi la fourniture de conseils et d'avis d'experts aux clients, que nous considérons comme faisant partie intégrante de nos services d'audit. Une analyse des honoraires proposés figure à l'annexe I. Nous serions disponibles pour effectuer sur demande toute tâche supplémentaire conformément aux dispositions des articles 12.6 et 12.11 du Règlement financier moyennant un coût supplémentaire fixé d'un commun accord. Comme demandé, un projet de lettre de mission figure à l'annexe V.
- Nos honoraires financeraient les services d'une équipe de vérificateurs pendant 26 mois au total. Notre proposition part de l'hypothèse que nous nous rendrions dans six bureaux hors Siège au cours de l'exercice biennal pour y effectuer un audit financier et un audit d'optimisation des ressources, ce dont nos honoraires tiennent compte.

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- Je suis à la disposition de la Conférence générale si celle-ci souhaite me reconduire dans mes fonctions pour toute période spécifiée par l'Organisation.

Je sou mets la présente proposition à la Conférence générale de l'UNESCO.

Sir John Bourn, KCB
Contrôleur et Vérificateur général des comptes
Royaume-Uni
26 mai 2005

Exposé général des qualifications du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni

La présente section est un résumé très succinct des références du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni et du Bureau national de la vérification des comptes. Les sections suivantes contiennent des informations plus détaillées sur les rubriques Indépendance, Qualification, Formation et expérience, Démarche de vérification et Rapports.

Le Bureau national de la vérification des comptes

Le Contrôleur et Vérificateur général est le Directeur du Bureau national de la vérification des comptes (National Audit Office, NAO), institution supérieure de contrôle des finances du Royaume-Uni. Le Contrôleur et Vérificateur général et le Bureau sont totalement indépendants du Gouvernement du Royaume-Uni et ont pour vocation première de veiller à ce qu'il soit fait un emploi juste et efficace des deniers publics et qu'il en soit rendu compte au Parlement du Royaume-Uni. Nous vérifions les comptes de nombreux organismes publics ainsi que d'un certain nombre d'organisations internationales.

Le Bureau emploie environ 800 personnes, principalement à son siège à Londres mais aussi dans des bureaux régionaux et internationaux. Les trois quarts de ses cadres sont des diplômés de l'enseignement supérieur et des comptables qualifiés ou en formation, dont beaucoup possèdent une expertise spécialisée outre leurs compétences en matière d'audit. Nous engageons également des consultants et experts pour des contrats de courte durée lorsque nous avons besoin de faire appel à d'autres connaissances et compétences spécialisées.

Le Bureau a pour objectifs primordiaux de fournir :

- **des audits financiers** qui procurent au Parlement des assurances et avis indépendants sur la bonne comptabilisation, la régularité et la validité des dépenses et recettes et des actifs de l'État ;
- **des rapports indépendants** au Parlement sur l'économie, le rendement et l'efficacité de l'emploi des ressources par les ministères et autres organismes publics ; et
- **des conseils à ses clients** sur les meilleures pratiques comptables, la gestion financière et les améliorations qui peuvent être apportées aux systèmes de gestion et de contrôle.

Relations avec les professionnels de la comptabilité et de l'audit à l'échelon international

Le Bureau entretient de nombreuses relations avec la profession comptable, au niveau international comme au Royaume-Uni. Le Contrôleur et Vérificateur général est :

- membre du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'un de ses directeurs est membre du Groupe technique de cet organe ;
- président du Groupe consultatif multilatéral de la Banque mondiale sur l'audit ;
- membre du Conseil d'administration de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) ;

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- Président du Groupe de travail sur le contrôle de la privatisation de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;
- membre de la Commission pour le contrôle informatique, de la Commission des normes de contrôle et de la Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI.

Au Royaume-Uni, il est :

- président du Professional Oversight Board for Accountancy, organe responsable en dernière instance de la bonne santé du système de réglementation des pratiques comptables au Royaume-Uni ;
- membre du Financial Reporting Council du Royaume-Uni, organe indépendant d'information financière reconnu par la loi, ainsi que de son Comité d'examen ;
- représenté au sein de l'Auditing Practices Board (Conseil sur les pratiques de contrôle) du Royaume-Uni et de diverses autres commissions de professionnels de l'expertise comptable.

Relations avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques

Le Bureau joue un rôle international de premier plan en encourageant l'échange des idées et des connaissances entre les institutions d'audit et d'autres organismes intéressés à travers le monde.

- nous accueillons de nombreux visiteurs d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques et participons à des visites au sein de ces organismes. Nous offrons des stages de formation et des voyages d'étude à des collègues d'autres institutions de contrôle des finances publiques et organismes du secteur public ;
- nous détachons du personnel dans d'autres organismes de contrôle et procédons à des échanges avec eux. Ce fut le cas notamment avec la Cour des comptes européenne, la Cour des comptes française, l'Audit Office du Ghana, la Corte dei Conti italienne, le General Accounting Office des États-Unis, le Bureau du Vérificateur général du Canada et d'autres organismes ;
- lorsqu'il y a lieu et sous réserve de l'accord et de l'appui du client, nous sommes en mesure d'associer des vérificateurs d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques aux audits auxquels nous procédons à travers le monde et au Royaume-Uni, dans le cadre de nos programmes de formation et perfectionnement ; et
- nous dispensons des services de conseil aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'un certain nombre de pays d'Europe orientale et du monde en développement pour appuyer leurs programmes de renforcement des capacités.

Expérience en matière d'audit international

La présente section récapitule l'expérience du Bureau en matière d'audit d'organisations internationales.

Nos clients actuels comprennent :

- l'Organisation internationale du Travail ;
- l'Organisation météorologique mondiale ;
- le Programme alimentaire mondial des Nations Unies ;
- la Cour pénale internationale ;
- le Conseil de l'Europe ;
- la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; et
- l'Organisation panaméricaine de la santé.

La liste complète des organisations internationales dont le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni assure actuellement l'audit figure à l'annexe III.

Qualifications spécifiques pour la vérification des comptes de l'UNESCO

Le Contrôleur et Vérificateur général et le Bureau national de la vérification des comptes ont une longue expérience de la prestation de services d'audit externe à l'ONU et aux programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'à diverses autres organisations internationales.

Nous sommes spécialisés dans l'audit d'entités du secteur public, financées par les contributions d'États membres et de donateurs. Cette expérience du secteur public et notre indépendance politique et financière sont de plus en plus pertinentes et précieuses au regard de l'intérêt que la gouvernance suscite actuellement.

Nous possédons une solide expérience de l'exécution et du compte rendu des audits d'optimisation des ressources ou de performance au sein du système des Nations Unies, concernant des aspects majeurs des activités des organisations comme la budgétisation axée sur les résultats, la mesure de la performance, les ressources humaines et les technologies de l'information.

Notre longue pratique de l'audit des organisations internationales et des programmes internationaux d'aide au développement - ceux du Royaume-Uni comme ceux des Nations Unies - a conféré à notre personnel une expérience précieuse du travail au sein d'organisations multiculturelles, multinationales et dont les services sont dispersés dans le monde entier. Au fil des ans, cela nous a aidés à élargir notre approche, nos pratiques et nos vues. Le Bureau comprend, parmi son personnel international, des vérificateurs qualifiés et expérimentés qui sont installés en permanence à Genève et à Rome.

En tant que membre et ancien Président du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni joue un rôle actif dans la promotion

des normes les plus rigoureuses de reddition de comptes, transparence, bonne gouvernance et saine gestion financière au sein du système des Nations Unies.

Nos missions d'audit en cours nous tiennent au courant de l'évolution générale que connaissent l'ONU et d'autres organisations internationales, notamment en matière de finances et de réforme, de gouvernance et de mise en place d'une budgétisation axée sur les résultats et de rapports de performance, domaines dans lesquels nous possédons, au sein même de notre Bureau, une expertise particulière.

Nous prenons note des activités que l'UNESCO mène en matière de décentralisation dans le cadre du processus de réforme en cours. Le Bureau de la vérification des comptes du Royaume-Uni possède une expertise particulière concernant l'évaluation des bureaux de pays des Nations Unies et la prestation de conseils sur le renforcement des procédures de contrôle qui est nécessaire pour bien mettre en œuvre une stratégie de décentralisation. À ce sujet, nous sommes à même d'offrir une expérience non seulement inégalée chez les professionnels de l'audit international mais qui cadre aussi parfaitement avec les exigences de l'UNESCO dans ce domaine.

Notre démarche de vérification

Ce que nous offrons

Notre personnel possède des compétences, une formation et une expérience professionnelles qui lui permettent de dispenser à l'UNESCO des services d'audit externe de grande qualité. Pour être plus précis, nous offrons un personnel expérimenté hautement qualifié, les méthodes de contrôle financier les plus modernes, une démarche et une stratégie de vérification rôdées et éprouvées et des rapports de qualité.

- **Un personnel expérimenté hautement qualifié**

Toutes les personnes engagées par le Bureau sont titulaires de diplômes universitaires obtenus avec les plus hautes mentions. Ils sont tenus d'être membres de l'Institut des experts-comptables de l'Angleterre et du pays de Galles (ICAEW).

Les membres de notre personnel qui seraient affectés à la vérification des comptes de l'Organisation auraient une vaste expérience du contrôle d'organismes très variés et en particulier de l'audit international. Les personnes que nous affectons aux missions d'audit international possèdent les compétences linguistiques voulues. En particulier, l'équipe chargée de l'audit de l'UNESCO inclura des personnes ayant une bonne connaissance pratique du français.

Les missions sont assignées à notre personnel selon un système de rotation destiné à assurer un bon équilibre entre les exigences de continuité et d'indépendance et le souci de faire porter un regard neuf sur les tâches en question. Nos équipes de vérificateurs peuvent faire appel au besoin aux spécialistes du Bureau, y compris des statisticiens, des informaticiens et des économistes.

- **Des méthodes de contrôle financier modernes**

La démarche et les méthodes de vérification du Bureau s'inspirent des meilleures pratiques de pointe et font appel à des techniques informatisées d'un bon rapport coût-efficacité.

Nous insistons tout particulièrement sur la réalisation d'audits qui procurent une valeur ajoutée à nos clients et garantissent non seulement l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers mais aussi la conformité et la régularité des opérations et des dépenses.

- **Une démarche de vérification rôdée et éprouvée**

Les audits sont réalisés en plusieurs étapes bien définies englobant la planification, le travail d'audit et l'achèvement de l'audit. Chacun des membres de l'équipe de vérificateurs se voit assigner des responsabilités clairement définies et des tâches correspondant à son niveau et à son expérience.

Une Description détaillée de la manière dont nous effectuons nos audits figure à l'annexe II.

- **Des rapports de qualité**

Notre rapport sur la vérification externe des comptes de l'Organisation découlera, comme prévu par le Règlement financier, des éléments importants qui se seront dégagés de nos travaux de contrôle des finances et de la gestion. Nous ferons appel aux services de spécialistes pour compléter, là où il y aura lieu, les compétences de l'équipe de vérificateurs. Les rapports que nous avons remis récemment à nos clients ont porté sur :

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- la budgétisation stratégique ou axée sur les résultats, notamment l'établissement et la mise en œuvre de critères de mesure et objectifs de performance appropriés ;
- l'utilisation des technologies de l'information (tant au niveau stratégique que dans le cadre d'examens de l'élaboration et de la mise en œuvre de grands systèmes nouveaux utilisant par exemple les systèmes Oracle, SAP/R3 et Agresso) ;
- les stratégies relatives aux ressources humaines (procédures de recrutement, mécanismes d'évaluation du personnel, gestion des congés-maladie).

On trouvera des exemples des rapports du Bureau sur son site Web (<http://www.nao.gov.uk>).

Nous ne pourrions déterminer précisément l'étendue et la nature de notre travail d'audit de gestion qu'après avoir examiné et évalué de manière approfondie les principaux risques pesant sur l'économie, l'efficacité et l'efficacité des activités de l'Organisation. Nous mènerions cette tâche à bien dans le cadre de nos travaux de planification de l'audit. Tout en effectuant en toute indépendance le choix final des sujets à retenir pour étude, nous tiendrions compte des vues et des suggestions des États membres et du Secrétariat.

Nous donnerons à la direction de l'Organisation toutes possibilités de faire des observations sur l'exactitude factuelle et le contenu général de notre rapport. Lorsqu'il y aura lieu, ces observations seront prises en compte dans les rapports finaux.

La procédure d'approbation de nos rapports constitue une caractéristique bien établie de notre travail, au Royaume-Uni comme en milieu international. Nous pratiquons la politique du « sans surprises », en discutant à fond des constatations du vérificateur avec la direction concernée et en convenant avec elle des données factuelles qui fondent les conclusions et recommandations du rapport d'audit. Cela facilitera à notre avis l'examen par la Conférence générale des observations qui seront formulées dans nos rapports et qui, fondées sur des faits solides, fiables et équitablement présentées, ne prêteront pas au doute. En outre, cette procédure permettra à la Direction de donner au plus tôt suite aux recommandations pratiques formulées par le Commissaire aux comptes.

Nous serions pleinement disposés à procéder à des vérifications supplémentaires des comptes ou à des examens spécifiques à la demande de la Conférence générale et à déposer des rapports distincts sur leurs résultats, conformément aux articles 12.6 et 12.11 du Règlement financier.

Résumé des aspects techniques de la proposition

Stratégie d'exécution

- Les honoraires demandés par le Bureau de la vérification des comptes du Royaume-Uni pour procéder à l'audit des états financiers de l'UNESCO pour 2006-2007 s'élèveraient à 620.000 dollars des États-Unis, et ils n'augmenteraient qu'en fonction de l'inflation pour les audits de 2008-2009 et de 2010-2011.
- Ce forfait couvre à la fois le travail d'audit financier et d'audit d'optimisation des ressources, ainsi que la fourniture de services et de conseils d'experts aux clients, que nous considérons comme faisant partie intégrante de notre travail d'audit. Nous serions disponibles pour effectuer sur demande tout travail supplémentaire conformément aux dispositions des articles 12.6 et 12.11 du Règlement financier, moyennant un coût supplémentaire d'un montant fixé d'un commun accord.
- Quelque 26 mois de travail (562 jours) seront consacrés à l'audit, comme suit :

	Jours	Coût (dollars É.-U.)
Honoraires professionnels (audit financier [*])	512	368.584
Honoraires professionnels (établissement des rapports)	50	35.994
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (Paris, Trieste et Delft)	-	158.442
Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (six missions dans les bureaux hors Siège)	-	57.000
Total	562	620.000

- Notre stratégie d'exécution garantira que l'audit est mené conformément à l'article 12 du Règlement financier de l'UNESCO et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes qui y est joint.
- Notre proposition part de l'hypothèse que nous nous rendrions dans six bureaux régionaux/sous régionaux au cours de l'exercice biennal pour y effectuer un audit financier et une vérification d'optimisation des ressources, ce dont nos honoraires tiennent compte. Au cas où un grand nombre de visites sur place s'avérerait nécessaire, nos honoraires augmenteraient en conséquence. Nous serions mieux en mesure de déterminer à la fois le nombre et le type de bureaux hors Siège (bureaux régionaux, multinationaux/nationaux et instituts) où nous jugeons approprié de nous rendre après l'établissement de notre plan d'audit (octobre 2006), et nous en discuterions avec la direction et le Service d'évaluation et d'audit.

* Comprend les audits séparés du centre de Trieste, de l'IPE et de l'UNESCO-IHE et tout travail autre que l'établissement des rapports.

- Le travail d'audit se ferait au Siège de l'UNESCO à Paris et sur le terrain. La proximité de Londres, où se trouve notre siège, et de Paris fait que nos vérificateurs pourraient se rendre aisément et à peu de frais au Siège de l'UNESCO et que nos responsables pourraient être consultés facilement pendant tout l'exercice.
- Nous consulterons les commissaires aux comptes sortants au sujet de leurs conclusions et recommandations (et coopérerons par la suite avec ceux qui nous succéderont à la fin de notre mandat). Nous demanderons au Secrétariat des copies des lettres de recommandations échangées au cours des exercices précédents. Nous consulterons aussi les responsables du contrôle interne, étudierons leur travail et nous assurerons si possible de la fiabilité du travail accompli. Au cours de l'audit, nous consulterons le vérificateur interne des comptes pour éviter les doubles emplois et assurer l'efficacité nécessaire dans l'étendue de l'audit.
- L'opération d'audit comprendra un travail d'audit financier visant à garantir que les états financiers de l'Organisation ne contiennent pas d'inexactitudes notables : vérification des comptes, certification des états financiers et travail connexe concernant les systèmes financiers, le contrôle interne et la gouvernance.
- Le contrôle de gestion prévu dans le Règlement financier visera à établir si les opérations de l'Organisation obéissent aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.
- Les technologies de l'information seront utilisées à toutes les étapes de l'audit en tant qu'outils importants pour analyser les données financières et non financières de l'Organisation et faciliter la communication entre les membres de l'équipe et le siège à Londres, ainsi que pour l'établissement des documents relatifs à l'audit et l'examen de celui-ci.
- Outre le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers, un rapport de fin d'audit sous forme de lettre de recommandations sera établi à la fin de notre travail.
- D'autres rapports d'audit peuvent être établis, si les circonstances l'exigent.

Exécution de la prestation

- L'audit sera effectué de manière à garantir que le rapport concernant les états financiers et le rapport d'audit sont établis dans les délais fixés et conformément aux dispositions du Règlement financier.

Personnel chargé de l'audit

- Une équipe de vérificateurs chevronnés de notre Division de la vérification internationale sera chargée du travail de vérification quotidien et comprendra un directeur, un superviseur, un vérificateur principal et le personnel d'appui nécessaire.
- L'équipe relèvera d'un Vérificateur général adjoint et du Directeur de la vérification internationale du Bureau national de la vérification des comptes. Son travail sera dirigé et suivi par le chef de mission, puis par le directeur de mission.
- On trouvera des renseignements supplémentaires sur les responsables de l'audit à l'annexe IV.

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- Le cas échéant, des services d'experts pourront être fournis par nos divisions techniques spécialisées (par exemple pour les technologies de l'information ou la vérification d'optimisation des ressources), par la Division de vérification internationale et par le Bureau dans son ensemble.
- Outre le personnel de la vérification internationale en poste à Londres, le Bureau emploie du personnel à plein temps à Genève et à Rome pour ce type d'audit. Il vérifie les comptes d'organisations internationales ayant leur siège à Strasbourg, Genève, Vienne, La Haye, Turin, Washington D.C., et Londres. Certains membres de son personnel maîtrisent diverses langues, dont le français, l'italien et l'espagnol, ce qui devrait être utile à l'UNESCO.

Normes, démarche et procédures de vérification

Normes de vérification

Nos vérifications internationales sont effectuées conformément aux normes professionnelles les plus rigoureuses. À compter de 2005, toutes nos vérifications seront conformes aux Normes internationales de vérification (Royaume-Uni et Irlande du Nord) élaborées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Des précisions peuvent être obtenues sur le site de l'IFAC (www.ifac.org/IAASB).

Vous pouvez être assurés qu'en procédant de la sorte, nous respecterons également les Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous nous conformons non seulement aux normes de vérification du Royaume-Uni et de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi à l'engagement et aux normes déontologiques de l'Auditing Practices Board (APB) du Royaume-Uni et nous respectons celles de l'IFAC. L'APB est un organe du Financial Reporting Council (FRC) ; des informations relatives au FRC et à l'APB peuvent être obtenues sur le site Web du FRC (www.frc.org.uk).

Ces qualités revêtent une importance particulière compte tenu de la nécessité d'appliquer des normes de plus en plus rigoureuses en matière de gouvernance des entreprises, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU tient compte des Normes internationales de vérification de l'IFAC et les reflète dans ses propres normes communes de vérification.

Les Normes internationales de vérification concernent :

- Les responsabilités
- La planification, le contrôle et l'enregistrement
- Les systèmes de comptabilité et le contrôle interne
- Les éléments probants
- L'utilisation du travail d'autrui
- L'établissement des rapports.

Elles s'appuient sur le Code du Vérificateur de l'APB qui énonce neuf principes fondamentaux pour la vérification indépendante des comptes :

- l'obligation de rendre des comptes : les vérificateurs agissent dans l'intérêt des principales parties prenantes ;
- l'intégrité : les vérificateurs font preuve d'intégrité et s'acquittent de leurs responsabilités avec honnêteté, loyauté et franchise ;

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- l'objectivité et l'indépendance : les vérificateurs sont indépendants et expriment leur opinion en toute indépendance par rapport à l'entité vérifiée et à sa direction ;
- la compétence : les vérificateurs font preuve du professionnalisme que leur confèrent leurs qualifications, leur formation et leur expérience pratique ;
- la rigueur : les vérificateurs abordent leur travail de façon consciencieuse et en faisant preuve d'esprit critique ;
- le jugement : les vérificateurs exercent un jugement professionnel en tenant compte de l'importance relative des sujets sur lesquels ils présentent des rapports ;
- la clarté dans la communication : dans leurs rapports, les vérificateurs expriment clairement leur opinion et présentent les informations nécessaires à une bonne compréhension de cette opinion ;
- l'association : les vérificateurs consentent à ce que leurs rapports soient inclus dans des documents contenant d'autres informations uniquement s'ils estiment que ces dernières ne sont pas en contradiction avec les sujets traités dans leurs rapports et s'ils n'ont pas de raison de penser qu'elles sont de nature à induire en erreur ;
- la valeur ajoutée : les vérificateurs ajoutent à la fiabilité et à la qualité des rapports financiers ; ils fournissent à l'entité vérifiée des observations constructives résultant du processus de vérification et contribuent ainsi à l'efficacité de sa gestion.

Démarche de vérification

Notre démarche sera conforme aux dispositions de l'article 12 du Règlement financier de l'UNESCO - Vérification extérieure des comptes, et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes qui lui est annexé.

Dans toutes nos activités, nous nous efforçons d'appliquer les normes déontologiques les plus rigoureuses. Le principal objectif de notre contrôle financier est de garantir que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude notable.

Notre démarche de vérification est continuellement revue et révisée s'il y a lieu, pour satisfaire aux pratiques professionnelles les plus récentes et les plus performantes. Elle tient compte de la spécificité de la vérification du secteur public et s'attache à confirmer la conformité des opérations comptables et des dépenses. Notre méthodologie met clairement l'accent sur les risques et les contrôles et produit une vérification :

- qui apporte de la valeur ajoutée pour nos clients ;
- qui offre des possibilités d'améliorer l'efficacité, permettant ainsi aux clients de réaliser des économies.

La démarche de vérification s'attache principalement à bien connaître les activités de l'Organisation afin d'en déterminer les principaux risques. Les risques significatifs auront une incidence sur la capacité de l'Organisation d'atteindre ses objectifs et pourront compromettre l'intégrité, la fiabilité et l'exactitude des états financiers. Notre démarche est donc axée sur les concepts d'importance relative et de risque, et sur les besoins des principaux utilisateurs des états financiers :

- **Le principe de l'importance relative** tient compte du fait que les états financiers sont rarement totalement exacts ; aussi, un élément est considéré comme **significatif** si son inclusion, son omission, son inexactitude ou sa non-divulgaration risquent de fausser l'opinion générale fournie dans les états financiers. Notre travail se concentre donc sur tous les principaux domaines d'activité et le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers se limite aux questions de fond. Les sujets moins importants seront traités dans le cadre d'entretiens ou d'échanges de correspondance avec la direction.
- Nous procédons à une évaluation approfondie des **risques** qui inclut une évaluation des atouts et des faiblesses des contrôles à l'intérieur des systèmes financiers, afin de déterminer la probabilité d'une erreur notable, y compris d'une fraude. Les résultats de cette évaluation nous permettent de définir les informations probantes nécessaires pour étayer l'opinion qui sera émise, de concentrer nos efforts sur les secteurs à haut risque et d'améliorer le rapport coût-performance du contrôle par sondage.
- Notre objectif **général** est de donner aux organes directeurs et aux États membres l'assurance que les comptes et les opérations financières qu'ils reflètent ne contiennent pas d'inexactitude notable et sont conformes au Règlement financier.
- Nous attachons une importance particulière à la nécessité de procéder à une vérification qui garantit non seulement l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers mais aussi la régularité et la conformité des opérations et des dépenses.

L'audit est conduit et suivi tout d'abord par le directeur d'audit et, en dernier ressort, par le directeur compétent du Bureau national de la vérification des comptes. Les vérifications s'effectuent selon des étapes bien définies : planification, travail d'audit et achèvement. Nous accordons beaucoup d'importance à une saine planification de la vérification et nous revoyons régulièrement notre démarche afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de notre travail.

Procédures d'audit

Plan d'audit

Nous accordons une grande importance à une bonne planification de l'audit et analysons régulièrement notre démarche dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience du travail.

La planification suppose ce qui suit :

- tenir compte des innovations dans l'Organisation, par exemple de l'introduction et du développement de systèmes informatisés et des changements apportés aux procédures ;
- évaluer l'environnement de contrôle interne et les principaux systèmes financiers ;
- définir le niveau auquel il convient de contrôler les comptes dans les différents domaines d'activité et mettre au point des programmes de contrôle par sondage, par exemple pour les crédits, les contributions et autres recettes, les engagements de dépenses, la trésorerie, les dépenses, la liste de paye, les avoirs et les stocks et le passif ;
- identifier les besoins d'audit en milieu informatisé, et notamment mener à bien des examens des systèmes d'information pour évaluer les points forts et les points faibles des contrôles internes intégrés ou non à ces systèmes. Nous utiliserons aussi les logiciels d'audit les plus récents dans l'analyse et la consultation des données financières et non

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

financières (par exemple pour sélectionner des échantillons statistiques d'opérations à des fins de contrôle) ; et

- mesurer et minimiser les coûts cachés de l'audit (le temps que le personnel de l'entité cliente consacre à la fourniture d'informations et d'explications aux vérificateurs) pour que les spécialistes des finances puissent se concentrer sur l'exactitude des comptes.

Travail d'audit

Nous obtiendrons des éléments probants directs pour bien garantir que les états financiers et les opérations qu'ils reflètent sont conformes au Règlement financier et exempts d'inexactitudes notables :

- ces éléments visent à répondre à des objectifs d'audit spécifiques concernant l'exhaustivité, la réalité et l'existence des opérations, l'appartenance, la mesure ou la valeur, la conformité et l'information ;
- nous obtenons les éléments probants nécessaires en examinant directement les dossiers informatisés et autres, en interrogeant le personnel, en analysant les procédures et les contrôles et en refaisant les calculs ;
- nous veillerons à ce que les états financiers soient conformes à toutes les normes de vérification pertinentes ainsi qu'au Règlement financier et aux politiques comptables de l'Organisation ;
- nous accordons une grande importance au contrôle de la conformité des dépenses, de manière à veiller à ce que celles-ci répondent aux intentions des États membres, telles qu'énoncées dans les budgets approuvés ;
- nous procéderons à un examen analytique des chiffres figurant dans les comptes en les comparant avec les résultats des exercices précédents, les tendances et les niveaux d'activité escomptés, et nous déterminerons les raisons de tout écart notable ;
- nous procéderons à tout autre travail d'audit qui pourrait s'avérer nécessaire à la lumière des résultats des contrôles initiaux.

Achèvement de l'audit

L'étape finale de l'audit comprend les activités suivantes :

- présentation finale des états financiers, y compris tout ajustement des chiffres pouvant découler de l'audit ;
- présentation des comptes au Contrôleur et Vérificateur général pour qu'il signe l'opinion et tout rapport connexe ;
- identification des questions dont il faudra tenir compte dans la planification de l'audit des états financiers du prochain exercice.

Gestion et examen

Nous appliquons des procédures d'examen bien établies qui garantissent que le travail d'audit approprié est entrepris avec efficacité et conformément aux normes de comptabilité internationales :

- toutes les décisions de planification et tout le travail sont examinés par les responsables et la Direction du Bureau national de la vérification ;
- toutes les questions importantes sont examinées promptement et abordées avec l'Organisation, le cas échéant ;
- le progrès de l'audit est suivi en continu pour veiller à ce que le travail soit mené à bien avec efficacité et efficacité, ainsi que dans les délais prévus et les limites du budget.

On trouvera ci-après un calendrier provisoire de l'audit des états financiers de l'UNESCO pour l'exercice 2004-2005.

Examen du contrôle de la qualité

Nos procédures d'audit sont conçues pour assurer l'efficacité du travail et le respect de normes professionnelles élevées. Des examens internes indépendants de contrôle de la qualité, menés de temps à autre par des vérificateurs chevronnés qui n'ont pas participé à l'audit, donnent une garantie supplémentaire du professionnalisme et de l'efficacité du travail. Le coût de ces examens, qui respectent pleinement la confidentialité des informations relatives au client, sont à la charge du Bureau national de la vérification.

Présentation du Bureau national de la vérification des comptes (NAO) du Royaume-Uni

Établi en 1983 avec son mandat actuel (le précédent Bureau avait été créé en 1866).

Le Conseil de direction :

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes, M. John Bourn KCB, est à la tête du Bureau. Il est entouré de Tim Burr, contrôleur et vérificateur général adjoint, et de sept assistants : Gaby Cohen, Wendy Kenway-Smith, Caroline Mawhood, Jim Rickleton, Anna Simons, Martin Sinclair et Michael Whitehouse.

Coordonnées complètes :

National Audit Office
157-197 Buckingham Palace Road
Victoria
Londres
SW1W 9SP

Téléphone : (+44) (0)20 7798 7000

Fax : (+44) (0)20 7798 7466

Adresse électronique de la personne à contacter : graham.miller@nao.gsi.gov.uk

Site Web : <http://www.nao.gov.uk>

Siège : Londres, Royaume-Uni

Autres bureaux : Newcastle, Blackpool, Cardiff, Genève et Rome.

Principaux domaines d'activité : Vérification des recettes et dépenses du Gouvernement central du Royaume-Uni ; audit d'optimisation des ressources de l'administration centrale du Royaume-Uni ; vérification des comptes d'organisations internationales, dont des institutions spécialisées des Nations Unies.

Partenariats stratégiques : Le Bureau entretient des contacts, à l'échelle nationale et internationale, avec de nombreuses institutions des secteurs privé et public, et de nombreux homologues.

Couverture géographique : Le secteur public du Royaume-Uni constitue le principal domaine d'activités du Bureau, mais celui-ci compte par ailleurs une importante clientèle internationale.

Organisations pour lesquelles le Bureau a rempli ou assure actuellement une fonction de vérification similaire à celle qui est décrite dans sa proposition :

(1) Organismes des Nations Unies

Dont le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni assure actuellement l'audit :

Organisation internationale du travail
Organisation météorologique mondiale
Programme alimentaire mondial des Nations Unies
Centre international de formation de l'OIT
Organisation panaméricaine de la santé

Dont il a précédemment assuré l'audit :

Agence internationale de l'énergie atomique	(jusqu'en 2004)
Organisation maritime internationale	(jusqu'en 2000)
Université maritime mondiale	(jusqu'en 2000)
Organisation mondiale de la santé	(jusqu'en 1995)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	(jusqu'en 1994)
UNESCO	(jusqu'en 1987)

Audits réalisés en tant que membre du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies (de 1992 à 2001) :

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
CNUCED
Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNICEF
Centre du commerce international
Office des Nations Unies, Genève
Office des Nations Unies, Vienne

(2) Autres organisations internationales (n'appartenant pas au système des Nations Unies) dont le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni assure actuellement l'audit :

Cour pénale internationale
Conseil de l'Europe
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
Secrétariat du Commonwealth
CAB International

Le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni et les cadres supérieurs responsables de l'audit international

Le Contrôleur et Vérificateur général, Sir John Bourn. Sir John a pris ses fonctions en 1988. Il préside le Groupe consultatif de la Banque mondiale pour l'audit multilatéral et est membre du Groupe de vérificateurs externes de l'ONU et du Comité directeur de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe.

Sir John est titulaire d'une licence en économie avec mention Très bien et d'un doctorat de la London School of Economics. Membre honoraire de cet établissement ainsi que de l'Université de Brighton, il est professeur invité à la London School of Economics et directeur d'études et conseiller à l'Open University. Il est membre de l'Institut de gestion et du Chartered Institute of Purchasing and Supply (Institut des achats et des approvisionnements).

Les cadres supérieurs de Londres responsables de l'audit

Martin Sinclair BSc, M Phil, CPFA, vérificateur général adjoint. M. Sinclair est membre du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (Institut des finances et de la comptabilité publiques) et du Conseil de gestion du Bureau national de la vérification des comptes. Au sein du Bureau, il est responsable des audits concernant les secteurs de la culture, des médias et du sport ainsi que des activités internationales - notamment les audits internationaux, la coopération technique et les relations internationales. Il est également responsable du soutien technique pour l'audit financier sous tous ses aspects, et assure la liaison avec les professionnels de l'audit et de la comptabilité.

Auparavant, M. Sinclair a été le Directeur (Royaume-Uni) des opérations d'audit au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU à New York, où il était responsable d'un large portefeuille d'audits d'organismes des Nations Unies confiés au Bureau - notamment les audits du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et des fonds des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Graham Miller CFE, MCMI, AIPFM, directeur. M. Miller occupe au sein du Bureau les fonctions de directeur des audits internationaux et, à ce titre, est responsable d'un portefeuille de clients internationaux. L'audit de l'UNESCO relèverait directement de sa responsabilité.

M. Miller a plus de 30 années d'expérience professionnelle de l'audit des organisations nationales et internationales du secteur public ; il a vécu et travaillé plus de 11 ans hors du Royaume-Uni. Il occupe également au sein du Bureau les fonctions de directeur technique pour la lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et les questions apparentées. Il est inspecteur des fraudes agréé et membre du Chartered Management Institute (Institut de gestion). Il représente le Bureau au sein du Groupe consultatif sur les fraudes de l'Institut des experts-comptables en Angleterre et au Pays de Galles ainsi que du Groupe de travail sur la protection des intérêts financiers des communautés européennes ; il est membre du Groupe technique du Groupe des vérificateurs externes de l'ONU.

Damian Brewitt, BA, CPFA, directeur d'audit. M. Brewitt est membre du Chartered Institute of Public Finance and Accountancy (Institut des finances et de la comptabilité publiques) et est titulaire d'une licence avec mention en histoire et en politique. Il dirige l'équipe d'audit international basée à Londres ; son portefeuille comprend les audits de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Centre international de calcul (CIC), de l'Organisation pour

la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICEN).

M. Brewitt a plus de 12 années d'expérience de l'audit des organismes publics et des associations à but non lucratif au Royaume-Uni ; il a en outre une grande expérience des activités de conseil concernant les questions relatives à la comptabilité et aux systèmes dans des contextes très divers.

Autres collaborateurs :

D'autres personnels de la Division de l'audit international seront affectés à l'audit, selon que de besoin : un vérificateur principal (comptable certifié et diplômé) qui dirigera l'audit, secondé par des vérificateurs adjoints (comptables en formation diplômante) et le personnel de soutien nécessaire. Nous pourrions être amenés à faire appel à notre personnel d'audit international implanté à Genève. D'autres spécialistes seront détachés de notre bureau de Londres en fonction des besoins.

Calendrier indicatif de la vérification

Année	Mois	Activité
2006	Juin	Première visite de l'équipe à l'UNESCO, Paris ; rencontre avec les commissaires aux comptes sortants en vue de la passation des fonctions
	Octobre	Planification à l'UNESCO, Paris
	Décembre	Achèvement de la planification au Royaume-Uni ; préparation du calendrier de liaison avec le client ; et envoi au client d'une lettre à ce propos
2007	Pendant toute l'année	Travail de vérification des comptes des bureaux hors Siège (il faudra convenir du nombre exact et des dates des visites mais, aux fins de notre offre, nous avons prévu six visites d'une semaine d'une équipe de deux personnes)
	Janvier	Télétransfert des données comptables relatives aux opérations de 2006 et des balances de vérification
	Mai	Travail de vérification intermédiaire à l'UNESCO, Paris, et dans les bureaux hors Siège
	Octobre	Détermination des procédures de clôture en accord avec les services financiers de l'UNESCO
	Novembre	Poursuite du travail de vérification intermédiaire à l'UNESCO
	Décembre	Fin de l'exercice biennal le 31 décembre 2007
2008	Janvier	Télétransfert des données comptables relatives aux opérations de 2007 et des balances de vérification
	Mars	Réception avant fin mars des comptes définitifs de l'UNESCO
	Avril-mai	Derniers travaux de vérification à l'UNESCO (fin de l'exercice biennal)
	Juin-juillet	Certification avant mi-juillet : lettre de recommandations envoyée à la direction
	Août	Présentation au Conseil exécutif

Libellé de la lettre de mission proposée

M. Koïchiro Matsuura
Directeur général
UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
France

1. Introduction

1.1 La présente lettre a pour objet d'énoncer les éléments essentiels qui serviront de base au Contrôleur et Vérificateur général des comptes pour vérifier, en tant que Commissaire aux comptes, les comptes de l'UNESCO, ainsi que les responsabilités respectives du Directeur général, de l'UNESCO et du Bureau national de la vérification, agissant au nom du Contrôleur et Vérificateur général des comptes.

2. Responsabilités du Directeur général et de l'UNESCO

2.1 En tant que Directeur général, il vous incombe d'assurer le fonctionnement d'un système de contrôle interne et la gestion correcte des ressources financières conformément au Règlement financier. À cette fin, vous êtes aussi responsable de la tenue des registres comptables nécessaires et de la préparation des états financiers conformément au Règlement financier.

2.2 Vos responsabilités en tant que Directeur général consistent aussi à veiller à ce que les dépenses de l'UNESCO correspondent aux intentions de la Conférence générale, et que les transactions financières soient conformes aux autorisations qui les régissent. En outre, vous devez mettre à notre disposition tous les registres comptables et tous autres livres pertinents jugés nécessaires pour la vérification, comme indiqué à l'Annexe du Règlement financier.

3. Responsabilités des commissaires aux comptes

3.1 Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes, en tant que Commissaire aux comptes, vérifie les états financiers en vertu de l'article 12 du Règlement financier. Il est chargé d'indiquer s'il estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière à la fin de l'exercice considéré et s'ils sont conformes au Règlement financier pertinent et aux autorisations budgétaires. Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes indique aussi, dans un rapport séparé, s'il estime que les dépenses et recettes présentées dans les états financiers correspondent, à tous égards importants, aux intentions de la Conférence générale.

3.2 Pour nous former une opinion à cet égard, nous devons examiner un certain nombre de points, et le Contrôleur et Vérificateur général des comptes signalera chaque cas où il n'a pu établir à sa satisfaction que l'une ou l'autre des conditions ci-après sont remplies :

- des registres comptables corrects sont tenus par l'UNESCO, et l'Organisation a obtenu d'éventuelles tierces parties des relevés corrects satisfaisant aux besoins de la vérification ;
- des systèmes efficaces de contrôle interne sont en place ;
- les états financiers de l'UNESCO sont conformes aux livres et pièces comptables ;

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

- nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous jugeons nécessaires à notre vérification.

3.3 Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes doit indiquer si les états financiers s'écartent d'une façon tant soit peu significative des normes comptables pertinentes dans la mesure où elles s'appliquent à la situation de l'Organisation, sauf s'il estime que leur non-respect est justifié. Pour déterminer si un écart est ou non justifié, le Commissaire aux comptes examine :

- s'il répond à un impératif de présentation correcte des postes des états financiers ;
- s'il est correctement signalé dans les états financiers.

3.4 Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes doit également :

- faire figurer dans son rapport une description des responsabilités du Directeur général concernant la présentation des états financiers lorsque ces derniers ou les informations qui les accompagnent ne les précisent pas ;
- examiner si l'ensemble des informations figurant dans les documents contenant les états financiers vérifiés concorde avec ces derniers.

4. Étendue de la vérification

4.1 La vérification sera effectuée conformément aux normes professionnelles les plus élevées et respectera les normes internationales d'audit (Royaume-Uni et Irlande), publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) et l'IFAC (Fédération internationale des experts-comptables). En appliquant ces normes, nous respecterons aussi les normes communes du Groupe de vérificateurs externes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

4.2 Outre les normes de vérification du Royaume-Uni et des Nations Unies, nous ferons nôtres les principes et les normes éthiques de l'Audit Practices Board (organe membre du Financial Reporting Council) et nous respecterons les normes déontologiques de l'IFAC.

4.3 La vérification comprendra les tests de la corroboration des opérations et de l'existence, de l'appartenance et de l'évaluation des actifs et des passifs que nous jugerons nécessaires. Nous nous familiariserons avec les systèmes de comptabilité et de contrôle interne afin d'en évaluer l'efficacité aux fins de la préparation des états financiers et de déterminer si la comptabilité de l'UNESCO est correctement tenue. Tous les éléments probants que nous estimerons nécessaires pour nous permettre d'en tirer des conclusions raisonnables devront nous être communiqués.

4.4 La nature et l'étendue de nos procédures varieront selon notre évaluation du système comptable de l'UNESCO et, lorsque nous jugerons opportun de nous appuyer sur lui, du système de contrôle interne, et elles pourront porter sur tout aspect des opérations que nous jugerons approprié. Notre vérification n'a pas pour but d'identifier toutes les faiblesses d'importance que présentent les systèmes de l'Organisation mais si elle nous amène à en déceler certaines qui nous paraissent devoir être portées à votre connaissance, nous vous les signalerons dans un rapport.

4.5 À l'exception de la Conférence générale et des représentants des États membres, des rapports de ce genre ne peuvent être communiqués à des tierces parties sans notre consentement écrit préalable. Ce consentement ne sera accordé qu'à condition qu'il soit bien entendu que ces rapports

sont établis dans le seul intérêt de l'UNESCO et que nous n'acceptons en ce qui les concerne aucune obligation ou responsabilité à l'égard d'une quelconque autre partie.

4.6 Dans le cadre de nos procédures normales de vérification, nous vous demanderons confirmation écrite des déclarations qui nous auront été faites verbalement par l'administration au cours de la vérification à propos de questions qui ont des répercussions notables sur les états financiers.

4.7 Pour nous aider dans l'examen des états financiers, nous demanderons à prendre connaissance de tous les documents ou déclarations, y compris toute déclaration du Directeur général, qu'il est prévu de publier avec les états financiers.

4.8 C'est à vous et à l'UNESCO qu'il incombe de préserver les avoirs de l'UNESCO, et de prévenir et déceler les fraudes, les erreurs et le non-respect des règles et règlements. Il vous appartient d'appeler notre attention sur les cas de fraudes, erreurs et irrégularités effectives ou présumées dès lors que vous en avez connaissance. Nous pouvons raisonnablement espérer, en planifiant notre vérification dans cette perspective, être en mesure de déceler les inexactitudes significatives que contiennent les états financiers ou les documents comptables (y compris celles qui résultent de fraudes, d'erreurs ou du non-respect des règles et règlements), mais on ne saurait attendre de notre examen qu'il mette en évidence toutes les éventuelles anomalies de ce genre.

5. Publication électronique des états financiers

5.1 En tant que Commissaire aux comptes, nous reconnaissons que l'UNESCO peut souhaiter publier à l'avenir les états financiers, y compris notre rapport de vérification, sur son site Web. Il lui appartient de veiller à ce que les informations financières et tout rapport du Commissaire aux comptes ainsi publiés soient correctement présentés. Avant de procéder à une telle publication, l'UNESCO doit nous informer de son intention. Elle devrait s'assurer que la version électronique de notre rapport de vérification a notre agrément. Il s'agit essentiellement d'établir notre droit sur cette version si nous ne sommes pas satisfaits de sa rédaction ou de la façon dont elle s'inscrit dans la configuration globale du site. En tant que Commissaire aux comptes, nous nous réservons le droit de ne pas consentir à la publication électronique de notre rapport s'il apparaît que ce dernier ou les états financiers vérifiés y seront présentés de façon inappropriée.

5.2 L'UNESCO est aussi responsable des contrôles qu'exige la sécurité de son site Web. L'examen des contrôles portant sur la mise à jour et l'intégrité du site Web de l'UNESCO n'entre pas dans le cadre de notre vérification des états financiers.

6. Autres prestations

6.1 Après chaque vérification, toutes faiblesses importantes relevées dans le système de comptabilité et de contrôle interne feront l'objet d'un rapport ou d'observations communiqués à la direction par courrier ou dans le cadre d'une réunion officielle.

7. Honoraires d'audit

7.1 Les honoraires demandés par le Bureau de la vérification des comptes du Royaume-Uni pour procéder à l'audit des états financiers de l'UNESCO pour 2006-2007 s'élèveraient à 620.000 dollars des États-Unis, et ils n'augmenteraient qu'en fonction de l'inflation pour les audits de 2008-2009 et de 2010-2011. [Le versement de ces honoraires serait échelonné selon un échéancier fixé avec vous après nomination.]

Proposition du Royaume-Uni concernant sa candidature au poste de Commissaire aux comptes de l'UNESCO (2006-2011)

7.2 Le forfait couvre à la fois le travail de vérification financière et d'audit d'optimisation des ressources, et la fourniture d'avis et de conseils d'experts aux clients, que nous considérons comme faisant partie intégrante de notre service de vérification. Nous serions disposés à effectuer des tâches supplémentaires conformément aux dispositions des articles 12.6 et 12.11 du Règlement financier pour un coût supplémentaire convenu.

7.3 Les honoraires sont calculés en fonction du temps consacré à l'audit de l'UNESCO, et du niveau de compétence et de responsabilité qu'il implique. Au début de chaque vérification annuelle, nous estimerons le coût de la vérification et le communiquerons à l'UNESCO par écrit, conformément aux termes de notre offre. Les travaux effectués seront facturés au terme de chaque audit et les montants correspondants seront payables à vue. La quantité de travail accompli ne dépassera pas celle qui est indiquée à titre estimatif dans notre offre.

8. Acceptation des conditions

8.1 Une fois acceptée, la présente lettre demeurera en vigueur d'une année sur l'autre, à moins qu'elle ne soit remplacée. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, au nom de l'UNESCO, confirmer par écrit votre acceptation de ces conditions en apposant votre signature au bas de la présente lettre.

.....

Date

M. G. Miller

Directeur des affectations

Pour et au nom du Contrôleur et Vérificateur général des comptes

.....

Date

M. K. Matsuura

Directeur général

UNESCO

Principes de l'INTOSAI régissant la mise en place de meilleurs mécanismes de contrôle des institutions internationales

L'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) croit qu'un contrôle externe efficace est un facteur décisif pour une meilleure gouvernance et que ses membres sont on ne peut mieux placés pour contribuer à ce résultat.

Reconnaissant l'importance que les institutions supérieures de contrôle accordent à l'établissement et au maintien d'un contrôle adéquat des ressources administrées par les institutions internationales, l'INTOSAI a élaboré un ensemble de pratiques exemplaires en matière de règles et règlements concernant les mécanismes de contrôle des institutions internationales.

Pour être efficaces, les mécanismes de contrôle des institutions internationales doivent respecter les sept principes suivants :

1. Toutes les institutions internationales financées ou soutenues au moyen de fonds publics sont contrôlées par les institutions supérieures de contrôle, afin de promouvoir une meilleure gouvernance, transparence et reddition des comptes.
2. Le contrôleur externe exécute le contrôle en toute indépendance.
3. Le contrôleur externe détient des pouvoirs suffisants pour exécuter le contrôle selon les pratiques exemplaires de contrôle des fonds publics.
4. Le contrôleur externe dispose de ressources adéquates pour exécuter le contrôle.
5. Le contrôleur externe a le droit et l'obligation de faire rapport sur les résultats du contrôle aux États membres concernés par l'intermédiaire de l'organe directeur.
6. Le contrôleur externe satisfait aux normes professionnelles et éthiques pertinentes.
7. Le contrôleur externe est nommé selon un processus ouvert, juste et transparent.

Ces principes sont détaillés sur le site Web de l'INTOSAI (www.intosai.org).



Conférence générale

33e session
Comité des candidatures

Генеральная конференция

33-я сессия
Комитет по кандидатурам

nom

Paris 2005

General Conference

33rd session
Nominations Committee

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
لجنة الترشيحات

Conferencia General

33ª reunión
Comité de Candidaturas

大会

第三十三届会议
提名委员会

33 C/NOM/6/INF.1 Add.
30 septembre 2005
Original anglais

Point 12.4 de l'ordre du jour provisoire

ADDENDUM

ÉLECTION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour la période 2007-2012

Récapitulatif des cinq candidatures reçues

(Les candidatures détaillées et les annexes complémentaires figurent dans le document 33 C/NOM.6/INF.1)

33 C/NOM.6/INF.1 Add. - UNESCO - Élection d'un commissaire aux comptes pour la période 2007-2012

Récapitulatif des cinq candidatures reçues -

Les candidatures détaillées et les annexes complémentaires figurent dans le document 33 C/NOM/6/INF.1

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
Nom du vérificateur général et CV	M. Asif Ali CV fourni (voir 33C/NOM/6/INF.1)	Monsieur Philippe Séguin CV fourni (voir 33 C/NOM/6/INF.1)	M. Shauket Fakie CV fourni (voir 33 C/NOM/6/INF.1)	Mme Eva Lindstrom CV fourni (voir 33 C/NOM/6/INF.1)	Sir John Bourn CV fourni (voir 33 C/NOM/6/INF.1)
Fonction	Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh.	Premier Président de la Cour des comptes	Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud	Vérificatrice générale des comptes de la Suède	Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni
Statut (Indépendance)	Le Vérificateur général des comptes du Bangladesh jouit d'une totale indépendance dans l'accomplissement de ses fonctions de vérification, qui lui est garantie par la Constitution nationale. Il soumet des rapports d'audit financier, d'audit de conformité et d'audit de performance au Président du pays, qui les présente au Parlement national. Lorsqu'il procède à un audit, il ne reçoit d'ordre et n'est soumis au contrôle d'aucune autorité.	L'existence de la Cour des comptes est prévue par la Constitution française. De par ce statut de juridiction, elle bénéficie d'une double indépendance : <i>Indépendance de l'institution elle-même</i> , tant par rapport au pouvoir législatif que par rapport au pouvoir exécutif, ce qui est rare au sein des institutions homologues. Elle ne reçoit du Parlement français que sa dotation budgétaire (comme toutes les autres institutions) et un petit nombre de demandes de travaux (qu'elle a le droit, par décision du Conseil constitutionnel, de ne pas honorer si elle les estime incompatibles avec son programme de travail). Du gouvernement, elle ne reçoit aucun ordre. Son premier Président, ses présidents de chambre, ses	La fonction de vérificateur général des comptes est inscrite dans la Constitution de la République d'Afrique du Sud en tant qu'institution appuyant le système de démocratie constitutionnelle. Ce fait, et d'autres dispositions qui régissent la manière dont le Vérificateur général s'acquitte de sa mission, comme l'obligation qui lui est faite de rendre compte directement au Parlement, assurent sa totale indépendance. En sa qualité de Vérificateur externe indépendant de l'Afrique du Sud, le Vérificateur général ne peut être démis de ses fonctions par le Président que si une commission de l'Assemblée conclut à un manquement, une incapacité ou à son incompétence et si l'Assemblée adopte une	L'actuel Bureau national de vérification des comptes de la Suède, organisme indépendant sous la tutelle du Parlement suédois (<i>Riksrevisionen - RRV</i>) a été créé en 2003. Il a succédé au <i>Riksrevisionsverket</i> en tant qu'institution suprême de vérification des comptes de la Suède.	Le Contrôleur et Vérificateur dirige le Bureau national de la vérification des comptes (National Audit Office, NAO), institution supérieure de contrôle des finances du Royaume-Uni. Le Contrôleur et Vérificateur général et le Bureau sont totalement indépendants du Gouvernement du Royaume-Uni et ont pour vocation première de veiller à ce qu'il soit fait un emploi juste et efficace des deniers publics et qu'il en soit rendu compte au Parlement du Royaume-Uni. Nous vérifions les comptes de nombreux organismes publics ainsi que d'un certain nombre d'organisations internationales.

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>magistrats, sont ne peuvent pas être relevés de leurs fonctions avant l'âge de la retraite. Du point de vue financier, la Cour des comptes bénéficie d'une totale indépendance, puisque son budget, une fois voté par le Parlement, ne peut être réduit qu'avec son accord.</p> <p><i>Indépendance des membres de l'institution.</i> Les auditeurs à la Cour des comptes ont le statut de magistrats financiers. De ce fait, ils jouissent d'une totale indépendance en matière d'expression écrite ou orale et nul ne peut obliger un auditeur à agir contre sa conscience.</p>	<p>résolution à cet effet à une majorité des deux tiers de ses membres au moins.</p> <p>Contrairement à la plupart des autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le Bureau du Vérificateur général s'autofinance et peut demander des honoraires à ses clients sur la base d'un système de comptabilité du temps consacré à la tâche accomplie. Ce mécanisme en renforce encore l'indépendance. L'indépendance - de fait aussi bien qu'en théorie - du Vérificateur général des comptes de l'Afrique du Sud est un principe important au regard des normes et meilleures pratiques internationales.</p>		
Expérience professionnelle (Nations Unies et autre expérience internationale)	<p>Membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour la période 1978-1984.</p> <p>Membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques de l'Asie (ASOSAI). Sous l'égide de ces organisations, l'institution entretient des rapports réguliers et étroits avec</p>	<p>Le premier Président serait secondé par le Directeur de l'audit externe et par une directrice adjointe ayant tous les deux une expérience internationale appréciable dans le système des Nations Unies (pour plus de détails, voir 33 C/NOM/6/INF.1)</p> <p>Cette expérience est notamment la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membres du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des 	<p><u>Expérience internationale</u></p> <p>Le Vérificateur général des comptes siège actuellement au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies dont il a assuré la présidence en 2002 et 2004. Principal vérificateur des comptes notamment du PNUD, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNRWA, de la CEA, de la CESAO et du Tribunal pénal</p>	<p>Le RRV n'est pas seulement dans le domaine de l'audit une institution nationale influente. Sa longue expérience en la matière a donné naissance à un vaste réseau international et a généré de nombreuses missions internationales. Les activités internationales peuvent se répartir en trois catégories : les missions internationales d'audit, les contacts avec les organisations professionnelles et la coopération internationale pour le développement.</p>	<p><u>Le Contrôleur et Vérificateur est :</u></p> <p>Membre du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.</p> <p>Président du Groupe consultatif multilatéral de la Banque mondiale sur l'audit.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
	<p>d'importants bureaux de vérification des comptes tels que le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni, etc. L'institution a aussi des contacts avec d'autres organismes de comptabilité spécialisés dans le pays. Elle fait actuellement partie du comité directeur de l'ASOSAI.</p> <p>Les vérificateurs ont acquis une vaste expérience de la vérification des comptes dans divers organismes du système des Nations Unies comme l'UNICEF, le PNUD, l'ONUDI, le FNUAP, etc., et dans leurs bureaux hors Siège.</p> <p>Ils ont vérifiés les comptes d'autres organisations et institutions internationales telles que l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Centre de développement rural intégré pour l'Asie et le Pacifique (CIRDAP).</p>	<p>Nations Unies, notamment pour l'audit externe du HCR à Genève</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit externe de la FAO et du PAM - Membres du Collège des commissaires aux comptes de l'OTAN. 	<p>international pour le Rwanda.</p> <p>Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) en 2002-2006</p> <p>Nommé vérificateur extérieur du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie 2006-2008</p> <p>Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la santé (1987-2003), y compris divers organismes apparentés comme le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Centre international de recherche sur le cancer, etc.</p> <p>Désigné conjointement avec le Vérificateur général des comptes de Finlande pour procéder à l'audit des comptes de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) 1995-1997.</p> <p><u>Afrique</u></p> <p>Audit du Tribunal pénal international pour le Rwanda (2003-2004)</p> <p>Membre du Comité des commissaires aux comptes</p>	<p><u>Missions internationales</u></p> <p>Vérificateur extérieur des comptes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMS, 1948-1966 et 1974-1977 - Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), 1988-1992 - CERN, Genève, 1988-1992 - le RRV a été l'un des deux vérificateurs extérieurs des comptes du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT), Londres, 1990-1993 - Fondation européenne des sciences (FES), 1990-1995 - de 1991 à 1994, le RRV a représenté la Suède au sein du Collège des commissaires aux comptes qui a procédé à l'audit de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à Paris. Détachement d'un vérificateur à l'OCDE au printemps 2005 - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), 1999-2003 	<p>Membre du Conseil d'administration de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques).</p> <p>Président du Groupe de travail sur le contrôle de la privatisation de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).</p> <p>Membre de la Commission pour le contrôle informatique, de la Commission des normes de contrôle et de la Commission des normes de contrôle interne de l'INTOSAI.</p> <p><u>Au Royaume-Uni, il est :</u></p> <p>Président du Professional Oversight Board of Accountancy.</p> <p>Membre du Financial Reporting Council du Royaume-Uni, ainsi que de son Comité d'examen.</p> <p>Représenté au sein de l'Auditing Practice's Board.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
			<p>de l'Union africaine, de 2001 à 2004. Président de ce Comité en 2002.</p> <p>Nommé, conjointement avec les vérificateurs généraux du Mozambique et de la Namibie, pour auditer la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) 2000-2003. A fait fonction de président du Comité des commissaires aux comptes de la SADC.</p> <p>Renommé pour auditer les comptes de l'Association des vérificateurs généraux des comptes de l'Afrique orientale et australe 2001-2004.</p> <p>Examen opérationnel des activités de contrôle et de gestion de la dette publique, limité à la dette extérieure du Bureau de gestion de la dette (Nigéria, 2004).</p> <p><u>Autre expérience</u></p> <p>Membre du Groupe de vérificateurs externes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.</p> <p>Membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances</p>	<p>- Laboratoire européen de biologie moléculaire, 2000-2003</p> <p>Vice-présidence du Comité de vérificateurs de l'Association européenne de libre échange (AELE) de 1992 à 1995.</p> <p>Présidence de la Commission de vérification des comptes de l'Agence spatiale européenne, 1993-1996.</p> <p>Le RRV a fait partie d'une équipe internationale d'audit qui a vérifié les comptes de l'opération militaire de l'EUFOR en ex-République yougoslave de Macédoine (2004).</p> <p>Depuis 2004, il fait partie de l'équipe chargée de vérifier les comptes du mécanisme européen de financement des opérations de défense, Athena.</p> <p><u>Organisations professionnelles</u></p> <p>Membre de l'INTOSAI (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques) et de l'EUROSAI (Organisation européenne des institutions supérieures de contrôle des finances publiques).</p>	<p><u>Qualifications spécifiques pour la vérification des comptes de l'UNESCO :</u></p> <p>Longue expérience de la prestation de services d'audit externe à l'ONU et aux programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'à diverses autres organisations internationales.</p> <p>Nous sommes spécialisés dans l'audit d'entités du secteur public, financées par les contributions d'États membres et de donateurs. Nous possédons une solide expérience de l'exécution et du compte rendu des audits d'optimisation des ressources ou de performance au sein du système des Nations Unies, concernant des aspects majeurs des activités des organisations comme la budgétisation axée sur les résultats, la mesure de la performance, les ressources humaines et les technologies de l'information.</p> <p>Trois mandats de membre du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
			<p>publiques (INTOSAI).</p> <p>Membre du MAAG (Groupe consultatif multilatéral d'audit) de la Banque mondiale.</p> <p>Le Vérificateur général, assisté du Vice-Vérificateur général, conduira personnellement l'équipe chargée d'auditer les comptes de l'UNESCO. La direction effective de l'opération sera assurée au niveau du Vérificateur général adjoint et par des chefs de groupe qualifiés sur le plan professionnel. Toutes ces personnes possèdent les qualifications professionnelles requises et ont plusieurs années d'expérience de la vérification internationale. (les CV du Vice-Vérificateur général, du Vérificateur général adjoint et du Directeur, dont chacun possède une longue expérience internationale de la vérification des comptes dans les organismes des Nations Unies, figurent dans le document 33 C/NOM/6/INF.1).</p>	<p>Le RRV préside actuellement la Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI (ASC).</p> <p>Il est membre des Commissions des normes de comptabilité, de la dette publique et pour le contrôle informatique de l'INTOSAI, ainsi que de son Groupe de travail pour l'évaluation de programmes.</p> <p><u>Coopération internationale en vue du développement</u></p> <p>De 1989 à 2003, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) a fait participer activement le RRV à un certain nombre de projets de coopération dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles. Les projets ont principalement pour objet de mettre en place des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et l'aide fournie par le RRV a consisté à dispenser une assistance technique en matière d'audit financier et d'audit de performance, de mise en place des capacités informatiques et de renforcement des capacités de gestion. Les projets ont concerné :</p>	<p>Longue pratique de l'audit des organisations internationales et des programmes internationaux d'aide au développement - ceux du Royaume-Uni comme ceux des Nations Unies.</p> <p>Membre et ancien président du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU.</p> <p>Expérience particulière de l'évaluation des bureaux de pays des Nations Unies.</p> <p><u>Relations avec d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques :</u></p> <p>Le Bureau joue un rôle international de premier plan en encourageant l'échange des idées et des connaissances entre les institutions d'audit et d'autres organismes intéressés à travers le monde.</p> <p>- Nous accueillons de nombreux visiteurs d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques et participons à des visites au sein de ces organismes. Nous offrons des stages de formation et des voyages</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
				<ul style="list-style-type: none"> - le Bureau du Vérificateur général des comptes du Lesotho, 1989-1996 - le Bureau du Vérificateur général des comptes du Zimbabwe, 1991-1999 - le Bureau du Vérificateur général des comptes du Botswana, 1992-1998 - le Bureau du Vérificateur général des comptes de la Namibie, 1992-1998 - la Contraloría General de la República du Honduras, 1999-2001 - le Service de vérification des comptes du Ghana, 1999-2003 - le Tribunal administratif du Mozambique, depuis 2000 - les institutions supérieures de contrôle des finances publiques de la Bosnie-Herzégovine, depuis 2000 - le RVV a été une institution partenaire du Ministère polonais des finances dans le cadre d'un projet de pré-adhésion à l'Union européenne axé sur le contrôle financier, 2001-2002 	<ul style="list-style-type: none"> d'étude à des collègues d'autres institutions de contrôle des finances publiques et organismes du secteur public. - Nous détachons du personnel dans d'autres organismes de contrôle et procédons à des échanges avec eux, notamment avec la Cour des comptes européenne, la Cour des comptes française, l'Audit Office du Ghana, la Corte dei Conti italienne, le General Accounting Office des États-Unis, le Bureau du Vérificateur général du Canada et d'autres organismes - Lorsqu'il y a lieu et sous réserve de l'accord et de l'appui du client, nous sommes en mesure d'associer des vérificateurs d'autres institutions supérieures de contrôle des finances publiques aux audits auxquels nous procédons à travers le monde et au Royaume-Uni, dans le cadre de nos programmes de formation et de perfectionnement - Nous dispensons des services de conseil aux institutions supérieures

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
				<ul style="list-style-type: none"> - coopération institutionnelle bilatérale avec le Bureau de contrôle des finances publiques de la Lituanie, entre 2001 et 2003 - coopération avec la Algemene Rekenkamer des Pays-Bas depuis 2000. - élaboration d'un projet de coopération institutionnelle avec le Bureau de vérification des comptes du Malawi, depuis 2000. 	<p>de contrôle des finances publiques d'un certain nombre de pays d'Europe orientale et du monde en développement pour appuyer leurs programmes de renforcement des capacités.</p> <p>Pour résumer, l'expérience du Bureau en matière d'audit d'organisations internationales compte les clients ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Organisation internationale du travail - l'Organisation météorologique mondiale - le Programme alimentaire mondial - la Cour pénale internationale - le Conseil de l'Europe - la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires - l'Organisation panaméricaine de la santé

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
Personnel (effectif, qualification professionnelle, appartenance à des organismes de comptabilité ou de vérification internationalement reconnus, connaissance des langues de travail de l'UNESCO, etc.)	<p><u>Effectif</u> : 1.234 personnes participent directement aux activités d'audit et 3.709 personnes constituent le personnel d'appui.</p> <p><u>Qualification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de spécialistes de la comptabilité analytique : 2 - Nombre de titulaires d'un doctorat : 2 - Nombre de titulaires d'une maîtrise : 16 - Nombre de titulaires d'un master de gestion financière : 10 - Nombre de personnes ayant suivi une formation en comptabilité et audit dans un établissement prestigieux à l'étranger : 122. <p><u>Formation</u></p> <p>Les cadres et le personnel d'appui suivent une formation à l'Institut national de gestion financière et nombre d'entre eux ont reçu une formation à l'étranger dans un établissement prestigieux, comme le Chartered Institute of Public Finance and Accountancy du Royaume-Uni ou le Government Accountability Office des États-Unis, ou obtenu une</p>	<p><u>Effectif</u> : 1.800 personnes (1.000 pour les audits, financiers et de performance, et 800 pour les services de soutien)</p> <p><u>Qualification</u></p> <p>Les équipes de contrôle sont constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de magistrats de la Cour des comptes ou des chambres régionales des comptes, pour la plupart anciens élèves de l'École nationale d'administration et spécialistes du droit public, de la comptabilité et de la gestion publique et privée - de spécialistes recrutés en fonction des besoins pour des questions pointues (compétents, notamment, pour le contrôle des systèmes informatiques) - de magistrats ou de rapporteurs d'institutions supérieures de contrôle étrangères, généralement de pays en développement ou émergents, qu'elle forme ainsi aux techniques de contrôle les plus modernes. 	<p><u>Effectif</u> : 1.225 spécialistes et 198 assistants</p> <p><u>Qualification</u></p> <p>L'Institut sud-africain des experts-comptables agréés et l'Association des experts-comptables diplômés agréés, organismes de comptabilité et d'audit de réputation internationale, autorisent le Bureau à dispenser une formation complète aux personnes qui souhaitent devenir des comptables professionnels. Il s'agit de renforcer les capacités, notamment parmi les membres de communautés précédemment désavantagées.</p> <p>Le Bureau bénéficie des services d'un grand nombre de professionnels qualifiés qui possèdent plusieurs années d'expérience de la comptabilité dans les secteurs public et privé et dans toutes les disciplines de l'audit. Ces professionnels sont membres d'organismes spécialisés reconnus au plan international, comme l'Institut sud-africain des experts-comptables, le Conseil sud-africain des experts-comptables et des vérificateurs des comptes du secteur public, l'Institut sud-africain des vérificateurs des</p>	<p><u>Effectif</u> : environ 300 personnes (120 dans les divisions des audits financiers, 90 dans les divisions des audits de performance et autres)</p> <p><u>Qualification</u></p> <p>Le RRV compte six divisions des audits financiers (qui emploient environ 120 personnes) et six divisions des audits de performance (dotées d'un effectif total de quelque 90 vérificateurs)</p> <p>Un des aspects majeurs de la philosophie du RRV en matière de gestion est d'employer un personnel qualifié et expérimenté afin d'assurer la qualité et d'obtenir de bons résultats pour ses activités. Tous les personnels opérationnels sont donc recrutés exclusivement sur la base de leurs titres universitaires et de leurs qualifications professionnelles. Le RRV est aujourd'hui un organisme dont les membres du personnel comptent parmi les plus qualifiés du secteur public suédois. En outre, il a mis en place un programme de formation qui, par son contenu et ses qualités, est conçu pour conduire à une certification.</p>	<p><u>Effectif</u> : le Bureau emploie environ 800 personnes (à son siège de Londres mais aussi dans des bureaux régionaux et internationaux)</p> <p><u>Qualification</u></p> <p>Les trois quarts des cadres du Bureau sont des diplômés de l'enseignement supérieur et des comptables qualifiés ou en formation, dont beaucoup possèdent des compétences spécialisées en dehors de leurs compétences en matière d'audit.</p> <p>Toutes les personnes engagées par le Bureau sont titulaires de diplômes universitaires obtenus avec les plus hautes mentions. Ils sont tenus d'être membres de l'Institut des experts-comptables d'Angleterre et du pays de Galles (ICAEW).</p> <p>Les membres de notre personnel qui seraient affectés à la vérification des comptes de l'UNESCO auraient une vaste expérience du contrôle d'organismes très variés et en particulier de l'audit international. Les missions sont assignées à notre personnel selon un système de rotation destiné à assurer un bon équilibre entre les</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
	<p>bourse d'études du BVG au Canada.</p> <p><u>Connaissance des langues de travail de l'UNESCO</u></p> <p>Le Vérificateur général a une excellente connaissance de l'anglais mais les compétences linguistiques des autres membres de l'équipe ne sont pas spécifiées dans la candidature.</p>	<p><u>Formation</u></p> <p>La formation des équipes de contrôle est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'abord, naturellement, la formation de base de tous les magistrats et rapporteurs de la Cour des comptes, enrichie par des formations nombreuses, d'une durée généralement courte, organisées chaque année par le service des aides aux contrôles de la Cour sur les thèmes les plus divers - ensuite, pour les équipes de contrôle d'organisations internationales, des formations spécifiques d'une quinzaine de jours chaque année pour faire le point des dernières techniques à mettre en œuvre et, simultanément, insérer les nouveaux venus dans les équipes constituées. <p><u>Connaissance des langues de travail de l'UNESCO</u></p> <p>Le Directeur de l'audit externe et son adjointe pratiquent couramment le français, qui est leur langue maternelle, et l'anglais. La</p>	<p>comptes publics et l'Association des experts-comptables diplômés agréés.</p> <p>Le Bureau joue en outre un rôle de premier plan dans des institutions internationales de comptabilité et d'audit, telles que le Groupe de vérificateurs externes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC). Il est ainsi à l'avant-garde des progrès techniques dans les domaines de la comptabilité et de l'audit.</p> <p><u>Formation</u></p> <p>Le Bureau organise des séminaires internes et externes de mise à jour des connaissances dans le domaine de la comptabilité et de l'audit, ainsi que dans des domaines connexes comme les systèmes informatiques et les audits de performance. En outre, il encourage et contrôle l'apprentissage permanent</p>	<p>L'expertise du RRV repose sur les hautes qualifications de ses vérificateurs et sur l'utilisation de techniques de vérification et de matériels informatiques et de communication de pointe.</p> <p>Afin d'effectuer un audit de haute qualité des activités de l'UNESCO, le RRV désignera une équipe d'au moins cinq vérificateurs expérimentés. Une vérificatrice financière principale (directrice) ayant une expérience internationale attestée de l'audit sera nommée chef de cette équipe. Elle dirigera les travaux d'audit à Paris, se rendra dans les bureaux hors Siège et assumera la responsabilité de la planification détaillée des priorités de l'audit. Celles-ci seront planifiées sur la base exclusive de l'importance relative et du risque. L'équipe comprendra au moins quatre vérificateurs principaux ayant une expérience internationale du contrôle financier pour deux d'entre eux et de l'audit de performance pour les deux autres.</p> <p>L'équipe chargée de l'audit se tiendra constamment en rapport avec la direction du RRV à Stockholm.</p>	<p>exigences de continuité et d'indépendance et le souci de faire porter un regard neuf sur les tâches en question. Nos équipes de vérificateurs peuvent faire appel au besoin aux spécialistes du Bureau, y compris des statisticiens, des informaticiens et des économistes.</p> <p>Nous engageons également des consultants et experts pour des contrats de courte durée lorsque nous avons besoin de faire appel à d'autres connaissances et compétences spécialisées.</p> <p>La démarche et les méthodes de vérification du Bureau s'inspirent des meilleures pratiques de pointe et font appel à des techniques informatisées d'un bon rapport coût-efficacité.</p> <p>Les audits sont réalisés en plusieurs étapes bien définies englobant la planification, le travail d'audit et l'achèvement de l'audit. Chacun des membres de l'équipe de vérificateurs se voit assigner des responsabilités clairement définies et des tâches correspondant à son niveau et à son expérience.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>Directrice adjoint pratique par ailleurs couramment l'espagnol. Les aptitudes linguistiques des autres vérificateurs ne sont pas indiquées dans la candidature.</p>	<p>de son personnel pour réduire l'écart entre les connaissances et les compétences qu'il doit posséder et celles qu'il maîtrise réellement.</p> <p>Le Bureau souscrit pleinement au principe de la formation professionnelle continue, ce qui est conforme aux exigences professionnelles internationales en matière de comptabilité et d'audit. Des organismes professionnels nationaux, comme le Conseil sud-africain des experts-comptables et des vérificateurs des comptes du secteur public et l'Institut sud-africain des experts-comptables agréés veillent aussi à ce que les nombreux experts-comptables sud-africains agréés bénéficient de la formation professionnelle continue minimale requise. Cette formation est l'un des objectifs du Bureau et elle est mentionnée dans le contrat individuel de performance des membres du personnel.</p>	<p>Le RRV dispose en outre d'un important vivier d'experts susceptibles d'aider l'équipe de vérificateurs. Il s'agit de membres qualifiés de son personnel ayant à leur actif plusieurs années d'expérience de la vérification des comptes, de l'audit de performance et de l'audit informatique. Tous ces experts ont fait l'objet d'une sélection minutieuse et la plupart des membres du personnel du RRV possèdent une expérience internationale. Tous les experts ont un diplôme universitaire. L'équipe chargée de l'audit aura la possibilité de confier différentes parties de sa mission à des experts possédant des compétences pertinentes ou nécessaires, tout en assurant la continuité et l'efficacité du travail de contrôle.</p> <p><u>Connaissance des langues de travail de l'UNESCO</u></p> <p>Tous les vérificateurs membres de l'équipe posséderont une bonne maîtrise de l'anglais et la connaissance du français sera assurée s'il en est besoin.</p>	<p>Le personnel international du Bureau comprend des vérificateurs qualifiés et expérimentés basés en permanence à Genève et Rome.</p> <p>Une équipe de vérificateurs chevronnés de notre Division de la vérification internationale sera chargée du travail de vérification quotidien et comprendra un directeur, un superviseur, un vérificateur principal et le personnel d'appui nécessaire. L'équipe relèvera d'un vérificateur général adjoint et du Directeur de la vérification internationale du Bureau national de la vérification des comptes. Son travail sera dirigé et suivi par le chef de mission, puis par le directeur de mission. Des renseignements supplémentaires sur les responsables de l'audit figurent en annexe à la proposition (voir 33 C/NOM/6/INF.1).</p> <p><u>Connaissance des langues de travail de l'UNESCO</u></p> <p>Les personnes que nous affectons aux missions d'audit international possèdent les compétences linguistiques voulues. En</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
			<p><u>Connaissance des langues de travail de l'UNESCO</u></p> <p>Les membres de l'équipe maîtrisent au moins une des langues officielles de travail des Nations Unies (l'anglais) et ont une connaissance limitée de l'autre langue de travail ainsi que d'autres langues officielles du système des Nations Unies. Grâce à notre vaste et diverse expérience de ce système, ainsi qu'au fait que l'Afrique du Sud compte 11 langues officielles, nous avons toujours réussi à résoudre de façon pragmatique les difficultés d'ordre linguistique que nous avons pu rencontrer au cours de nos vérifications.</p> <p><u>Normes</u></p> <p>Tous les audits font l'objet d'examens rigoureux à différents niveaux ainsi que de processus internes et externes visant à en assurer la plus haute qualité. L'audit sera effectué conformément aux Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU ainsi qu'aux normes internationales d'audit, qui intègrent les normes et directives de l'INTOSAI.</p>		<p>particulier, l'équipe chargée de l'audit de l'UNESCO inclura des personnes ayant une bonne connaissance pratique du français.</p> <p>Le Bureau dispose de spécialistes possédant une bonne connaissance de diverses langues, notamment l'espagnol, le français et l'italien, ce qui devrait intéresser l'UNESCO.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
Normes et stratégies d'audit	<p><u>Normes</u></p> <p>La vérification des comptes se fera conformément aux normes généralement admises en la matière et à celles qui sont énoncées dans le Règlement financier de l'UNESCO.</p> <p><u>Étendue de la vérification et stratégie d'audit :</u></p> <p>Il sera procédé à un audit financier, un audit de conformité et un audit de performance pour le Siège de l'UNESCO. Un audit financier et une vérification de la conformité seront effectués pour les bureaux régionaux et les bureaux nationaux. Une évaluation de la performance des instituts et centres de l'UNESCO sera effectuée.</p> <p>La vérification des comptes au Siège de l'UNESCO sera effectuée une fois par an et celle de l'ensemble des 12 bureaux régionaux une fois tous les deux ans. En outre, pendant la période de six ans (2006-2011), trois bureaux nationaux, six bureaux multipays et six instituts feront l'objet d'une vérification (la liste détaillée des lieux où des audits seront effectués figure dans la candidature. Voir 33 C/NOM/6/INF.1).</p>	<p><u>Normes</u></p> <p>La Cour des comptes appliquerait les normes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les normes internationales d'audit établies par l'IFAC - les normes et principes édictés par le Panel des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des organisations spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique - les normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) <p><u>Portée et stratégie d'audit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Audits comptables - Audits de gestion. <p><u>Détails</u></p> <p><u>Audits comptables</u></p> <p>Aucune stratégie d'audit n'est pertinente si elle ne commence par une analyse des systèmes de gestion mis en place débouchant sur une analyse des risques et une hiérarchisation de ces risques. À cet égard, les</p>	<p><u>Normes</u></p> <p>Tous les audits font l'objet d'examen rigoureux à différents niveaux ainsi que de processus internes et externes visant à en assurer la plus haute qualité. L'audit sera effectué conformément aux Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU ainsi qu'aux normes internationales d'audit, qui intègrent les normes et directives de l'INTOSAI.</p> <p>Les documents de travail concernant l'audit sont établis conformément aux normes du Bureau, qui utilise un progiciel permettant d'enregistrer l'ensemble des travaux menés. Le Bureau fait par ailleurs largement appel aux techniques les plus récentes d'audit assistées par ordinateur (TAAO), comme le langage de commande ACL</p> <p><u>Étendue et stratégie de l'audit</u></p> <p>La démarche adoptée pour la vérification des comptes de l'UNESCO vise à remplir les conditions énoncées à l'article 12 du Règlement financier et dans le Mandat additionnel</p>	<p><u>Normes</u></p> <p>Les audits seront effectués en conformité avec les normes de contrôle de l'INTOSAI, les normes d'audit généralement admises, l'article 12 du Règlement financier de l'UNESCO et sous réserve de toutes directives spéciales de la Conférence générale, en conformité avec le mandat additionnel annexé au Règlement financier.</p> <p>En bref, les normes garantissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'indépendance et l'intégrité de l'audit ; - la compétence des vérificateurs ; - la communication régulière avec l'organisme contrôlé ; - une planification détaillée de l'audit ; - un comportement coopératif et professionnel de la part des vérificateurs. <p>Ces normes garantissent donc que tous les audits menés par le RRV sont d'égale qualité. Les audits du RRV respectent, bien sûr, la confidentialité des matériels qui leur sont nécessaires.</p> <p><u>Étendue et stratégie de l'audit</u></p> <p>Points essentiels de l'audit :</p>	<p><u>Normes</u></p> <p>Nos vérifications internationales sont effectuées conformément aux normes professionnelles les plus rigoureuses. À compter de 2005, toutes nos vérifications seront conformes aux Normes internationales de vérification (Royaume-Uni et Irlande du Nord) élaborées par l'International Auditing and Assurance Standard Board (IAASB) de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC).</p> <p>Vous pouvez être assurés qu'en procédant de la sorte, nous respecterons également les Normes communes de vérification du Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.</p> <p>Nous nous conformons non seulement aux normes de vérification du Royaume-Uni et de l'ONU mais aussi à l'engagement et aux normes déontologiques de l'Auditing Practices Board (APB) du Royaume-Uni et nous respectons celles de l'IFAC.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
	<p><u>Collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) :</u></p> <p>Le programme détaillé de vérification des comptes sera coordonné avec les activités et le programme d'audit de IOS.</p>	<p>travaux du Service d'évaluation et d'audit (IOS) ainsi que les travaux du précédent commissaire aux comptes sont évidemment essentiels.</p> <p>Une fois ce travail préalable effectué (qui sera régulièrement actualisé), il faut en premier lieu, segment par segment, vérifier le suivi de la piste d'audit, à la fois au moyen d'un échantillon d'opérations choisi aléatoirement et en recourant aux travaux assistés par ordinateur (logiciel ACL (r))</p> <p>L'analyse de la conformité des opérations avec la réglementation applicable se fait à l'aide, d'une part d'un guide de travail spécifique, et d'autre part sur un échantillon d'opérations sélectionnées aléatoirement, les grosses opérations étant en outre, s'il y en a, étudiées spécialement à part (hors échantillon).</p> <p>En fonction des résultats obtenus, une corroboration de l'impression générale tirée des travaux précédents est effectuée à l'aide d'un sondage par unités monétaires, les paramètres étant déterminés au vu des travaux précédents.</p>	<p>régissant la vérification des comptes.</p> <p>Le Bureau appliquera une stratégie d'audit axée sur le risque, comportant une vérification des états financiers et de la conformité, un audit informatique, un audit de performance et des éléments de valeur ajoutée.</p> <p>Cette approche axée sur le risque garantit que l'audit porte essentiellement sur les domaines où les risques sont les plus élevés tout en donnant une assurance raisonnable à l'égard d'autres questions importantes sur lesquelles le vérificateur émet une opinion.</p> <p>La stratégie d'audit combinera l'évaluation et la vérification des principaux mécanismes de contrôle de gestion, ainsi que des contrôles informatiques généraux et exercés sur les applications, la mise en œuvre de procédés analytiques de validation et le contrôle détaillé des transactions et des bilans.</p> <p>Outre l'audit de régularité, consistant notamment à évaluer le respect des règlements et règles de l'UNESCO, une haute priorité sera accordée à</p>	<ul style="list-style-type: none"> - audit financier, harmonisation du budget et des procédures financières et procédures administratives : travail de vérification effectué pour l'essentiel au Siège, à Paris ; - il faudrait vérifier l'efficacité financière et opérationnelle des activités décentralisées. Le RRV recherchera la possibilité de conjuguer ses efforts avec ceux de l'institution suprême de contrôle du pays dans lequel le bureau hors Siège est installé ; - efficacité des activités de programme. <p>Le RRV centrera principalement son audit externe de l'UNESCO sur le contrôle financier, mais le rapport d'audit portera également sur l'audit de la performance.</p> <p>Procédures de base en matière d'audit</p> <p>L'examen du RRV et les avis qu'il donne répondent aux exigences suivantes liées aux responsabilités directoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - efficacité des opérations conformément aux objectifs fixés pour l'institution/organisation ; 	<p><u>Portée et stratégie d'audit</u></p> <p>Notre démarche sera conforme aux dispositions de l'article 12 du Règlement financier de l'UNESCO - Vérification extérieure des comptes, et au Mandat additionnel régissant la vérification des comptes qui lui est annexé. Notre méthodologie met clairement l'accent sur les risques et les contrôles et produit une vérification qui apporte de la valeur ajoutée pour nos clients et offre des possibilités d'améliorer l'efficacité, permettant ainsi aux clients de réaliser des économies.</p> <p>La démarche de vérification s'attache principalement à bien connaître les activités de l'Organisation afin d'en déterminer les principaux risques. Les risques significatifs auront une incidence sur la capacité de l'Organisation d'atteindre ses objectifs et pourront compromettre l'intégrité, la fiabilité et l'exactitude des états financiers. Notre démarche est donc axée sur les concepts d'importance relative et de risque, et sur les besoins des principaux utilisateurs des états financiers.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>Par ailleurs, dans tous les comptes de bilan mettant en cause des tiers (comptes bancaires, dettes, créances) une circularisation est effectuée par sondage et, s'il y a lieu, plus complètement. Il convient toutefois de noter que les estimations de travaux présentées dans ce dossier ne prévoient pas des circularisations complètes, extrêmement chronophages.</p> <p><u>Audits de performance</u> (« de gestion »)</p> <p>Il est très difficile, à ce stade, d'être précis, les questions susceptibles de se poser étant très différentes d'une entité à l'autre et dépendant de réalités qui, à cette heure, nous échappent.</p> <p>De façon générale, la gestion du personnel, celle des frais de mission, et les achats (marchés de service, achats de matériels, etc., avec un accent particulier sur les services informatiques) seraient examinées attentivement.</p> <p>Les indicateurs de performance, s'il doit y en avoir, doivent être étudiés précautionneusement. En général, il faut comparer ce qui se fait, et qui est connu, avec ce qui pourrait se faire.</p>	<p>l'apport de valeur ajoutée. La nature et l'ampleur des contrôles de validation sera fonction de divers facteurs dont le principe de l'importance relative, les risques établis et le travail accompli par le Service d'évaluation et d'audit.</p> <p>Le Bureau mettra à profit sa vaste expérience en matière d'examen des systèmes de gestion intégrée mis en œuvre depuis peu et affectera des membres de son personnel ayant une expérience du SAP à la vérification des comptes de l'UNESCO. Le Bureau du Vérificateur général a lui-même mis en place un tel système il y a quelques années pour ses propres besoins. Il se rend donc pleinement compte de l'importance des initiatives qu'exige la gestion du changement et des autres difficultés qui surviennent pendant les premières années de mise en œuvre et est en conséquence particulièrement bien placé pour contribuer utilement à leur solution.</p> <p>Le Bureau est conscient que le Commissaire aux comptes doit exprimer non seulement une opinion sur les états financiers de l'UNESCO, mais aussi une</p>	<ul style="list-style-type: none"> - respect des règles, réglementation et décisions applicables à l'activité ; - fiabilité des rapports sur les résultats des opérations. <p><u>Audits financiers</u> :</p> <p>Le respect des normes de professionnalisme internationalement reconnues est associé à une étroite collaboration avec l'organisation soumise à l'audit. Le RRV privilégie les procédures de vérification qui permettent un dialogue constant entre le vérificateur et l'organisation vérifiée. Le principal objectif est non pas de mettre en évidence des erreurs de gestion et des inexactitudes en vue du rapport de vérification, mais d'aider à repérer d'éventuels problèmes et de rechercher des solutions constructives en coopération avec l'organisme contrôlé.</p> <p>Toutes les missions de vérification extérieure menées par le RRV sont fondées sur une attention marquée prêtée aux critères de l'importance et du risque relatifs. L'accent est donc mis surtout sur les points faibles reconnus de la comptabilité et des contrôles de gestion, car ceux-ci présentent une importance financière significative au</p>	<p>(On trouvera davantage de précision sur les procédures d'audit, notamment en ce qui concerne le plan, le travail, l'achèvement, la gestion et l'examen ainsi que l'examen du contrôle de la qualité des audits dans l'annexe à la proposition. Voir document 33 C/NOM/6/INF.1.)</p> <p><u>Collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS)</u></p> <p>La démarche vise à établir une relation de travail forte avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS).</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>La Cour des comptes s'efforce de préconiser des recommandations ayant reçu l'accord des entités concernées et de l'Administration supérieure mais se réserve le droit, en cas de désaccord sérieux, significatif et persistant, de le faire savoir à la Conférence générale.</p> <p><u>Collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS)</u></p> <p>La stratégie d'audit commence par une analyse des systèmes de gestion mis en place débouchant sur une analyse des risques et une hiérarchisation de ces risques. À cet égard, les travaux du Service d'évaluation et d'audit, ainsi que les travaux du précédent Commissaire aux comptes, sont essentiels.</p> <p>Les relations avec IOS demeureront empreintes de confiance. Dans la mesure où, comme tout semble le montrer, ce service travaille bien, nous nous appuyerons fortement sur les travaux de ce service.</p>	<p>opinion séparée sur certains des instituts et centres internationaux de l'Organisation. Il s'efforcera de tirer parti des synergies qui pourraient résulter du travail mené à l'une et l'autre fins.</p> <p>Le Bureau constituera des archives permanentes pour garantir la bonne conservation du savoir institutionnel de l'UNESCO. Cette façon de procéder facilitera le processus de collecte de l'information.</p> <p><u>Collaboration avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS)</u></p> <p>Aux fins d'une efficacité maximale du processus de vérification extérieure, le Bureau évaluera, au stade de la planification de l'audit, le degré de fiabilité de la structure de contrôle interne, comprenant l'évaluation et l'audit, mise en place par l'administration. S'il existe des mécanismes de contrôle adéquats et efficaces, le nombre des vérifications de détail sera réduit, conformément à l'approche axée sur le risque. Le Bureau et le Service d'évaluation et d'audit échangeront régulièrement leurs plans de travail</p>	<p>regard de l'objet de la vérification. Cette procédure permet au RRV d'améliorer l'efficacité tout en assurant un audit de qualité.</p> <p><u>Audits de performance :</u></p> <p>Au-delà de l'examen général des performances, ces audits visent à favoriser le renouvellement et le développement des activités publiques. Les opinions des vérificateurs contiennent donc toujours des recommandations tendant à améliorer les procédures dans le domaine qui a été vérifié afin que les directives gouvernementales y soient mises en œuvre plus efficacement. En raison de cette approche élargie, les rapports des audits de performance s'attachent de plus en plus à l'efficacité des programmes gouvernementaux plutôt que de s'arrêter simplement à celle de l'institution concernée. Toutefois la portée et l'objet de l'audit annuel de performance relèvent toujours de la décision exclusive du RRV.</p> <p>Les audits de performance visent à évaluer dans quelle mesure les objectifs et les engagements de l'administration centrale ont été effectivement respectés. Tous les audits sont entrepris</p>	

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
			respectifs afin d'éviter tout double emploi et tout conflit de dates.	à la seule initiative du RRV, lorsqu'il juge que tel ou tel aspect des activités de l'État a besoin d'être examiné de plus près. Priorité est toutefois donnée aux domaines dans lesquels les dépenses publiques sont élevées et à ceux qui présentent une importance du point de vue du bon fonctionnement de la société et de l'économie. Les audits de performance peuvent viser un organisme spécifique, un secteur donné ou plusieurs secteurs du domaine public. Les audits sectoriels et multisectoriels sont importants, car des problèmes analogues peuvent se poser dans plusieurs secteurs.	
Honoraires et durée des travaux	<p>Montant estimatif des honoraires par exercice biennal : 401.969 dollars des États-Unis (voir conditions ci-dessous)</p> <p>Nombre estimatif de jours de travail par exercice biennal : 1.534 jours-personnel</p> <p><u>Détails concernant la durée des travaux</u></p> <p>Ventilation pour six ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des comptes du Siège, 1.620 jours-personnel 	<p>Montant estimatif des honoraires par exercice biennal : 510.000 dollars des États-Unis (voir conditions ci-dessous)</p> <p>Nombre estimatif de jour de travail par exercice biennal : 480 jours-personnel (ou 96 semaines de travail) par exercice biennal.</p> <p><u>Détails concernant la durée des travaux</u></p> <p>De façon générale, au vu du dernier rapport connu de l'auditeur externe (2002-2003), il apparaît que le risque d'audit est moyen,</p>	<p>Montant estimatif des honoraires par exercice biennal : 700.000 dollars des États-Unis (voir conditions ci-dessous)</p> <p>Nombre estimatif de jours de travail par exercice biennal : 987 jours-personnel (47 mois de travail à raison d'un nombre estimé de 21 jours de travail par mois)</p> <p><u>Détails concernant la durée des travaux</u></p> <p>Audits de régularité : 5.240 heures de travail (32 mois de travail) par exercice.</p>	<p>Montant estimatif des honoraires pour l'exercice 2006-2007 : 638.000 dollars des États-Unis</p> <p>Nombre estimatif de jours de travail par exercice biennal : 588 jours-personnel (28 mois de travail, à raison d'un nombre estimé de 21 jours de travail par mois)</p> <p><u>Détails concernant la durée des travaux</u></p> <p>Total estimé : 83 mois - vérificateurs pour les trois exercices.</p>	<p>Montant estimatif des honoraires pour l'exercice 2006-2007 : 620.000 dollars des États-Unis (voir conditions ci-dessous)</p> <p>Total estimé des jours de travail par exercice biennal : 562 jours-personnel (soit 26 mois de travail)</p> <p><u>Détails concernant la durée des travaux</u></p> <p>26 mois de travail (562 jours) seront consacrés à l'audit.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
	<p>- Mission d'inspection et de supervision du Commissaire aux comptes : 42 jours-personnel</p> <p>- Audits de bureaux régionaux : 2.160 jours-personnel</p> <p>- Audits de bureaux nationaux (Amman, Mexico et Tashkent) : 120 jours-personnel</p> <p>- Audits de bureaux multipays (Beijing, Doha, Harare, Moscou, Rabat et Téhéran) : 300 jours-personnel</p> <p>- Audits des instituts/centres (Trieste, Delft, Addis-Abeba, Genève, Bonn et Montréal) : 360 jours-personnel.</p> <p><u>Détails concernant les honoraires</u></p> <p>On estime que 4.602 jours-personnel (y compris les jours fériés) seront nécessaires pour la vérification des comptes pendant six ans. Le montant estimatif total des honoraires pour ces 4.602 jours-personnel, y compris les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance, s'élèverait à 1.205.906 dollars des États-Unis.</p>	<p>sauf peut-être en ce qui regarde les engagements non liquidés figurant au bilan de clôture (ULO), pour lesquels il est essentiel que le service d'évaluation et d'audit continue, pour le moment, ses travaux. Nos estimations ont été effectuées en tenant compte de cet apport. <i>S'il devait disparaître, notre offre devrait être reconsidérée.</i></p> <p>Par ailleurs, nous avons tenu compte de la relative complexité de l'UNESCO. Outre le fonds général, nous avons relevé l'existence de sept fonds principaux appartenant en propre à l'UNESCO (activités productives de recettes, dépenses d'appui comprenant cinq fonds, comptes concernant le personnel, comprenant trois fonds, fonds du plan de rénovation, fonds des nouveaux instruments de gestion et de contrôle, compte spécial des États-Unis et compte spécial du Royaume-Uni).</p> <p>En outre, les fonds confiés à l'UNESCO pour l'exécution du programme comprennent trois sortes de fonds : les sept instituts, d'importance et de budgets très variables, le fonds de dépôt propre au Brésil, qui font l'objet d'une</p>	<p>Audits de performance : 2.410 heures de travail (15 mois de travail).</p> <p>Au total, 47 mois de travail de vérification par exercice biennal. Près de 56 % du temps sera consacré au Siège et 44 % aux bureaux hors Siège (y compris les instituts associés à l'UNESCO).</p> <p>Après avoir procédé à une évaluation des risques, le Vérificateur général des comptes déterminera comment les visites hors Siège se répartiront entre les bureaux régionaux, les bureaux multipays/nationaux et les instituts.</p> <p>On prévoit que l'équipe de vérificateurs se rendra au Siège au moins trois fois pendant l'exercice financier, l'audit final étant effectué peu de temps après la clôture de l'exercice. Chacune de ces visites durera de quatre à cinq semaines civiles environ. Plusieurs visites hors Siège seront également effectuées pendant l'exercice financier. Leur durée sera déterminée au cas par cas, en fonction de la nature et de l'étendue des opérations ainsi que des objectifs spécifiques du travail d'audit à effectuer.</p>	<p>Environ 60 à 70 % du temps est consacré à des audits financiers et 30 à 40 % à des audits de performance</p> <p><u>Détails concernant les honoraires</u></p> <p>Les honoraires estimés pour la période 2006-2007 sont de 638.000 dollars des États-Unis et de 1.914.000 dollars des États-Unis pour un mandat de six ans.</p> <p>Ces tarifs d'honoraires, qui s'entendent tout compris, couvriraient, outre les services de vérification, le coût global des billets d'avion et des frais de logement et de subsistance des vérificateurs. Le RRV ne facturera aucun frais en sus du tarif d'honoraires proposé dans la présente offre pour l'exercice 2006-2007. <i>Toutefois, nous souhaiterions pouvoir renégocier, si besoin était, en 2007 le montant des honoraires pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011.</i> (Une proposition financière détaillée est annexée à la proposition, voir 33 C/NOM/6/INF.1)</p>	<p>(a) <i>Type d'audit</i></p> <p>Un travail d'audit financier et d'audit d'optimisation des ressources sera réalisé. La fourniture de services et de conseils d'experts aux clients est considérée comme faisant partie intégrante de notre travail d'audit.</p> <p>(b) <i>Siège et hors Siège</i></p> <p>Nous nous rendons dans six bureaux régionaux/sous-régionaux au cours de l'exercice biennal.</p> <p>Après l'établissement de notre plan d'audit (octobre 2006), le Bureau déterminera le nombre et le type de bureaux hors Siège (bureaux régionaux, multinationaux/nationaux et instituts) où il jugera approprié de se rendre.</p> <p><u>Détails concernant les honoraires :</u></p> <p>Les honoraires demandés pour procéder à l'audit des états financiers de l'UNESCO pour 2006-2007 s'élèvent à 620.000 dollars des États-Unis ; ils n'augmenteraient qu'en fonction de l'inflation pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
	<p>La ventilation des honoraires est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de voyage : 246.431 dollars des États-Unis - Indemnités journalières de subsistance : 959.475 dollars des États-Unis 	<p>information financière propre, plus un grand nombre de comptes spéciaux et de fonds de dépôt (environ 250). À quoi il faut ajouter les quatre fonds fiduciaires propres au personnel (assurance maladie, épargne et prêts du personnel, économat, restauration). Comme, à l'exception des comptes spéciaux et fonds de dépôt, chacun de ces fonds fait l'objet d'une information financière propre, l'ensemble est relativement lourd.</p> <p>L'analyse des dépenses du fonds général nous paraît passablement complexe puisque ces dépenses sont présentées une première fois sous une forme de comptabilité générale (par nature de dépense) et une deuxième fois sous forme analytique (par type de programme). Il s'agit donc de contrôler une matrice complexe. Les comptes de l'État en France étant désormais présentés de</p>	<p><u>Détails concernant les honoraires</u></p> <p>Émoluments : 280.000 dollars des États-Unis et frais de voyage : 42.100 dollars des États-Unis. Ces montants ne comprennent pas les frais afférents aux locaux, aux télécommunications et aux photocopies puisque le Bureau présume que, conformément à la pratique en vigueur, les facilités correspondantes seront fournies gracieusement aux vérificateurs.</p> <p>Si les organes directeurs ou l'UNESCO demandent des examens spéciaux, ceux-ci pourront donner lieu à des compléments d'honoraires.</p>		<p><u>Ventilation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires professionnels (audit financier) - 512 jours, soit 368.584 dollars des États-Unis. Ce chiffre comprend les audits séparés du CIPT ; de l'IPE et de l'IHE et tout travail autre que l'établissement des rapports. - Honoraires professionnels (établissement des rapports) - 50 jours, soit 35.994 dollars des États-Unis - Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (Paris, Trieste et Delft) - 158.442 dollars des États-Unis - Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (six missions dans les bureaux hors Siège) - 57.000 dollars des États-Unis <p>Ce forfait couvre à la fois le travail d'audit financier et d'audit d'optimisation des ressources.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>la même manière, nous avons l'expérience de la chose, mais nous en mesurons aussi la difficulté.</p> <p>En ce qui concerne le contrôle de la gestion, la multiplicité des implantations de l'UNESCO est un facteur d'alourdissement de la charge de travail - en dépit de la centralisation de la comptabilité.</p> <p>(a) <u>Contrôle de base des états financiers et de la gestion du Siège, en utilisant le logiciel TeamMate(r) de PWC</u> : un contrôle intérimaire en année paire, un contrôle final en année impaire : 75 semaines de travail par exercice biennal se répartissant en 60 semaines au siège, et 15 semaines environ en missions hors Siège, principalement dans les instituts et les bureaux régionaux, ainsi que quelques bureaux multipays importants.</p> <p>(b) <u>Contrôle des systèmes informatiques et des contrôles généraux</u> : cinq semaines d'expert par exercice biennal, normalement au Siège parisien</p>			<p>Nous serions disponibles pour effectuer sur demande tout travail supplémentaire conformément aux dispositions des articles 12.6 et 12.11 du Règlement financier, moyennant un coût supplémentaire d'un montant fixé d'un commun accord.</p> <p>Nous partons de l'hypothèse que nous nous rendrions dans six bureaux régionaux/sous-régionaux au cours de l'exercice biennal pour y effectuer un audit financier et une vérification d'optimisation des ressources, ce dont nos honoraires tiennent compte. Au cas où un grand nombre de visites sur place s'avérerait nécessaire, nos honoraires augmenteraient en conséquence. Nous serions mieux en mesure de déterminer à la fois le nombre et le type de bureaux hors Siège où nous jugeons approprié de nous rendre après l'établissement de notre plan d'audit et nous en discuterions avec la Direction et le Service d'évaluation et d'audit.</p> <p>Le travail d'audit se ferait au Siège de l'UNESCO à Paris et sur le terrain. La proximité de Londres, où se trouve notre siège, et de</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>(c) <u>Contrôle de gestion sur le terrain</u> : 16 semaines de travail par exercice biennal.</p> <p>L'expérience nous prouve que cette charge de travail global se répartit inégalement entre les années paires (début d'exercice biennal) et les années impaires (fin d'exercice), au profit des secondes.</p> <p><u>Détails concernant les honoraires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel 91 semaines de travail d'auditeurs (3.400 dollars des États-Unis par semaine) = 309.400 dollars des États-Unis cinq semaines d'expert (6.000 dollars des États-Unis par semaine) = 30.000 dollars des États-Unis - Frais de déplacement Siège = sans objet Hors Siège = 116.300 dollars des États-Unis (voir note) - Frais de mission (DSA) Siège = sans objet Hors Siège = 54.300 dollars des États-Unis (voir note) 			<p>Paris fait que nos vérificateurs pourraient se rendre aisément et à peu de frais au Siège de l'UNESCO et que nos responsables pourraient être consultés facilement pendant tout l'exercice.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>Note : les équipes étant en moyenne de quatre personnes, chaque mission durant une semaine en moyenne, et la durée totale des missions hors Siège étant par exercice biennal de 31 semaines/rapporteur, nous pourrions faire sept ou huit missions de terrain par exercice biennal. Ce nombre est susceptible de varier, les équipes pouvant être plus réduites ou plus lourdes, et les durées supérieures à une semaine si nécessaire.</p> <p>De même, le montant des indemnités quotidiennes est une estimation, étant donné les variations d'un pays à l'autre et dans le temps.</p> <p>Nous n'avons évidemment compté aucun frais de mission pour les déplacements au Siège, la Cour étant à Paris, à quelques stations de métro du Siège de l'UNESCO.</p> <p>Les honoraires demandés ci-dessus sont calculés au plus juste, mais sont fermes et définitifs, sous les deux réserves suivantes :</p> <p>(a) si le cours du dollar par rapport à l'euro devait tomber de plus de 20 % par rapport au cours moyen actuel (environ 1 dollar pour 0,8 euro), ce qui paraît improbable, une révision</p>			

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>serait sans doute nécessaire ; en revanche, si le cours du dollar devait remonter au-delà de la parité 1/1, le montant des frais de personnel pourrait être revu à la baisse ;</p> <p>(b) si l'UNESCO demandait un travail supplémentaire d'une exceptionnelle ampleur, il y aurait lieu d'en examiner les implications financières.</p>			
Établissement de rapports	<p>L'équipe chargée de la vérification des comptes achèvera la mise au point de son rapport final au Siège de l'UNESCO tous les deux ans à la fin de l'année.</p>	<p>Capacité de communiquer en temps et heure les résultats des contrôles :</p> <p>À cet égard, la Cour des comptes ne peut que faire état de son expérience tant au plan national qu'en tant qu'auditeur d'organisations internationales.</p> <p>Au plan national, la Cour publie chaque année, au début de juin, son rapport sur l'exécution de la loi de finances de l'année précédente, et son appréciation sur les comptes de l'État, qu'elle a obtenus sous leur forme définitive au début du mois de février. Compte tenu du délai nécessaire pour recueillir les observations des entités auditées, cela implique que le projet de rapport est prêt fin avril, soit trois mois après la réception des comptes.</p>	<p>Les produits de l'audit comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une opinion des vérificateurs des comptes sur les comptes de clôture et les états correspondants de l'UNESCO ; - des rapports détaillés ; - des lettres de recommandations détaillées après chaque visite d'audit au Siège et hors Siège. <p>Le Bureau a la réputation méritée de fournir en temps voulu des rapports de nature à améliorer le fonctionnement des organismes contrôlés. Avant qu'un rapport soit soumis aux organes directeurs, le Directeur général se verra donner la</p>	<p>Les procédures de rapport d'audit externe seront d'une importance cruciale pour la maximisation de la valeur ajoutée procurée à l'UNESCO par le travail du RRV. Même si le moyen de communication officiel entre l'UNESCO et les commissaires aux comptes consiste dans le rapport sur les opérations financières présenté à la Conférence générale par l'intermédiaire du Conseil exécutif, le maintien d'un dialogue constant avec l'Organisation est un aspect important des principes d'audit du RRV. Le Comité qui assistera le Conseil exécutif pour les questions d'audit sera un interlocuteur majeur à cet égard.</p> <p>Le RRV formule aussi bien des observations que des recommandations.</p>	<p>Notre rapport sur la vérification externe des comptes de l'Organisation découlera, comme prévu par le Règlement financier, des éléments importants qui se seront dégagés de nos travaux de contrôle des finances et de la gestion. Nous ferons appel aux services de spécialistes pour compléter, là où il y aura lieu, les compétences de l'équipe de vérificateurs. Les rapports que nous avons remis récemment à nos clients ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la budgétisation stratégique ou axée sur les résultats, notamment l'établissement et la mise en œuvre de critères de mesure et d'objectifs de performance appropriés ;

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
		<p>Au plan international la Cour présente toujours ses rapports en temps et lieu, comme il est facile aux membres de la Conférence générale de le vérifier. Les observations de contrôle sont généralement communiquées aux entités contrôlées moins de 15 jours après la fin de la mission, les lettres d'observation (adressées à la direction générale) sont prêtes en moins de trois semaines.</p> <p>La Cour est donc en mesure d'assurer la Conférence générale de sa capacité à fournir en temps voulu les documents nécessaires.</p>	<p>possibilité de formuler des observations concernant les constatations du Commissaire aux comptes, comme le veut le Règlement financier et conformément à notre pratique existante.</p> <p>Des rapports sur des missions de vérification à des fins spéciales seront présentés sous une forme appropriée après que la nature exacte de la mission ainsi que la forme et le contenu du rapport qui en rendra compte auront été arrêtés avec l'administration et/ou les organes directeurs.</p> <p>Toutes les constatations importantes du Commissaire aux comptes seront récapitulées dans des lettres de recommandations à la fin de chaque mission de vérification. Ces lettres de recommandations sont fondées sur les constatations et observations formulées au cours de la vérification, qui sont systématiquement discutées avec l'administration à la fin de chaque mission de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parvenir à un consensus sur l'exactitude des faits rapportés dans les lettres de recommandations avant leur émission ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Ses rapports annuels de vérification constituent une base sur laquelle évaluer les rapports statutaires annuels établis par l'organisation et ses activités - Le RRV formule des observations sur toute mesure administrative inappropriée ou négligence décelée au cours de son examen - Dans le cadre de son examen le RRV donne des conseils pour améliorer la gestion et les contrôles - En s'appuyant sur ses connaissances globales et ses observations, le RRV attire, le cas échéant, l'attention de l'institution concernée sur la nécessité de revoir et modifier son cadre réglementaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des technologies de l'information (tant au niveau stratégique que dans le cadre d'examen de l'élaboration et de la mise en œuvre de grands systèmes nouveaux utilisant par exemple les systèmes Oracle, SAP/R3 et Agresso) ; - les stratégies relatives aux ressources humaines (procédures de recrutement, mécanismes d'évaluation du personnel, gestion des congés-maladie). <p>On trouvera des exemples des rapports du Bureau sur son site Web (http://www.nao.gov.uk).</p> <p>Outre le rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers, un rapport de fin d'audit sous forme de lettre de recommandations sera établi à la fin de notre travail.</p> <p>Nous donnerons à la direction de l'Organisation toutes possibilités de faire des observations sur l'exactitude factuelle et le contenu général de notre rapport. Lorsqu'il y aura</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
			<ul style="list-style-type: none"> - veiller à ce que chaque constatation soit replacée dans son contexte correct ; - veiller à ce que les recommandations soient concrètes, à la fois efficaces et économiques et se traduisent par une plus grande efficacité. 		<p>lieu, ces observations seront prises en compte dans les rapports finals.</p> <p>La procédure d’approbation de nos rapports constitue une caractéristique bien établie de notre travail, au Royaume-Uni comme en milieu international. Nous pratiquons la politique du « sans surprises », en discutant à fond des constatations du vérificateur avec la direction concernée et en convenant avec elle des données factuelles qui fondent les conclusions et recommandations du rapport d’audit. Cette procédure permettra à la Direction de donner au plus tôt suite aux recommandations pratiques formulées par le Commissaire aux comptes.</p> <p>Nous serions pleinement disposés à procéder à des vérifications supplémentaires des comptes ou à des examens spécifiques à la demande de la Conférence générale et à déposer des rapports distincts sur leurs résultats, conformément aux articles 12.6 et 12.11 du Règlement financier.</p>

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
Lettre de mission (texte de la lettre de mission que le/la candidat(e) pourrait envoyer à la Conférence générale au cas où il/elle serait nommé(e) commissaire aux comptes de l'Organisation)	Le dossier de candidature ne contient pas de lettre de mission.	Le dossier de candidature ne contient pas de lettre de mission.	Le dossier de candidature contient un exemple de lettre de mission. Elle précise la manière dont le vérificateur général conçoit les conditions et objectifs de sa mission, ainsi que la nature et l'ampleur des services qu'il fournira. L'objet de cette lettre n'est pas de limiter les responsabilités professionnelles du vérificateur général en les minimisant par rapport aux normes attendues de sa profession.	Le dossier de candidature ne contient pas de lettre de mission	Le libellé de la lettre de mission proposée figure dans le dossier de candidature.
Annexes au dossier de la candidature	Annexes jointes à la candidature (voir 33 C/NOM/6/INF.1) A. Plan de vérification des comptes pour la période 2006-2011 B. Proposition financière détaillée C. Curriculum vitae de M. Asif Ali, Contrôleur financier et Vérificateur général des comptes du Bangladesh D. Profil de l'Institution supérieure de contrôle (ISC) (Organisation du CAG)	CV de M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des comptes	Annexes au dossier de candidature (voir 33 C/NOM/6/INF.1) A. Glossaire B. Notre présence sur la scène internationale C. Exemple de lettre de mission	Annexes au dossier de candidature (voir 33 C/NOM/6/INF.1) 1. CV de Mme Eva Lindstrom, Vérificatrice générale des comptes, RRV 2. Propositions financières pour la période 2006-2011.	Annexes au dossier de candidature (voir 33 C/NOM/6/INF.1) : I. Normes, démarche et procédures de vérification II. Présentation du Bureau national de la vérification des comptes (NAO) du Royaume-Uni III. Le Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni et les cadres supérieurs responsables de l'audit international

	Bangladesh	France	Afrique du Sud	Suède	Royaume-Uni
	<p>E. Lettre de remerciement du PNUD à propos d'un audit actuel</p> <p>F. Lettre de remerciement de la Banque mondiale à propos des services d'audit actuels</p>				<p>IV. Libellé de la lettre de mission proposée</p> <p>V. Principes de l'INTOSAI</p>